Class DC801
Book .N71A3
1853

THE COTARELO COLLECTION
(FINE ARTS)

2145
4264

CATALOGUE

DU

MUSÉE DE NIMES

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA MAISON-CARRÉE.

BIOGRAPHIE DE SIGALON.

Par Auguste PELET,

Inspecteur des Monuments historiques du Gard.

CINQUIÈME ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

NIMES

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE BALDY ET ROGER

Rue Sainte-Ursule, vis-à-vis l'entrée des Arènes.

1854

CATALOGUE

DU MUSÉE DE NIMES.

Nîmes. Musée archéologique et musée lapidaire

CATALOGUE

DU

MUSÉE DE NIMES

NOTICE HISTORIQUE
SUR LA MAISON-CARRÉE.

BIOGRAPHIE DE SIGALON.

Par Auguste PELET,
Inspecteur des Monuments historiques du Gard.

CINQUIÈME ÉDITION
REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

NIMES
DE L'IMPRIMERIE BALDY ET ROGER
rue Sainte-Ursule, vis-à-vis l'entrée des Arènes
—
1853

DC801
N71 A3
1853

408946
★ '31

AVANT-PROPOS.

Ceux qui traversent, sans pouvoir s'y arrêter, une ville remarquable par ses monuments, trouvent toujours quelque chose d'utile dans un livre assez concis pour ne pas devenir un embarras, assez étendu pour faire connaître ce qui mérite une sérieuse attention. Les habitants du pays y rencontrent eux-mêmes des notions toutes faites, fruit de longues études, que les exigences de la vie positive ne leur eussent jamais permis d'aborder.

Tel est le double but qu'on s'est proposé en publiant ce Catalogue. Suivant l'ordre des numéros placés par la commission des beaux-arts, l'auteur analyse successivement et dans leurs moindres détails toutes les richesses du Musée de Nimes; l'époque et le lieu où chaque objet fut trouvé sont désignés par lui avec précision, afin que l'archéologue et l'architecte puissent, d'après ces fragments, se rendre compte de l'ensemble, et

reconstruire par la pensée le monument disparu. Lorsqu'il rencontre un fait anecdotique intéressant pour la science, la biographie d'hommes célèbres, ou quelque particularité révélant des circonstances peu connues, de mœurs antiques, il s'arrête pour raconter et décrire, et varie ainsi ce qu'a toujours d'aride et de monotone la forme d'un catalogue.

L'histoire, la description du monument qui renferme ces restes précieux, devaient naturellement figurer à la tête d'un pareil travail. En s'acquittant de cette tâche, l'auteur s'est abstenu de toute idée systématique; il s'est borné à rapporter les diverses opinions, laissant le choix et l'application à la sagacité du lecteur. Il n'a discuté et réfuté par des preuves que ce qui n'était aucunement admissible.

Conçu dans cet esprit, exécuté avec tout le soin qu'on apporte aux choses pour lesquelles on se dévoue, le *Catalogue du Musée de Nimes* pourra être de quelque secours à ceux qui se plaisent à interroger le passé. Dans la sollicitude avec laquelle on leur explique ici les intentions qui ont dicté cet écrit, ils trouveront une preuve nouvelle de l'extrême désir qu'on a eu de bien faire en conciliant pour eux l'agréable avec l'utile.

NOTICE

SUR LE

MUSÉE DE NIMES.

Vois cette basilique, à la frise élégante,
Semblable au dieu bruni des feux de l'encensoir ;
Ses chapiteaux à jour, dont les feuilles d'acanthe
Semblent trembler au vent du soir.

REBOUL, 1832.

Si le visiteur ne trouve pas dans le Musée de Nimes l'opulence que semblent faire espérer l'antiquité de cette ville et les richesses monumentales qui sortent incessamment de ses ruines pour meubler les diverses collections de l'Europe, il en sera dédommagé par une réunion de beaux fragments de sculpture, de tombeaux, de bas-reliefs antiques qu'il serait difficile de rencontrer ailleurs, et dont l'ordonnance, artistement combinée avec celle de quelques tableaux remarquables, fait oublier qu'il n'existe plus rien d'antique dans la décoration intérieure de l'édifice qui les renferme.

Les fouilles opérées en 1822 ont beaucoup augmenté l'intérêt qu'inspirait déjà ce monument, que l'auteur d'*Anacharsis* appelait le chef-d'œuvre de l'ar-

chitecture ancienne et le désespoir de celle de nos jours. En le rattachant à un ensemble beaucoup plus vaste dont on n'avait aucune idée, ces fouilles ont dû nécessairement modifier l'opinion qu'on s'était formée sur la destination et l'âge de cet édifice. Nous ne résoudrons pas le problème, mais nous ferons connaître à l'archéologue et à l'artiste toutes les données que l'histoire et les découvertes nouvelles peuvent fournir à sa solution.

Les écrits des anciens ne nous offrent qu'un seul document relatif aux monuments romains de la ville de Nimes. « A son retour de la Grande-Bretagne, » nous dit Spartien, Hadrien fit élever à Nimes un » édifice en l'honneur de Plotine, sa bienfaitrice.» Il l'appelle une basilique d'un travail admirable, *basilica opere mirabili.* D'après ce passage, plusieurs écrivains ont pensé que l'édifice dont parle cet historien pouvait bien être la Maison-Carrée. Maffei, interprétant le mot *basilica* par son acception originaire, a supposé que Spartien avait voulu indiquer une *maison royale* et non une basilique, édifice consacré aux usages civils et non point au culte (1).

L'état de conservation de la Maison-Carrée parut si étonnant à notre bon Poldo d'Albenas (2), qu'il ne trouva rien de mieux que de l'attribuer à l'effet *d'une constellation et de la quatrième maison du ciel.* Il ne voulut pas cependant reconnaître un temple ancien

(1) De Seynes, p. 6.

(2) Le plus ancien historien de Nimes (1559).

dans cet édifice, tant à cause de ses vastes dimensions, que parce qu'il n'ignorait pas que le code Théodosien avait prescrit la démolition de tous les temples consacrés aux faux dieux, et que Théodose-le-Jeune avait renouvelé cette loi destructive, sous peine de mort. D'après cela, ne voulant pas donner une destination religieuse à la Maison-Carrée, il supposa qu'elle avait été le Capitole de Nimes, fondant cette opinion sur d'anciens titres qui indiquent, près de ce monument, une église dédiée à *sanctus Stephanus de Capitolio*. C'était probablement cette chapelle gothique dont M. de Seynes indique les traces contre le mur qui supporte les colonnes de la face du péristyle et forme le caveau antique qui est au-dessous (1).

Au 11^me^ siècle, on fit de la Maison-Carrée un hôtel de ville ; l'intérieur fut divisé en plusieurs pièces et coupé en deux étages ; des fenêtres furent percées dans les parois de la *cella*, et des murs furent élevés contre les colonnes du péristyle. « *J'ai ouy dire à nos pères*, écrit Poldo d'Albenas, *qui*, *par immémoriale attestation*, *le disaient avoir ainsi appris des leurs*, *que c'était aussi*, *n'a pas trois ou quatre cents ans*, *la maison commune et des consuls de la ville*, *qui*, *par criées*, *fut*, *contre le public et université*, *adjugée à un particulier et créancier de la ville*. Ce particulier, appelé Pierre Boys, usant et abusant de sa chose en propriétaire, dégrada le mur méridional en y adossant une maison à son usage.

(1) De Seynes, p. 7.

« En 1576, la duchesse d'Uzès eut l'intention d'en faire un tombeau pour sa famille ; mais ce projet n'eut pas de suite. Un sort plus ignoble était encore destiné à ce beau monument : le sieur Brueis, seigneur de Saint-Chaptes, acquit la Maison-Carrée et en fit une écurie. Il réunit les colonnes du péristyle par une muraille en briques, et, pour cela, détruisit plusieurs cannelures qui gênaient sa bâtisse. Il fit une coupure dans celles du milieu pour élargir l'entrée de son écurie, et enfonça dans les murs des poutres pour soutenir des greniers, des crêches et des mangeoires. Enfin, il pratiqua une entaille inclinée aux colonnes du péristyle pour y appendre une sorte d'auvent, sous lequel il faisait remiser les bestiaux les jours de foire ou de marché, quand l'écurie avait du trop plein (1). »

Le ministre Colbert eut le projet de transporter la Maison-Carrée à Versailles. Mansard fut consulté à cet effet, et jugea l'entreprise trop périlleuse pour la tenter.

En 1670, les Augustins demandèrent d'établir leur église dans ce monument; mais ils eurent beaucoup de peine à en obtenir l'autorisation, par suite de l'opposition que leur faisait à ce sujet l'intendant Bezons. Leur instance ne fut cependant pas sans résultat. Louis XIV, par lettres-patentes datées de Versailles, en novembre 1675, permit aux exposants « *de bastir leur église en la Maison-Carrée, qu'y est un ancien monument de l'antiquité romaine, conformément au*

(1) Nisard, Histoire de Nimes, p. 153.

dessin qui leur en a été baillé. Veu et arresté par notre très-cher et féal sur-intendant de nos bastiments, le sieur Colbert, pour estre exécuté selon sa forme et teneur, A LA CHARGE DE NE RIEN ROMPRE DE L'ANCIEN ÉDIFICE, *ayant, à cet effet, enjoint à notre amé et féal le sieur Bezons, lors intendant de la dite province, de tenir la main à l'exécution du dit arrest* (1). »

L'historien de Nimes a attribué aux Augustins le creusement du caveau qui se trouve sous le chœur de la nouvelle église, ainsi que la tranchée pratiquée à travers le massif qui supporte l'édifice, afin, dit-il, d'établir une communication entre le caveau et le souterrain placé sous le péristyle. C'est là une erreur que nous croyons devoir relever, même dans une simple notice, parce qu'elle n'est point sans importance pour l'histoire du monument.

Ménard n'aurait pas dû supposer que, dans un ouvrage qui allait s'exécuter sous l'inspection de l'intendant qui s'y était constamment opposé, et au mépris d'une autorisation royale portant cette clause : « *A la charge de ne rien rompre de l'ancien édifice,* » les religieux se fussent permis de saper ce monument, en creusant dans l'espèce de roc factice sur lequel il était établi, d'abord un caveau dont la forme demi-circulaire, d'une exécution plus difficile, était aussi la moins propre à l'arrangement des cercueils; ensuite, un corridor dans lequel ils auraient cherché à augmenter la difficulté en le rendant tortueux, comme

(1) Ménard, Preuv., tit. LIX, col. 1.

s'ils eussent ignoré que la ligne droite était la plus courte !

Les Augustins furent, au contraire, si scrupuleux observateurs des conditions qui leur avaient été imposées, qu'en 1819, lors de la démolition de leur église, on la trouva enchâssée dans la Maison-Carrée comme dans une boîte, sans aucune liaison avec les constructions antiques, conformément au plan arrêté par le surintendant Colbert.

Nous ajouterons à ces considérations un argument sans réplique : c'est que l'historien Rulman, dans son ouvrage manuscrit à la date de 1627 (1), fait la description de ces souterrains. Par conséquent, les Augustins ne les ont pas exécutés en 1674. Il est donc très-probable que ces souterrains, dans lesquels se trouve un puits de construction romaine, datent de l'établissement de la Maison-Carrée, et doivent entrer en considération dans l'étude de sa destination première.

Nous devons encore disculper ces bons religieux du reproche indirect qu'on leur adresse, lorsqu'on dit: « *Les voûtes pesantes de l'église des Augustins avaient, par leur poussée, fait perdre l'aplomb au mur de la façade orientale* (2). » C'est encore Rulman qui va nous aider à rétablir la vérité : « Pierre Boys (3), » dit-il, éleva un pigeonnier sur la façade, établit

(1) A la bibliothèque de la ville.

(2) Monuments romains du midi de la France.

(3) 21e Relat., ch. II.

» dans l'intérieur de l'édifice des voûtes pour en faire » plusieurs étages. Ces voûtes croulèrent en 1592, *et* » *le mur du levant en fut entr'ouvert de demi-pied*, » *et il n'est plus d'aplomb.* »

Ce n'est donc pas aux constructions faites quatre-vingt-deux ans plus tard qu'il faut attribuer cet écartement, désormais sans danger, grâce aux soins de M. Grangent, dont les travaux, combinés avec habileté, ont su rendre à notre monument toute la solidité qui caractérise les œuvres du peuple-roi.

En 1778, un antiquaire du plus haut mérite, M. Séguier, avait déjà fait restaurer l'angle nord-ouest de l'entablement. Cette restauration est remarquable par sa belle imitation de l'antique (1).

Ce savant distingué parvint à lire sur la frise et l'architrave de la façade l'inscription suivante, en combinant la position des trous qui s'y trouvent avec les crampons qui avaient servi à fixer chacune des lettres dont elle était formée :

C. CÆSARI. AVGVSTI F. COS. L. CÆSARI. AVGVSTI F. COS. DESIGNATO. PRINCIPIBVS IVVENTVTIS.

« A Caius César, fils d'Auguste, consul; à Lucius » César, fils d'Auguste, consul désigné, princes de la » jeunesse. »

Cette inscription a été l'objet d'un grand nombre de critiques; elles portent sur ce que plusieurs trous

(1) La pierre d'angle qui fut enlevée lors de cette restauration est actuellement sous le numéro 190, dans le Musée.

de la frise ne sont point utilisés (1), sur le mauvais goût qui a présidé à sa combinaison, et forcé l'artiste à la finir sur l'architrave, non taillée dans ce but; lorsque, pour la comprendre dans l'espace que les règles de l'art lui assignaient, il ne s'agissait que de se conformer à la simplicité et à la pureté du style épigraphique de la belle époque de l'art, en réduisant aux deux ou trois premières lettres les mots *Augusti Cæsari*, *principibus juventutis;* enfin, sur ce que cette inscription rapporterait le monument à une époque qui n'est point celle qu'indique son architecture, dans laquelle les artistes qui ont étudié l'antiquité à ce point de vue, s'accordent à reconnaître tous les caractères de la période Antonine (2).

(1) Il s'en faut de beaucoup que cette explication soit aussi certaine qu'elle est ingénieuse. J'ai déjà fait voir, au sujet de l'inscription du temple de Vienne, que Séguier avait expliqué, par les mêmes moyens, combien peu l'on pouvait y avoir confiance. Il suffit de jeter les yeux sur la planche publiée par Séguier, pour s'assurer que la même lettre est souvent différemment attachée et qu'il y a un grand nombre de trous dont on n'a pu trouver l'emploi. La critique littéraire est ici d'une plus grande autorité que le sens conjectural et arbitraire qu'on peut donner à la position des trous. (Millin, vol. IV, p. 218.)

(2) M. de Sainte-Croix, membre de l'institut, a fait, contre l'authenticité de l'inscription, des remarques beaucoup plus fortes. « On ne trouve pas d'exemple, dit-il, d'un temple consacré » aux fils et aux petits-fils des empereurs pendant le règne de » ceux-ci, dont il fallait nécessairement avoir la permission, et je » doute qu'ils l'eussent voulu donner. Quoique la ville de Pise » n'oubliât rien pour honorer la mémoire de Lucius et de Caius, » dont le premier était son patron, elle ne leur éleva point de » temple, mais un simple cénotaphe avec un autel pour y faire

Les doutes que soulevaient toutes ces considérations ont fait naître l'idée que l'inscription première avait été enlevée et que la recherche de M. Séguier, quel qu'en fût d'ailleurs le résultat, ne pouvait être l'objet que d'une seconde dédicace, substituée à celle que portait l'édifice primitif.

L'incertitude et l'hésitation de M. Séguier, relativement à la première lettre de son inscription, ont dû nécessairement provoquer de nouvelles recherches. Nous nous bornerons à en faire connaître le résultat, pour ne pas sortir de notre rôle d'historien du monument. Elles rapporteraient cette seconde inscription à *Marc-Aurèle et à Lucius Verus*, *princes de la jeunesse*, petits-fils adoptifs d'Antonin, et serait, par sa date, en harmonie avec le caractère d'architecture du monument. L'acte de flatterie qui l'aurait provoquée s'expliquerait naturellement, puisqu'il serait adressé à un prince originaire de Nimes.

Après avoir fait connaître les principaux faits qui se rapportent à l'histoire de la Maison-Carrée, nous

» des libations, des offrandes et des sacrifices funèbres. Parmi » les monuments qu'Auguste et Livie consacrèrent à la mémoire » de leurs petits-fils, le principal est en bois d'arbres toujours » verts appelé *Nemus Cæsareum*. Nulle part on ne voit que des » temples leur eussent été dédiés, ni pendant leur vie, ni après » leur mort. Les vifs regrets que la perte de Germanicus causa » dans tout l'empire, dont il était la gloire et le soutien, ne fi- » rent pas imaginer de pareilles consécrations, uniquement ré- » servées aux empereurs et aux impératrices. » (Mag. encycl., ann. 1re, t. II, p. 338.)

croyons rendre un véritable service aux artistes, en leur rappelant ici les proportions de

> Ce temple sans rival, dont la main d'Apollon,
> Sur des appuis de marbre et des feuilles d'acanthe,
> Suspendit l'élégant fronton (C. Delavigne),

parce que ces détails ne se trouvent que dans des ouvrages chers et volumineux ou dans une brochure devenue fort rare, à laquelle le modeste auteur a donné le titre d'*Essai* et dont nous allons extraire ce qui se rapporte à notre monument (1):

« Ce temple est de l'espèce appelée *périptère*. Quoique ce terme doive s'entendre, selon Vitruve, des temples à colonnes isolées tout autour, Palladio n'hésite pas à ranger la Maison-Carrée dans les édifices de ce genre, en comptant les colonnes qui sont engagées comme isolées (2). Ses faces sont *exastyles* ou à six colonnes, et l'entre-colonnement du genre *sistyle*, ou d'un peu plus de deux diamètres, le diamètre inférieur des colonnes étant de $0^m,89$ et l'entre-colonnement moyen de $1^m,68$; je dis moyen, parce qu'il y a des différences de quelques centimètres dans les entre-colonnements. Cette distribution d'entre-colonnes forme un rectangle de $25^m,15$ de long sur $12^m,29$ de large, mesuré d'axe en axe. Les colonnes ont dix diamètres un huitième de haut, bases et chapiteaux compris; elles portent vingt-quatre cannelures; leur galbe diminue d'un sixième, et elles sont

(1) M. de Seynes.

(2) Ce monument est *pseudopériptère*.

renflées, à partir du tiers inférieur, d'environ un douzième. Il est à remarquer que, dans les colonnes engagées, la côte de la cannelure est à-plomb sous la rose du chapiteau, tandis que dans celles qui sont isolées autour du *pronaos*, c'est au contraire le creux de la cannelure. L'entablement fait la quatrième partie de la hauteur des colonnes. Une chose remarquable dans la corniche, est le renversement du modillon, dont la panse est en dehors au lieu d'être appuyée sur le nu du mur, disposition qu'on ne voit pas dans les édifices de Rome et d'Athènes, et qu'on retrouve dans plusieurs monuments antiques du midi de la France, notamment dans les entablements intérieurs du théâtre d'Orange, ainsi que dans plusieurs fragments de Vienne (Isère). Elle n'a pas été rappelée dans l'ordonnance des portiques de notre monument. La base des colonnes est attique et se profile en retour sur les murs de la *cella* qui sont ornés de refends. Une petite corniche, dont on ne voit plus que de légères amorces, régnait aussi sur les murs de la *cella*, en se profilant contre les colonnes engagées à la hauteur de leur tiers inférieur où commence le premier refend. Cette corniche avait $0^m,19$ c. de saillie; elle fut rasée entièrement lors des réparations faites par les moines. Un des plus beaux temples de Rome, celui de Vesta, en porte une placée de la même manière. Le fronton, qui n'est pas plus surbaissé qu'à l'ordinaire, a justement la proportion enseignée par Vitruve, la neuvième partie de sa largeur pour hauteur.

» La porte de la *cella* a $3^m,25$ de large et $6^m,85$

de haut; elle est couronnée d'une corniche qui a les mêmes ornements que l'entablement du temple, excepté qu'au lieu des cannelures de la cymaise, ce sont des feuilles de chêne. La saillie de cette corniche porte, de chaque côté du chambranle, sur deux consoles d'un beau profil, ornées de tresses et de grandes feuilles de chêne d'un travail très-délicat. Un chambranle architravé encadre la porte.

» La destruction de la toiture antique ne nous permet pas d'affirmer si le temple ne recevait du jour que par la porte, peut-être en recevait-il par le toit. Toujours est-il certain qu'il était couvert en tuiles plates à crochet, à en juger par une grande quantité de débris trouvés en fouillant autour du stylobate. On remarque de chaque côté de la porte, au-dessus de sa corniche, deux grosses pierres saillant sur le mur de $1^{m},40$ et percées d'un trou carré de $0^{m},30$, qu'on croit avoir servi à soutenir une seconde porte mobile. Les fouilles faites pour réparer le péristyle n'ont produit aucune indication qui autorisât cette conjecture. Peut-être les traces qui pouvaient en rester disparurent-elles lors de la première restauration de ce pavé par les Augustins.

» Toute cette ordonnance porte sur un stylobate ou piédestal continu, élevé de $3^{m},33$ au-dessus de la plate-forme d'enceinte. Au-dessus de la corniche de ce stylobate, règnent deux marches sur lesquelles posent les bases des colonnes, et qui se prolongeaient jusques sur les acrotères de l'escalier. Ces marches ont la même hauteur et le même plafond que celles de

l'escalier du péristyle, c'est-à-dire $0^m,22$ sur $0^m,33$. Palladio pense que Vitruve, en parlant de l'embasement des temples, les a désignés par le nom de *scamilles*, et il recommande de s'en servir pour détacher un peu plus la base des colonnes de la corniche de leur piédestal. La plus basse de ces marches porte à-plomb sur le dé du stylobate sur lequel la cymaise de la corniche saille de $0^m,39$. Nous devons aux dernières fouilles la découverte d'un fragment de cette corniche, que Clérisseau n'avait donnée que d'après la supposition de Palladio. Depuis quelques années on avait découvert, au pied de la façade postérieure du temple, un morceau de la base, que Clérisseau n'avait également donnée que d'après la même autorité.

» Enfin, le temple entier est établi sur un massif général de maçonnerie de 19 mètres de longueur sur 15 de large et $3^m,60$ de hauteur, fondé sur le ferme, en moellons appareillés, posés par assises réglées, inclinées de 45 degrés à l'horizon, et reposant sur des couches de ciment de pareille épaisseur.

» Telles sont les proportions générales du temple qu'on appelle communément la Maison-Carrée. Tous les membres de moulures sont remplis d'ornements dans lesquels le fini de l'exécution ne nuit point au grandiose et à la pureté des profils. Les refouillements des chapiteaux et des volutes sont très-remarquables, vus de près. La qualité de la pierre, semblable au marbre par la finesse du grain, a été favorable aux ouvriers pour pousser leur travail au dernier fini. Les fragments de la colonnade de l'enceinte, dont je vais

maintenant essayer de donner une idée, ne leur cèdent en rien pour la perfection du travail.

» Le temple, situé au milieu du fond de la place, s'élevait sur une plate-forme de $1^{m},10$ de hauteur, établi au niveau de la base du stylobate; on y arrivait par trois escaliers de cinq marches, posés sur la face antérieure de la plate-forme, et par des portiques couverts qui entouraient l'enceinte.

» La hauteur de la plate-forme, du côté de la place qui la précédait, était aussi revêtue d'un stylobate plus petit, avec cymaise et base qui devait régner le long des portiques latéraux (1). Des trois escaliers dont j'ai parlé, celui du milieu avait $3^{m},60$ de large, ceux de droite et de gauche, $2^{m},42$; ceux qui donnaient entrée aux portiques du côté de la façade du nord, avaient probablement toute la largeur des portiques.

» L'axe de la colonnade des portiques est établi à $16^{m},27$ du mur latéral de la *cella*. Ici, l'espacement des colonnes est *aréostyle* ou de plus de trois diamètres, le diamètre inférieur étant de $0^{m},73$ et l'entre-colonnement de $2^{m},97$, disposition nécessaire aux galeries pour permettre une libre circulation, mais défectueuse par rapport à la grande portée des architraves qui étaient en pierres et d'une seule pièce. La colonne avait $7^{m},61$ de hauteur, base et chapiteau compris. Le fût, sans cannelure, était d'un seul bloc; son galbe est moins prononcé qu'à la *cella*, mais sa dimi-

(1) On a trouvé des traces de ces portiques jusqu'à 60 mètres en avant de la façade.

nution est la même. L'entablement a aussi le quart de la hauteur de la colonne. La frise est ornée d'une belle guirlande de fruits au lieu de rinceaux, comme au temple. Il est à remarquer que, dans les portiques, la frise a la même hauteur que l'architrave, tandis qu'au temple elle a près d'un tiers de moins. La saillie de la corniche du temple est aussi plus forte, eu égard à sa hauteur, que dans les portiques. Ces différences ont été motivées sans doute par la distance d'où les deux ordonnances devaient être aperçues, et l'on ne peut qu'admirer ici l'entente parfaite que les anciens avaient de l'effet perspectif dans leurs monuments, où, sans rien négliger dans le fini des détails, ils savaient toujours conserver la meilleure disposition des masses, et éviter la raideur et la sécheresse qu'on peut reprocher à quelques-uns de nos plus beaux édifices modernes. C'est d'après ce principe d'effet que, dans la corniche de la Maison-Carrée, les muffles de lion de la cymaise sont en nombre inégal sur les côtés et ne tombent pas d'aplomb sur l'axe des colonnes. De même, les modillons sont plus nombreux sur un des côtés de l'entablement que sur l'autre, sans que cela nuise à l'aspect général du monument.

» La base des colonnes du portique est plus composite que corinthienne; cependant, les fragments du chapiteau (qu'on trouvera réunis dans le Musée sous le n° 15) sembleraient indiquer qu'il est corinthien.

» Au-delà de la colonnade, on voit la fondation de deux murs (actuellement recouverts) qui, avec cette colonnade, formaient une double galerie. Le

mur du milieu devait être percé d'arcades correspondant aux entre-colonnements; il servait aussi à supporter le faîte de la toiture, qui était à deux pentes, par conséquent formant fronton aux extrémités, disposition indiquée par tous les fragments de corniche qu'on a trouvés. Le dernier mur était recouvert d'un placage d'ardoise de $0^m,35$ d'épaisseur. La largeur de ce double portique, prise de l'axe de la colonne jusqu'à l'angle extérieur de ce mur, fait exactement la distance de trois entre-colonnements de $2^m,97$, ce qui fait conjecturer que la façade devait être *tétrastyle*, ou à quatre colonnes. »

D'autres constructions et divers aquéducs ont été la suite des découvertes faites en 1822.

Du côté opposé à la façade, la Maison-Carrée se trouvait resserrée par une rue dont on découvrit le pavé à larges dalles en établissant les fondations de la maison Cazeing; on y voyait encore les traces des roues des anciens chars. C'est par la situation de cette rue qu'il faut expliquer le rétrécissement du portique, qui, sur ce point, n'aurait été éloigné que de $2^m,30$ du monument, si l'architecte n'eût corrigé cette mauvaise disposition en donnant une forme circulaire au mur intérieur du portique. Il est à remarquer que le segment du cercle auquel appartient cette partie circulaire a son centre situé au milieu de la *cella*, à $17^m,60$ de rayon.

L'établissement de la rue Auguste en face de la Maison-Carrée provoqua, en 1833, des fouilles sur la prolongation de son axe du côté du nord; elles eu-

rent pour résultat de prouver que, sur ce point, la place du Forum s'étendait jusqu'à 80m,60 du monument principal, et qu'à cette distance s'élevait un édifice rectangulaire à peu près dans les mêmes dimensions que lui, avec cette différence que les murs latéraux n'étaient point décorés de colonnes et que le sol, pavé en marbre gris d'une brèche blanche et rose, au lieu d'être élevé sur un stylobate, comme celui de la Maison-Carrée, était établi au niveau du sol de la place.

Les murs de cet édifice, qui avaient encore, dans certaines parties, 30 ou 40 centimètres d'élévation et 1m,05 d'épaisseur, étaient revêtus de marbre à l'intérieur, et sa porte d'entrée, rigoureusement conforme, pour la largeur, à celle de la Maison-Carrée, était décorée de deux piédestaux revêtus en marbre blanc, dont les socles, encore en place, étaient assez bien conservés pour donner le profil de leurs moulures. L'entrée était précédée d'un péristyle de 5m,87 de largeur, pavé en larges dalles de marbre gris avec une bordure blanche. Le revêtement des murs était en marbre jaune.

Toute cette ordonnance, parfaitement conforme à celle du forum de Pompéi, fit supposer, avec raison, à M. de Seynes, que c'était là l'ancien forum de Nimes, dont la Maison-Carrée, située à son extrémité méridionale, formait le principal ornement, de la même manière que le temple de Jupiter décore le forum de Pompéi.

Ce fut sous l'administration de M. Villiers du Ter-

rage que s'opérèrent les fouilles dont nous venons de donner une description succincte. Ce magistrat mit alors à exécution le projet proposé par M. de Seynes au ministre de l'intérieur, de donner à ce monument une destination qui fût en harmonie avec son antiquité, et, le 11 mars 1824, la Maison-Carrée devint le Musée de Nimes, dans l'enceinte duquel furent réunis tous les fragments que nous allons décrire, en indiquant, autant qu'il nous sera possible, les lieux et l'époque où ils furent découverts.

Dans les divers catalogues que nous avons publiés des inscriptions antiques de Nimes, nous avons recueilli les fragments même les plus minimes et les plus mutilés, parce que nous pensons, avec le savant M. Alphonse de Boissieu, « que, dans une collection » d'inscriptions locales, ils peuvent être d'une utilité » incontestable. Qui sait ce que notre sol contient » encore de débris précieux ? Qui sait si l'un de ces » fragments, inintelligible aujourd'hui, ne recevra pas » d'une fouille heureuse un complément qui lui don- » nera un grand intérêt ? (1) »

Les livrets des musées ne s'adressent pas toujours à des lecteurs lettrés à qui le style épigraphique est familier. Cette considération servira d'excuse à l'interprétation française que nous avons cru devoir ajouter à chacune de nos inscriptions, à l'exemple des Mongès, des Millin, des Artaud. La belle langue épigraphique n'en sera pas déflorée pour les savants, et

(1) Inscriptions antiques de Lyon, préface, p. v.

bon nombre de visiteurs trouveront peut-être dans ces traductions triviales d'utiles enseignements.

En indiquant les inscriptions déjà publiées et les auteurs qui, les premiers, les ont fait connaître, nous ne pouvions nous dispenser de signaler celles qui sont encore inédites. Toutefois, nous n'ajoutons aucune importance à cette distinction et nous disons, avec M. Alphonse de Boissieu (1) :

« Un monument n'est pas une planète. Le puéril » honneur d'avoir découvert, le premier, un morceau » antique, appartient à l'ouvrier qui l'a retiré du sol » où il était enfoui. On n'édite pas plus avec la plume » qu'avec la pioche ; on édite avec l'intelligence, et » tel monument, vingt fois publié, procure plus de » gloire à l'auteur qui sait y découvrir un sens nou- » veau, un élément historique inaperçu, que la mise » au jour d'une inscription inédite, témoignage le » plus souvent banal et insignifiant de la douleur d'un » bon ménage qui a vécu un certain nombre d'années, » SINE VLLA ANIMI LAESIONE. »

(1) Inscr. ant. de Lyon, préf., p. IV.

INTÉRIEUR DU MUSÉE.

Le grand stylobate qui forme le centre des anciens thermes de Nimes (la Fontaine) était décoré, sur chacun de ses angles, d'une colonne rudentée d'ordre corinthien, destinée probablement à supporter une statue. L'une de ces colonnes a été dressée au côté gauche de la porte du Musée; elle est remarquable par les feuilles d'acanthe qui décorent sa base, particularité dont nous ne connaissons d'exemple que dans le baptistère de Constantin, à Rome. On trouvera encore, à l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée, une base et un chapiteau du même monument.

La colonne de droite, qui fait pendant à cette dernière et sur laquelle on lit :

FRAN. F. RE.
PP. M. P. Q.
NEMAUSI
D. D.

c'est-à-dire : *Francisco, Francorum regi patri patriæ magistratus populus que Nemausi dedicaverunt*, fut érigée, en 1553, par les habitants de Nimes, en

commémoration du passage de François Ier. Au-dessus du chapiteau s'élevait une salamandre en marbre qui donna son nom à la place où ce monument fut dressé. « L'idée en fut heureuse, dit Ménard, parce » que François Ier avait choisi la salamandre pour » symbole avec ces mots : *Nustricor et extingo* : Je » m'y nourris et je l'éteins, » pour marquer sa fermeté dans les amertumes et les adversités dont sa vie fut traversée.

Mosaïques.

La belle mosaïque qui décore en ce moment le milieu de la *cella* fut trouvée dans deux maisons situées sur la place Balore, en face de la Maison-Carrée; la partie du centre a été donnée à la ville par M. Roux-Carbonnel et les extrémités par feu M. de Seynes, directeur du Musée. Les cubes sont tous en marbre.

Au mois de mai 1846, on découvrit, dans l'une des maisons neuves au midi de l'église Saint-Paul, un fort beau pavé mosaïque d'une grande finesse de dessin et d'un goût exquis, représentant un guerrier dans un char attelé de deux fougueux coursiers lancés à toute vitesse. Derrière le char on voit le corps d'un homme attaché par les pieds. Nous croyons, avec raison, que ce sujet, emprunté aux temps héroïques

de la Grèce, n'est autre que le triomphe d'Achille sur le vaillant et malheureux Hector. Le fils de Priam, après avoir succombé sous les coups de son adversaire invulnérable, est traîné autour des murs de Troyes. Priam, sur les remparts, élève ses bras en signe de désespoir.

La portion de ce pavé, qu'on voit dans le Musée au pied de la colonne des thermes, a été si mal restaurée, qu'il serait difficile aujourd'hui d'apprécier le mérite de ce bel ouvrage; il n'existe de réellement antique que la tête des chevaux et une portion des murs de Troyes. Le reste est une restauration exécutée sur un dessin pris avant l'enlèvement du pavé.

Sur le plateau d'un monticule connu sous le nom de *Camp-de-César*, près de Laudun, on a découvert, en 1853, un pavé mosaïque de 6 mètres en carré, dont le centre est occupé par un tableau qui a été transporté au Musée sur la demande faite par M. le préfet du Gard.

Il représente un Amour monté sur un cygne; l'Amour tient de la main gauche un cordon rouge passé comme une bride dans le bec de l'oiseau; il a la main droite élevée pour indiquer l'orient vers lequel se dirigeait son doigt, lorsque ce pavé était en place. Le petit cavalier a des ailes dorées; celles du cygne sont ployées et sa patte est jetée en arrière dans l'attitude d'un oiseau qui vole. Le fond du tableau est noir; à chacun de ses angles on voit un ornement ayant la forme d'un œuf rouge d'où partent une infi-

nité de petites branches semblables à celles du corail, qui semblent indiquer la végétation de ces œufs.

Le *Courrier du Gard*, du 18 janvier 1853, donne un sens emblématique à ce tableau.

Près de ce pavé a été trouvé le petit autel à Mercure qu'on voit au Musée sous le n° 197.

Les mosaïques étaient très-multipliées à Nimes ; on en rencontre à chaque excavation dans tous les quartiers de la ville, malheureusement à un niveau plus bas que le sol actuel, ce qui provoque leur destruction en même temps que leur découverte. Il en est cependant encore quelques-uns qui n'ont pas éprouvé ce malheureux sort et que nous croyons devoir indiquer.

Chez M. Bergeron, rue Pavée, chez M. Pourrat, rue Grétry, chez M. Vincens, maçon, rue des Flottes, dans les fouilles exécutées, en 1852, derrière le Temple de la Fontaine, on peut voir encore des pavés mosaïques en place et parfaitement conservés.

D'autres, qui n'ont pas été détruits, sont maintenant recouverts, à cause de la différence de leur niveau avec le sol actuel. On pourra les retrouver un jour ; l'un rue de la Bazique, chez M. Maury, offre cela de particulier, qu'il est entouré d'un canal en marbre blanc. Dans une maison au Cours-Neuf, qui appartenait, en 1852, à un travailleur de terre nommé Granier, il en existe un second d'une grande beauté, dont le cartouche du milieu représente un homme et une femme nus. Un troisième est également enfoui chez M. Laporte, menuisier, rue de la Maison-Carrée ;

les petits cubes qui le composent sont mélangés, avec beaucoup d'art, de dalles de marbre de couleurs très-variées, ce qui donne à ce pavé un caractère tout particulier et le fait mettre, par les auteurs de la topographie de Nimes, au rang des plus belles mosaïques qui nous restent.

En 1850, on a aussi découvert, dans le jardin de M. Berard-Sauvajol, banquier, rue de la Fontaine, un pavé d'un dessin très-varié représentant diverses espèces d'oiseaux aquatiques. Nous espérons bien que le propriétaire, homme de goût, ne laissera pas longtemps un monument de cette importance enseveli sous les arbres de son jardin.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions indiquer les maisons où se sont retrouvées de belles mosaïques qui n'ont revu la lumière que pendant quelques heures.

Bronzes, Vases en terre cuite et en verre.

Il serait difficile, dit Ménard, de donner une juste idée du grand nombre d'antiques qui se sont trouvés depuis deux siècles sous les ruines de l'ancien Nimes. On en a tiré toute sorte de morceaux précieux comme d'un dépôt particulier destiné à les sauver du naufrage des temps et de la barbarie des peuples. Les fouilles des environs de la Fontaine et celles faites dans diverses parties de la ville, ont produit la décou-

verte d'une grande quantité de statues de marbre, de bronze, pierres gravées, instruments de sacrifices, urnes funéraires, et enfin tout ce que l'antiquité peut offrir de plus varié.

Moins parcimonieuse que libérale, la ville de Nimes a largement prodigué ses richesses dans tous les cabinets de l'Europe, et s'il lui reste encore quelques parcelles de sa fortune passée, elle les doit au bienfaiteur, économe dont le nom se trouve lié à tous les travaux scientifiques qui l'ont illustrée. M. Séguier, en léguant à la ville sa bibliothèque, son cabinet d'antiques, ses médailles, a provoqué, n'en doutons point, ce mouvement artistique qu'on y remarque aujourd'hui et dont les progrès, sans cesse croissants, préparent un avenir heureux à sa population.

C'est à ce savant illustre que nous sommes redevables des objets d'antiquité que renferment les armoires vitrées qui sont au Musée et que nous considérons comme inutile de décrire en détail. Nous dirons seulement qu'on y trouvera :

En armes : des poignards, des glaives, épées, haches d'armes, piques, cuirasses, boucliers, armures, etc.

En ustensiles religieux : des patères, vases de sacrifices, præfericules, couteaux sacrés, urnes, dieux lares, statues, et deux instruments qui, de prime-abord, ressemblent au fer d'une hache qui n'aurait pas été destinée à être emmanchée; ils sont en bronze si fin et si dur, qu'on ne peut douter que les anciens savaient tremper le cuivre et lui donner toute la du-

reté du fer. Trente-huit instruments semblables, réunis sur un même point, à 60 centimètres au-dessous du sol, ont été trouvés, en 1852, près de Vauvert, dans une des terres de M. Gamalier fils, qui a bien voulu enrichir notre Musée de deux de ces instruments, destinés par les Romains, selon toute probabilité, à l'excoriation des victimes offertes dans les sacrifices.

En costumes: des boutons, des fibules ou agrafes, chaînes de parure, bracelets, bagues, etc.

En ustensiles domestiques: des clés, couteaux, vases de toute sorte en bronze ou en terre, haches, outils, fioles et bouteilles pour liqueurs, onguents et huiles de toilette, urnes cinéraires en terre et en verre, vases vinaires et amphores, cachets, lampes en bronze et en terre, poids, mesures, joujoux d'enfants, syphons en verre, etc.

Bien que notre intention ne soit pas de donner une description détaillée des divers objets que nous venons de mentionner, nous ne pouvons nous dispenser de signaler une belle figure en bronze, n° 116, haute de 22 centimètres, à laquelle il ne manque qu'une partie du bras droit. Une belle patine, olive-clair, très-égale et très-brillante, lui sert actuellement de vernis. Sa pose est noble et élégante; elle est debout, le bras gauche élevé et la main fermée de manière à faire supposer qu'elle tenait une haste (1). Elle est couverte

(1) D'autres figures semblables, trouvées dans les Gaules, tenaient effectivement une haste de la main gauche et une coupe de la droite.

du *sagum* ou tunique gauloise croisée de gauche à droite, attachée sur la poitrine par un bouton qui a été enlevé, parce qu'il était peut-être en or. Ce vêtement descend jusque près du genou, dessinant les formes du corps par un resserrement au-dessus des hanches, sans qu'on aperçoive de ceinture; les cuisses et les jambes sont couvertes d'un pantalon très-juste qui descend jusque dans les souliers, dont les coutures forment un cordon en saillie; les bras sont couverts jusqu'au poignet par les manches du *sagum*. Sa chevelure et sa barbe touffue offrent tous les caractères du beau idéal; le corps est parfaitement modelé; les formes et les proportions sont très-belles. L'on rencontre rarement des bronzes antiques d'une aussi grande dimension (1).

On a découvert dans les Gaules, à diverses époques, plusieurs figures de bronze semblables à celle-ci, mais plus petites. La divinité qu'elle représente semble appartenir spécialement à ces contrées, puisqu'on n'en a jamais trouvé que dans le sol de l'ancienne Gaule. Le caractère de la figure, la pose et l'attitude ont fait présumer qu'elle représentait le *Taramis* ou le Jupiter des Gaules, auquel on accordait, comme chez les Romains, l'empire du ciel et le pouvoir de lancer le tonnerre. D'autres ont pensé que ces monuments représentaient le *Dis* ou dieu de la terre, dont les Gaulois se disaient descendus, et ils appuyaient leur opinion

(1) Monuments religieux des Volces-Tatosage, par Dumège. Paris, 1814.

sur le vêtement, l'arrangement des cheveux et de la barbe, qui appartient à ces peuples; car il paraît assez naturel d'imaginer qu'ils donnaient aux images du dieu qu'ils croyaient leur premier père, une forme et des vêtements semblables aux leurs.

Ce monument date cependant du bon temps de l'art, et annonce un mélange de la mythologie gauloise avec celle des Romains.

Nous ferons remarquer aussi un petit Amour en bronze, n° 17, couvert d'une belle patine, haut de 10 centimètres, entièrement nu, ayant seulement la tête couverte d'un bonnet phrygien; il tient la main droite élevée, et, quoique le bras gauche manque, il est facile de voir, par son attitude, qu'il tenait un arc dont il vient de se servir, car l'expression de sa physionomie indique qu'il suit des yeux le trait qu'il vient de lancer. Ménard décrit quelques figures de ce genre trouvées dans les bassins de la Fontaine. Celle-ci pourrait bien être du nombre.

Parmi les bronzes que renferme la même armoire, on voit encore une figure des plus curieuses, n° 114; elle représente un nain marchant à quatre pattes; il est entièrement nu avec une simple ceinture autour des reins. Un trou qu'il a sur la tête a dû servir à placer un ornement. Il a les parties génitales volumineuses et une espèce de queue. C'est là sans doute la représentation d'un de ces grotesques dont les Romains faisaient usage dans les établissements de bains, pour amuser les personnes qui attendaient que les baignoires fussent vacantes.

On doit remarquer encore, parmi les bronzes de nos armoires :

N° 126. Un prêtre égyptien trouvé dans un champ des environs de la Fontaine ;

N° 111. Une statuette de Vénus tenant de la main gauche la pomme que vient de lui donner Pâris ;

N° 115. Enfin, une belle figure d'Esculape tenant de la main droite un vase duquel sortent des serpents ; de la gauche elle retient un manteau qui, passant sur sa tête, vient retomber sur l'épaule droite, laissant la figure entièrement nue sur le devant. Cette statuette pourrait représenter également un Aruspice en extase. Quoi qu'il en soit, l'expression de la tête est admirable.

On doit supposer que l'usage des lampes remonte aux âges les plus reculés. On les a divisées en trois classes principales : *lucernæ*, *domestiæ*, *votivæ*. Les premières servaient aux actes de religion, les secondes pour les habitudes ordinaires de la vie, et les dernières étaient consacrées dans les temples. On pourrait comprendre dans cette troisième classe les lampes placées dans les tombeaux et qui sont celles que l'on retrouve en plus grand nombre. Au surplus, il n'est pas toujours facile de déterminer à quelle classe appartiennent les lampes ; on cherche, dans ce cas, à substituer la vraisemblance à la certitude.

Le Musée de Nimes possède une des plus belles lampes en bronze, n° 86 ; elle a 15 centimètres de longueur ; sa forme est des plus élégantes et sa ciselure admirable de délicatesse et de goût ; elle est dans

un bel état de conservation. On y voit encore la chaînette qui servait à attacher le couvercle de cette lampe à son anse élégante. Deux têtes de lion décorent ses côtés, et une souris est prête à dévorer la mèche.

Nous supposons que c'est là une lampe sépulcrale et que la souris n'est pas un accessoire de pure fantaisie, qu'elle est là comme les lièvres, les lézards, les mouches et les papillons que l'on voit fréquemment sur les urnes cinéraires et les autres monuments funèbres. Chacun de ces animaux avait chez les anciens, une signification allégorique, d'après laquelle ils étaient employés dans les ouvrages d'art. Le lièvre était consacré à Vénus et à Cupidon, le lézard à Apollon et à Mercure, les mouches et les papillons étaient le symbole de l'âme, que l'on considérait comme d'une forme aérienne et immortelle. Virgile la comparaît aux vents les plus légers, *levibus ventis*. Le lièvre, ainsi que le rat, dévorant sur une urne cinéraire des fleurs et des fruits, ont été considérés comme l'emblème de la mort, qui moissonne au hasard et souvent avant l'âge. Pourquoi le rat, qui cherche à dévorer la mèche d'une lampe, ne serait-il pas aussi l'image de la mort cherchant à éteindre la vie!

On voit souvent représentés sur les lampes les différents exercices de l'Amphithéâtre et du Cirque. Nous pensons que celles-ci étaient votives et consacrées à des divinités auxquelles des gladiateurs heureux avaient fait honneur de leurs succès. Sur une des lampes en terre que possède le Musée, on voit deux figures panthées (*signa panthea*) qui réunissent plusieurs

dieux, parmi lesquels on reconnait cependant toujours une divinité spéciale, c'est généralement *Harpocrate*, la *Fortune* et quelquefois *Minerve*.

Il serait difficile de trouver dans d'autres collections des vases et urnes, en verre, d'une plus grande dimension et d'une conservation aussi parfaite que ceux qu'on voit au Musée de Nimes, dans quelques-uns desquels sont encore les cendres et les ossements. Nous signalerons, comme un des plus remarquables, le vase qui est en verre bleu, n° 82, parce qu'on n'en trouve que très-rarement de pareils. C'est un cadeau précieux que notre ville doit à M. Rigot, ancien adjoint à la mairie; il fut trouvé dans sa propriété, non loin de l'embarcadère du chemin d'Uzès, avec quelques-unes de ces fioles qui renfermaient des onguents, des huiles et des baumes odoriférants, qu'on a pris mal à propos pour des *lacrymatoires*. « Cette » opinion, trop accréditée, dit M. Champolion-Figeac, » a été victorieusement renversée par des découvertes » récentes de M. Mongès; rien ne permet de donner » à ces vases à long col le nom de lacrymatoires, et » un bas-relief de Clermont-Ferrand, qui semblait » accréditer cette méprise, a été reconnu pour faux. » On ne doit donc plus donner à ces vases d'autre » nom que celui de fiole à huiles et à parfums. »

En parlant des vases en verre, Ménard (1) dit : Ceux qu'on travaillait à Nimes avaient de l'élégance dans la forme, beaucoup de perfection dans le travail

(1) Ménard, vol. VII, pag. 186.

et étaient faits d'une matière très-fine. Il est pourtant à remarquer qu'il entrait du plomb dans la composition de ce verre ; on le travaillait au tour. Cette opération pour le verre était connue et pratiquée dans tout l'empire romain. Pline le remarque bien expressément (1). On doit aussi noter, ajoute Ménard, que dans tous les vases de verre trouvés à Nimes, on ne voit point de poncis, c'est-à-dire cette cassure nécessaire qui reste au fond de la pièce, de sorte que le fond est plat et uni.

Les vases en terre cuite et la poterie se fabriquaient à Nimes. Outre ceux que l'on voit actuellement au Musée, il s'en est trouvé dans tous les temps et l'on en découvre encore chaque jour. Il y en a de toutes les formes et de tous les usages, comme on peut le voir dans l'ouvrage de M. le comte de Caylus (2). Ce savant remarque qu'on faisait usage à Nimes de plusieurs espèces de terre cuite et qu'on y fabriquait les verres d'une manière différente que partout ailleurs.

Il y avait aussi une manufacture particulière de plats creux et profonds (3). Les vases de ce dernier genre étaient d'ordinaire d'un blanc uni, mais recouverts de couleur rouge, très-bien travaillés et plus ou moins ornés, selon la fantaisie de l'artiste.

La forme en est très-bonne et les ornements bien dessinés. On voit que les artistes exécutaient avec

(1) Pline, l, 36, ch. 26.
(2) Rec. d'Ant., t. 2, pl. 101 et suivantes.
(3) Mén., vol. 7, p. 185.

une précision et une élégance qui annonce beaucoup d'habileté. Aussi faisait-on, dans toute la Gaule, un commerce considérable de ces sortes de vases fabriqués à Nimes. Rien ne prouve mieux le commerce que faisait cette ville, dit M. de Caylus, que de rencontrer à Bavay (1) une grande quantité de vases de terre de la même fabrique. On m'a assuré, ajoute-t-il, qu'on avait trouvé en Bretagne quelques fragments de ces mêmes ouvrages. Les uns et les autres de ces vases portaient assez ordinairement en dedans ou au-dessous le nom de celui qui exploitait, travaillait, façonnait ou vendait des vases d'argile, terre à poterie que les Romains appelaient *creta*, origine du nom de *cretarii* qu'on donnait à ces ouvriers. Cette branche de commerce, qui a laissé dans la ville de Nimes tant de preuves de son développement, nous a conservé sur ses produits le souvenir des nombreux artistes qui l'alimentaient. Voici quels sont les marques, les noms et les sceaux de potiers qui se rencontrent le plus fréquemment dans nos contrées, auxquels de nouvelles fouilles permettront sans doute d'en ajouter bien d'autres par la suite.

Ces empreintes sigillanes ne se trouvent généralement que sur les poteries rouges:

1. FORTIS.
2. CERIALIS.
3. CRESCES.
4. L. HOSCRI.
5. ALBANI.
6. FESTVS.
7. CASSIA. OF.
8. RVFFI. M.

(1) Ville du Hainault, une des plus considérables des Gaules sous les Antonins.

9. FELIX.
10. C. CINCI.
11. ATIMETI.
12. APOLLONI.
13. CINNAMI. M.
14. ...C. AMI.
15.

16. L. VER.
17.

18.

19. SCEL.
20. CLAV.
21. O. N.
22. ALBANVS.
23. L. POTVS EVTyCHVS.
24. T. S. Q.
25. MALIVS FORTVNAT.
26. Q. AT. GEMELLVS.
27. COPPVS.
28. VERIVS.
29. KLARIANVS.
30. NAVIVS.
31. PRIMVS.
32. OPRVSTVS.
33. MASCLI B\R/S.
34. SCOITVS.
35. PRIVATVS.
36. CESINVS.

Sur des poteries découvertes, en 1852, dans les fouilles de l'*Horreum*, et qu'on trouvera dans les armoires sous le n° 57.

37. ATEVS.
38. VNYVS.
39. VPITVS.
40. PERSEVS.
41. ADRA.
42. ACVIL.
43. FADRO.
44. C. DESSVS.
45. CERINTIVS.
46. IVCVNDVS.
47. TERTIVS.
48. ALECTVS.
49. QVINTVS.
50. ROGATVS.
51. MARTIALIS.
52. DIOMEDVS VIBI.
53. AGILIS.
54. MONTANVS.
55. L. SABINVS.
56. MOMMO.
57. MODESTVS.
58. CERINTHVS.
59. STROBILVS.
60. COΠIAS.
61. RIORVS.
62. SVAVVS.
63. AMADIMA.
64. VERIO.
65. VIRINVS.
66. COTILO.
67. IONI.
68. SAPINVS.
69. ORBAS.
70. PASI.
71. MARICVRAS.

72. SECVNDINA.
73. OF. PRIM.
74. OF. SECV.
75. VERI. OER.
76. L. HERENNI.
77. EVTyCHES.
78. VIBIANVS.
79. ITROVS.
80. FON.
81. PHOETASPVS.
82. PROBVS.
83. OCTAVIVS.
84. COMMVNIS.
85. SORICIO.
86. ATIMETVS.
87. SIVNORAC.
88. MARCELLVS.
89. SEVERVS.
90. CEVS.
91. XOΠA.
92. CAVVS.
93. EVIO.
94. VAVVS.
95. MASSIVS BABIVS.
96. NIΛEO.
97. FALOVS.

Une pierre verdâtre découverte le 16 octobre 1811 dans les déblais de l'Amphithéâtre, portait les mots suivants, gravés en creux en contre-sens sur une de ses tranches : MVNATI TACITI CRO, c'est-à-dire *crocodilium* ou *collyre* de l'oculiste *Munatius Tacitus*, et sur l'autre tranche, POMPIIAMPACCCAMI, espèce de remède difficile à déterminer.

On trouvera en outre dans ces armoires quatre seaux en bronze, destinés à marquer la grosse poterie. Comme d'ordinaire, ils sont gravés à rebours, afin que l'empreinte, en se reproduisant sur le vase, fût dans l'ordre naturel. Ils nous ont servi à tracer les empreintes ci-après :

Nº 171.

Nº 172.

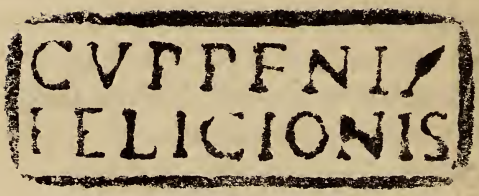

Nº 173.

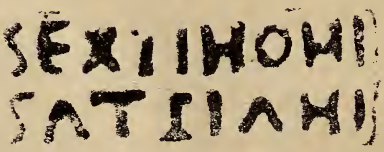

N° 174.

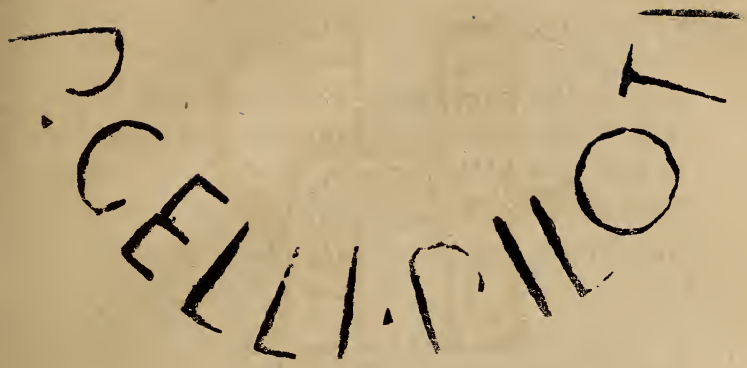

Les tuyaux en plomb jouaient un grand rôle dans l'économie d'un peuple qui ne reculait devant aucun obstacle pour réunir dans les villes les eaux destinées aux besoins, à la salubrité, au luxe et au plaisir des populations. A ce point de vue, Nimes est une des villes qui offre encore aujourd'hui le plus gigantesque exemple de cette sollicitude de l'administration romaine; l'immense aquéduc dont le Pont-du-Gard faisait partie, la distribution des eaux qu'il amenait dans nos murs; l'établissement des thermes à la Fontaine avait sillonné notre ville d'une infinité de tuyaux en plomb que nous découvrons tous les jours enfouis sous notre sol, et que la valeur de la matière fait bientôt disparaître.

Comme les *cretarii*, les plombiers étaient dans l'usage de graver leur nom sur les tuyaux provenant de leur fabrique.

Voici quelques-unes de ces légendes que nous retrouvons encore :

1° SEVERIAN. SEVERIAN. F. FAC.
2° STROBIL.
3° T. VALERIVS SVRRILIO.
4° M. VEREC. AREL. DLXXXIII.
5° SEX. APP. VALEN.
6° CLA/D⊙R-GALB. AD. CICA.

Gravée sur une pierre trouvée dans un tuyau en plomb.

7° CHVRI ·ED· ·M· ·CAF·
7° bis SEGVSIAVIO.
8° T. CRISPIVS. PRIMIGENIVS.
9° C. CANTIVS ⌀ POLHINVS ⌀ FAC.

Ces deux tuyaux sont au Musée, sous les nos 193 et 194.

10° RHO. DON. F.

Sur un vase en plomb dans l'intérieur du Musée, sous le n° 192.

11° T. VA. L. MA. S. GAL. ARE. LE.
12° RENIVS. F.

Ce tuyau se trouve au Musée sous le n° 195 ; il fut trouvé dans les fouilles de l'Amphithéâtre avec un autre, portant la légende n° 8, qui est aussi au Musée sous le n° 196. Ils y furent déposés par les soins de M. Villers du Terrage, préfet du Gard, en 1824.

Il y a environ un siècle qu'on a trouvé à Nimes le disque en marbre qu'on voit dans cette armoire, sous le n° 49. Il a 24 centimètres de diamètre et 2 centimètres d'épaisseur ; il porte des bas-reliefs sur ses

deux faces, et aux extrémités de son diamètre vertical, deux pivots.

Sur l'une des faces de ce médaillon on remarque, adossées contre un tronc d'arbre, deux têtes dont l'expression ne saurait être douteuse. Celle de droite représente un vieillard vigoureux; tous ses traits annoncent le mépris et l'indignation. L'autre nous offre un jeune homme, peut-être son fils, avec tous les caractères de la douleur et de l'effroi. Au bas de ces deux figures on voit un bouclier et une palissade renversée.

Cette allégorie ne présente point d'équivoque; elle se retrouve sur tous les monuments triomphaux des Romains pour désigner des captifs; c'est, par conséquent, un emblème de victoire.

Le bas-relief opposé se compose d'une seule tête dont la figure exprime le calme et la satisfaction, bien qu'elle semble établie sur des ruines. Elle est coiffée d'un *théristrion*, pièce d'étoffe dont les femmes grecques se servaient pour se couvrir la tête ou les épaules, afin de se défendre de l'ardeur du soleil pendant l'été.

Nous croyons que ce monument est, comme celui qu'on découvrit à Lyon au commencement du 19me siècle (1), une enseigne militaire romaine, ou plutôt un de ces *clypei* qu'on plaçait sur ces enseignes au-dessous de l'aigle posée à son extrémité.

Par divers motifs trop longs pour être rapportés ici, et qu'on pourra voir dans les mémoires de l'académie

(1) Grivaud de Lavincelle, Monum. ant., p. 61.

du Gard (1), nous croyons que cette enseigne appartenait à la sixième légion dite *victris* (la victorieuse), ce qu'indique l'un des emblèmes que nous venons de décrire. Quant à celui qui se trouve du côté opposé, on pourrait y voir la personnification de cette légion, dont l'image rappelle peut-être, par sa coiffure, le pays où elle fut créée.

Les circonstances du séjour de cette sixième légion à Nimes, peuvent se déduire de certains faits de l'histoire d'Adrien, et être démontrées par deux monuments épigraphiques que nous allons trouver au Musée, sous le n° 162 à l'intérieur, et n° 41 à l'extérieur.

Le bas-relief que l'on voit dans l'armoire de gauche, sous le n° 161, a été donné au Musée par M. Alègre, professeur de dessin à Bagnols ; il a été découvert près de Cavillargues, et a fait le sujet d'un rapport à l'académie du Gard (2), duquel il résultait que ce bas-relief, qui servait de couvercle à une urne cinéraire de 20 centimètres d'ouverture, représentait un *samnite* et un *secutor* dans l'action d'un combat à outrance, qui devait plonger l'un des combattants, EROS ou XANTVS, dans un cercueil sur lequel son nom était inscrit d'avance, et que, par un raffinement de barbarie, on avait eu soin de placer sous les yeux même des gladiateurs.

Après une lutte longue et acharnée, l'issue du

(1) Année 1851.

(2) Acad. du Gard, année 1851, page 35.

combat demeure encore incertaine, mais les athlètes ont mutuellement donné des preuves de tant de courage et d'adresse, que le peuple, représenté par quatre personnages qu'on voit dans une tribune (1), leur accorde à tous deux l'exemption (*missio*), faveur la plus grande que pût obtenir un gladiateur.

Cette action se trouve parfaitement indiquée sur notre monument par le geste que le peuple avait coutume de faire dans ces circonstances pour exprimer sa volonté; il élevait une main en cachant le pouce sous les doigts, lorsqu'il voulait sauver la vie à un gladiateur vaincu. Mais ici les deux athlètes ont également mérité la faveur populaire, et les cris de PVGNANTES MISSI (les combattants ont leur congé) vient se joindre à ce signe de bienveillance.

Derrière eux on voit deux personnages revêtus de la toge-prétexte; le premier présente aux combattants le *rudis* qu'on donnait en signe d'affranchissement à ceux qui avaient été plusieurs fois vainqueurs, ou qui avaient servi trois ans dans les jeux de l'amphithéâtre; l'autre semble commander à deux esclaves en marche de transporter hors de l'arène les cercueils, désormais inutiles, dont chacun est chargé, et sur lesquels ont lit les noms d'EROS et de XANTVS, suivis d'une seconde ligne dont l'érosion empêche de lire bien distinctement le mot CANXVM ou CANVSIVM, qui

(1) Un bas-relief décrit par Maffei, représente une course de char dans un cirque, et là, comme sur le bas-relief de Cavillargues, les spectateurs sont aussi indiqués par quelques personnages dans une tribune.

pourrait bien indiquer le collége auquel appartenaient ces gladiateurs (1).

Sur une peinture antique décrite par Winckelmann (2), représentant un combat de gladiateurs, on voit aussi, comme sur le bas-relief de Cavillargues, deux personnages placés derrière les gladiateurs. L'historien suppose que celui qui remet au vainqueur le *rudis* d'exemption représente un *laniste*. Nous nous inclinons respectueusement devant l'opinion du savant antiquaire, mais nous ne la croyons pas applicable à notre monument.

« L'affranchissement qui résultait de l'exemption accordée par le peuple, tirait le gladiateur de l'état de servitude, lui permettait de tester, sans lui procurer cependant la qualité de citoyen. Cet affranchissement s'exécutait par le préteur qui lui remettait un bâton noueux ou un bâton d'épine, le même qui servait de fleuret dans les combats d'amusement qu'on appelait *prælusio*; cette arme était désignée sous le nom *d'arma lusoria*, arme courtoise. Ceux qui avaient obtenu ce bâton étaient appelés *rudarii*. On joignait quelquefois à l'affranchissement une récompense purement honoraire, pour témoigner de la bravoure du gladiateur; c'était une guirlande ou espèce de couronne de fleurs entortillée de rubans de laine, appelée *lemnises*, qu'il mettait sur la tête. Les bouts de rubans pendaient

(1) Le nom de l'esclave EROS est déjà connu dans nos contrées par deux cippes funéraires, l'un chez M. Roussel, rue des Greffes, n° 13; l'autre rapporté par Ménard, vol. 7, p. 333.

(2) Histoire de l'Art chez les anciens.

sur les épaules. De là vient qu'on appela *lemniscati* ceux qui portaient cette marque de distinction (1). » C'est peut-être aussi l'origine du nom de laniste appliqué au maître des gladiateurs.

Nous pensons, d'après cela, que les personnages drapés de notre bas-relief représentent des magistrats dont l'un ordonne de sortir de l'arène les funestes cercueils, tandis que le préteur, dans l'exercice de ses attributions, octroie aux gladiateurs, en signe d'affranchissement, le *rudis* que leur accordent les acclamations du peuple.

Cette interprétation nous semble d'autant plus probable, que l'intendance des spectacles était la seule fonction que les derniers empereurs eussent conservée à ce magistrat, ce qui faisait dire à Boëce que, de son temps, la préture était un vain nom et une charge inutile.

(1) Mongez, Ancycl. méth., art. Gladiateur.

MUSÉE LAPIDAIRE.

MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES

BAS-RELIEFS

FRAGMENTS DE SCULPTURE ET D'ARCHITECTURE

DU

MUSÉE LAPIDAIRE

DE NIMES.

Les Romains avaient deux genres de monuments funèbres, le *sepulcrum* ou *sarcophagus*, destinés à renfermer les cadavres dans leur intégrité, sans qu'ils eussent été livrés aux flammes du bûcher, et l'*ara* ou *cippus* en pierre, plus ou moins considérable, plus ou moins orné, ordinairement de forme quadrangulaire, dont la destination était de porter, de recouvrir les urnes cinéraires, *ollas*, dans lesquelles on déposait les cendres ou les ossements calcinés du défunt. Le *cenotaphium* ou *monumentum* était une troisième espèce de monument funèbre, mais vide, consacrée à la mémoire du citoyen qui avait péri dans un naufrage, dans une bataille ou dans une contrée éloignée. La consécration consistait à appeler trois fois ses mânes

pour en venir prendre possession et à éviter par cette cérémonie que son âme n'errât pendant un siècle avant d'être admise dans les champs élysées. Il résulte de là que le même mort pouvait avoir plusieurs monuments et dans des lieux divers, mais ne pouvait avoir qu'un seul tombeau.

On gravait sur la face principale de ces édifices une inscription latine ou grecque qui rappelait les noms, les titres et la filiation du défunt; ces inscriptions commencent ordinairement par les lettres D. M. Ces sigles sont l'abréviation de la formule *Diis Manibus*, qu'on rencontre quelquefois entière. Les mânes étaient les âmes des morts considérées comme divinités infernales, *Dii Manes;* on leur faisait des offrandes et des sacrifices, on leur immolait des victimes, on faisait des libations. Ces cérémonies étaient expiatoires. Les deux lettres D. M. sont suivies des prénoms, noms et surnoms du mort, ces deux derniers séparés, souvent, par le nom de la tribu dans laquelle il avait le droit de suffrage. Ces noms sont au génitif ou au datif. Dans le premier cas, les lettres D. M. sont sous-entendues, lors même qu'elles ne se trouvent pas sur l'inscription; on y lit quelquefois l'âge du défunt en années, mois et jours, et le nom du parent, de l'affranchi ou de l'ami qui a érigé le monument. La date de cette érection n'étant jamais indiquée, ce n'est que par la forme des lettres ou le style de l'inscription qu'on peut reconnaître le siècle auquel elle appartient, lorsque cette époque ne se trouve pas déterminée par un nom historique de l'inscription elle-même.

N° 1.

D. M.
C. POMPEI
SECVNDI
ANN XIII
PARENTES FIL
PIENTISSIM.

Aux Dieux Mânes de C. Pompéius Secundus, qui vécut 23 ans; ses père et mère à leur tendre fils.

(Mémoire de l'Académie de Nimes, année 1810, p. 377.)

Hauteur, 0m,78; largeur, 0m,55.

Ce cippe, en forme d'autel, fut découvert, en 1810, dans les déblais de l'Amphithéâtre. La base et la corniche sont modernes; il y a peu d'habileté dans l'exécution de la frise qui entoure l'inscription; les lettres sont d'une bonne époque; on n'y remarque qu'une seule ligature que le défaut d'espace peut justifier. L'absence d'accents et le superlatif de *Pius*, que nous ne trouvons employé dans aucune inscription du premier siècle, nous font rapporter ce monument à la fin du second.

Les Latins ne donnaient pas au mot de *parentes* une signification aussi étendue que celle que nous donnons maintenant au mot : parents. Ils appelaient ainsi seulement l'aïeul et autres ascendants, mais plus particulièrement le père et la mère. C'est sous cette dernière acception qu'il faut prendre le mot *parentes* sur les monuments épigraphiques.

N° 2.

Ce fragment de corniche appartient à la belle époque de l'art; il fut trouvé en 1740 dans les fouilles exécutées aux Bains antiques de Nimes.

N° 3.

Fragment d'un serpent. Quelque peu important que soit ce morceau d'antiquité, il appartient à un ciseau habile et fait regretter la statue de laquelle il faisait partie. Il fut trouvé, en 1742, dans le bassin de la source de la Fontaine.

N° 4.

Il ne reste de cette statue colossale que la partie haute du corps ; elle est couverte d'une draperie dont le style élégant et pur indique la belle époque de l'art chez les Grecs. C'est dans les environs du Nymphée que ce fragment fut découvert, en 1742.

N° 5.

Ce torse en marbre, trouvé à la même époque et au même endroit que le précédent, a appartenu à une statue moins grande que demi-nature. Le travail en est médiocre. L'abdomen est découvert, mais un bout de draperie qu'on aperçoit sur la poitrine, annonce que la statue n'était pas entièrement nue.

N° 6.

Cette superbe frise décorait, aux anciens Bains romains, le grand stylobate dont nous avons parlé à propos de la colonne que l'on voit à gauche en entrant dans le Musée. On peut se convaincre qu'il existe de cette frise une longueur suffisante pour décorer l'un des côtés de ce grand piédestal. Cette considération aurait dû suffire pour faire remettre à sa place cette partie de la décoration antique. Malheureusement,

l'architecte Maréchal, chargé de la restauration des Bains, ne le jugea point ainsi; la frise antique fut remplacée par une frise moderne, bien exécutée à la vérité, mais fort loin de son modèle.

N° 7.

MANIBVS
SEX. SPVRII. SEX. F. VOL.
SILVINI
EVCHARISTVS ET GERMANVS LIB
IIIII I . VIR. AVG.

Aux Mânes de Sextus Spurius Silvinus, fils de Sextus (de la tribu) Voltinia; Eucharistus et Germanus, affranchis sevirs augustales.

(Poldo d'Albenas, ch. 27, p. 153.)

Haut., 0m,73, larg., 0m,53.

Le *Jus suffragii* accordé aux habitants de Nimes résulte de leur incorporation à la tribu *Voltinia*, qui leur fut assignée pour donner leur suffrage dans les comices. On ne sait pas d'où elle avait pris sa dénomination. On peut cependant conjecturer qu'elle était ainsi appelée du nom de quelque quartier du territoire de Rome. Sur quoi il faut remarquer, dit Ménard (1), qu'elle était du nombre des tribus de la campagne, *rusticæ*, qui faisaient en tout trente-une, et dans lesquelles étaient enrôlés les gens de condition et les véritables citoyens romains. Les quatre autres tribus, les premières dans l'ordre d'établissement, étaient appelées *urbanæ*, et ne furent formées que d'affranchis et de petit peuple. Les habitants de Vienne donnaient leur suffrage dans cette tribu.

Sevir Augustalis. « L'origine des *augustales*, dit

(1) Ménard, vol 7, p. 253.

M. Alph. de Boissieu, que nous aurons souvent l'occasion de citer (1), au sujet de laquelle les savants des siècles passés ont émis bien des opinions diverses, est devenue, dans ces dernières années, une thèse féconde en remarquables travaux d'archéologie et d'histoire. — Cette lutte, en mettant sous nos yeux tous les éléments de la question, ne permet cependant pas de décider encore d'une manière définitive quelle fut l'origine des augustales, ni à quelle époque on doit les rapporter; mais elle nous montre assez clairement à quel ordre d'idées cette institution se rattache. J'exposerai ici sommairement les trois principaux systèmes entre lesquels les esprits se partagent au sujet de l'origine des augustales, et si les documents produits pour la solution de cette question ne la tranchent pas péremptoirement, ils jetteront du moins un grand jour sur le rang et les fonctions de cet ordre nombreux et célèbre.

» Le premier et le plus ancien système consiste à rattacher les augustales de l'Italie et des provinces aux *sodales augustales* romains (2), à ce collége sacerdotal créé par Tibère après la mort et en l'honneur du fondateur de l'empire, etc.....

» Selon quelques antiquaires, les sévirs augustales tiraient leur origine d'un office institué auprès de l'autel de Narbonne et mentionné dans le titre authentique de la dédicace de ce monument (3), etc.....

(1) Alph. de Boissieu, Inscr. ant. de Lyon, p. 170.
(2) C'est l'opinion de Reinesius, op. laud.
(3) Voir le texte dans Millin, Voy. dans le Midi, t. 4, p. 374.

» Le troisième système sur l'origine des augustales a pris sa source dans le témoignage de deux scholiastes d'Horace (1), d'après lequel toute l'augustalité se rattacherait à l'office de *magistri vicorum*, rétabli par Auguste auprès des édicules laraires de chaque quartier de Rome (2). »

Nous regrettons vivement que le cadre si restreint d'un simple catalogue, ne nous permette pas de rapporter *in extenso* la savante critique de M. de Boissieu sur ces divers systèmes, et nous force même d'abréger les conclusions auxquelles nous amène le savant archéologue sur le rang et les fonctions d'un ordre dont la véritable et la seule importance a été trop souvent méconnue.

« L'augustalité constitua, dans les colonies et dans les municipes, une classe semblable, sous plusieurs rapports, à l'ordre équestre dans la république romaine. Un grand nombre d'inscriptions attestent ce fait, reconnu aujourd'hui par tous les archéologues : *decuriones, augustales, populus; — decuriones, augustales, plebs universæ; — decuriones, seviri, plebs utriusque sexus; — ordo decurionum, sexvirum, plebs; — decuriones, seviri, municipes et incolæ*, etc., etc. Telles sont les formules par lesquelles, suivant les diverses localités, la hiérarchie provinciale est exprimée.....

» Mais quel cens fut exigé, quelles conditions furent requises pour cette chevalerie municipale ? C'est

(1) M. de Boissieu donne le texte.

(2) Egger, append., § 1.

ce que les monuments ne nous apprennent pas. Cependant, on peut reconnaître, en général, 1° que les esclaves n'arrivaient pas à l'augustalité; 2° que les affranchis pouvaient l'acheter, ou tout au moins en payaient le prix en beaux deniers comptants; 3° qu'il fallait une fortune suffisante pour en remplir les obligations. Ces obligations, charges souvent très-lourdes, étaient de répondre par des repas, par des distributions d'argent, par des constructions coûteuses, à l'honorable distinction dont on était l'objet; de contribuer aux jeux publics, et probablement d'une manière plus particulière à ceux qui avaient pour objet le culte des empereurs. Le sévirat était un impôt levé sur la vanité des affranchis et des parvenus, et, comme les fondations civiles et religieuses, les fêtes et les festins ne devaient jamais être payés par les fonds des municipes ni des colonies, les augustales venaient en aide aux décurions pour y faire face. Quand un sévir était affranchi du tribut imposé à l'élection, on ne manquait pas de le constater; ainsi, à côté des largesses mentionnées sur les monuments, *ob honorem seviratus*, — on trouve le *sevir gratuitus* ou *gratis factus*, etc.....

» Enfin, il y avait des sévirs honoraires, des sévirs *adlecti supra numerum augustalium*.....

» Les sévirs avaient le droit de porter la prétexte. Le témoignage de Pétrone et deux monuments reproduits par Maffei permettent de leur accorder aussi les faisceaux. Si les inscriptions attribuent à quelques sévirs certains autres privilèges, il faut y reconnaître,

soit des usages particuliers, soit des récompenses méritées à d'autres titres. Ainsi, l'exemption de l'impôt municipal, le *bisellium* ou chaise magistrale, les ornements décurionaux, sont des faveurs spéciales et personnelles, et non pas des droits inhérents à la dignité d'augustale.

» Quant aux fonctions du sévirat, il est je crois impossible de les préciser; elles me semblent ne consister que dans les charges énumérées plus haut. Moitié magistrats par leur origine et par le concours qu'ils prêtent aux décurions dans les jeux, les fêtes, les festins et les fondations d'utilité publique; moitié prêtres par leur association primitive au culte des lares et des empereurs et par les monuments religieux qu'ils paraissent avoir eu l'obligation d'élever, les augustales, sauf peut-être à l'époque de leur institution, ne semblent pas avoir eu des fonctions régulières de quelque importance, etc.....

» Les caractères généraux du sévirat qui ressortent des monuments épigraphiques, dit en terminant M. Alph. de Boissieu, sont admirablement mis en évidence dans le portrait de l'affranchi du Satyricon, qui est, avec Trimalcion, le seul sévir augustale dont le nom soit resté dans toute la littérature latine, ainsi que le remarque M. Egger, auquel j'emprunte la traduction de ce passage de Pétrone: « *Tu es chevalier* » *romain? et moi je suis fils de roi.* — *Pourquoi donc* » *étais-tu esclave?* — *Parce que je me suis livré moi-* » *même en servitude.... Et maintenant j'entends vivre* » *de façon que personne n'ait le droit de me rire au*

» *visage. Je me promène le front découvert au milieu* » *de mes égaux; je ne dois pas un sou de cuivre à qui* » *que ce soit au monde; je ne sais pas ce que c'est* » *qu'une assignation. Personne ne m'a dit sur la place:* » *Rends-moi ce que tu me dois. J'ai de petits sillons à* » *moi, voire un peu de vaisselle plate; je nourris* » *vingt bouches et mon chien; j'ai racheté ma com-* » *pagne de lit pour avoir le droit d'en user seul; il* » *m'en coûte mille beaux deniers. Aujourd'hui, me* » *voilà sévir et sans frais (sevir gratis factus* sum*),* » *et je compte bien trépasser de manière à ne pas rou-* » *gir dans ma tombe!* » — « Tous nos augustales, » ajoute M. Egger, ne sont pas des parvenus de cette » trempe, mais ce sont des parvenus comme on devait » les compter alors par milliers. » — « Ce portrait de » l'affranchi parvenu, ajoute-t-il ailleurs, maintenant » sévir augustale dans sa petite ville, ne répond-il pas » bien en général à l'idée qu'on se fait, par les mo- » numents, de ces vanités municipales, assurément » fort comparables à celles des quarteniers de Rome? » Trimalcion, qui n'a jamais été que sévir, veut qu'on » résume ainsi toute sa vie publique sur son tombeau: » Qu'on me fasse, dit-il, *in tribunali sedentem præ-* » *textatum cum anulis aureis quinque, et numnos in* » *publico de sacculo effundentem; scis enim quod epu-* » *lum dedi, binos denarios: faciantur, si tibi videtur,* » *et triclinia; facies et totum populum sibi suaviter* » *facientem.* » Enfin, il veut qu'on grave *sur son mo-* *nument cette simple inscription*: C. POMPEIVS TRIMALCHIO. MÆCENATIANVS. HIC. REQVIESCIT. HVIC. SEVIRATVS. ABSENTI. DECRETVS. EST.

» Le sévir augustale de la société romaine ne représente pas mal, aux libéralités près, ce qu'on appelle aujourd'hui l'épicier parvenu, jouissant dans sa petite ou dans sa grande ville de quelques honneurs municipaux, passablement ridicule par ses prétentions, mais dont le fils pourra être un jour pair de France, de même que le fils du sévir parvenait aux honneurs de la curie et quelquefois à ceux du sénat et de l'empire (1). »

Une preuve de l'inanité du titre de sévir et du peu de fonctions obligatoires qu'il entraînait, dit un peu plus loin M. de Boissieu, c'est qu'on pouvait porter ce titre dans plusieurs villes quelquefois voisines, mais quelquefois aussi très-éloignées: le musée de Lyon en offre deux exemples remarquables.

La base et le chapiteau de ce cippe sont modernes; l'inscription ne manque pas d'une certaine élégance par ses proportions, son style et sa formule, mais la forme allongée des lettres des deux dernières, indique qu'il n'est pas antérieur au second siècle.

N° 8.

Ce chapiteau, d'un pilastre peu en saillie, est remarquable par la beauté du marbre et des sculptures dont il est orné; il a été trouvé dans les fouilles des anciens Bains.

N° 9.

Quoique du même marbre que celui du chapiteau

(1) Nous ne saurions trop engager le lecteur à lire cette savante dissertation dans l'ouvrage de M. Alph. de Boissieu.

auquel on l'a accolé, il est évident que ce masque lui est absolument étranger ; il est d'un beau travail et provient des mêmes fouilles que le chapiteau.

N° 10.

Ce groupe mutilé, où l'on remarque la tête d'un enfant jouant avec un dauphin, est du plus beau marbre statuaire et d'un travail très-précieux ; il ne reste d'entier que le bras gauche et la tête de l'enfant. Ce fragment remarquable était incrusté dans le mur d'une maison à l'Amphithéâtre ; il en fut retiré en 1810 par les soins de M. de Lacoste, de Nimes, et déposé à la bibliothèque de la ville. (Mémoire de l'Académie de Nimes, année 1810, p. 576.)

N° 11.

Cette statue en marbre représente la déesse Salus ; elle fut trouvée en 1802 dans un puits romain de la maison *Cusson*, au Cours-Neuf. Elle a malheureusement été rompue en trois endroits. Sa hauteur est de $0^{m},52$. Elle est assise, la tête voilée ; elle tient sur le bras gauche une corne d'abondance. La partie inférieure du bras droit manque. On y voyait probablement un serpent et une patère, emblèmes accoutumés de la fille d'Esculape. Le style de ce monument doit le faire rapporter à une belle époque de l'art chez les Romains.

Le culte de cette déesse devait être fort en honneur à Nimes ; on la voit sur un grand nombre de médailles qui y ont été trouvées, et l'on se rappelle la statue d'Hygie, dans une position absolument semblable à celle-ci, qui fut découverte en 1622 près de la Porte-

d'Auguste. Cette dernière avait 1m,20 de hauteur ; elle fut achetée par un Anglais et décore aujourd'hui la salle des antiques de la reine d'Angleterre.

On en trouvera le dessin dans le 7e volume de l'histoire de Nimes de Ménard, pag. 145.

N° 12.

Ces ornements de sculpture, auxquels on donne le nom de mascaron ou mufle, servaient à décorer les extrémités de la partie ronde des toits; ils représentaient généralement une tête d'homme ou de quelque animal, particulièrement celle du lion. Celui-ci fut trouvé en 1822 dans une fouille autour de la Maison-Carrée.

Nos 13 et 14.

Fragments de corniches appartenant au portique dont la Maison-Carrée était entourée. Toutes les parties de son entablement ont été réunies en un seul bloc à l'est du monument, dans l'enceinte moderne dont il est entouré.

N° 15.

On voit que pour la restauration du portique d'enceinte, il ne manque plus que le chapiteau, puisque nous retrouvons l'entablement tout entier, plusieurs bases de colonnes encore à leur place et une partie de leur fût. Il ne s'est trouvé dans les fouilles aucun de ses chapiteaux entiers, mais seulement des fragments que nous avons réunis dans cet assemblage, afin de donner à l'architecte les moyens de recomposer la masse.

N° 16.

Il est probable que ce vase en terre cuite formait le dessous d'une petite presse ; il s'en est trouvé un semblable à Pompéi dans la maison dite de l'*apothicaire.*

N° 17.

Ces fragments de chapiteaux ont été trouvés avec ceux dont se compose le n° 15, et peuvent servir à en étudier l'ensemble.

N° 18.

On donnait le nom d'anclabris à de petits autels portatifs destinés à déposer les vases et les offrandes. Celui-ci, qui ne porte aucune inscription, peut avoir servi à cet usage domestique.

N° 19.

Fragments de corniches trouvés dans les fouilles des Bains antiques.

N° 20.

Anclabris ayant porté quelques sculptures qu'on aperçoit encore, mais elles sont tellement frustes, qu'il est absolument impossible d'en distinguer le caractère.

N° 21.

D. M.
PRIMVLAE. CERTI. F. ET
CERTI. VENTIDI. PATRIS
CAPRILIAE. C. F. MATRIS
C. CERTI. FIL. FRATRIS
L. SENTI. OPTATI. VIR
NICE. LIB. ET
L. ACVTIVS. VENTIDIVS. FIL
EIVS
T. F. I.

Aux Dieux Mânes de Primula, fille de Certius, et de Certius Ventidius, son père, de Caprilia, fille de Caius, sa mère, de Caius, fils de Certius, son frère, de L. Sentius Optatus, son mari. Nice affranchie et L. Acutius Ventidius, son fils. *Testamento fieri jussit* (ordonné par testament.

(Inédite.) Hauteur, 0m,89 largeur, 0m,86.

La base et la corniche de ce cippe n'appartiennent pas au monument; elles sont modernes. La frise de feuillage qui entoure l'inscription est d'un bon goût. Il fut trouvé dans une fouille exécutée autour de l'Amphithéâtre.

Les accents que l'on voit généralement appliqués aux voyelles longues, sont des signes carastéristíques des monuments les plus anciens; ils sont tous aigus, tracés avec beaucoup de hardiesse et ondulés; mais nous devons faire remarquer, que dans l'inscription ci-dessus, ces accents sont minces, droits, gravés peu profondément sur la pierre; que les traits horizontaux des lettres sont légèrement ondulés, la panse des R assez lourde; qu'il y a deux ligatures dans les lettres, des points petits et ronds, signes qui dénotent tous la manière du second siècle.

C'était un devoir sacré pour les héritiers de faire élever un tombeau à ceux dont ils recueillaient l'héritage, c'était quelquefois une clause formelle du testament; dans ce cas-là, le monument portait la formule qu'on voit sur celui-ci : T. F. J., *testamento fieri jussit*, ou simplement : E. T., *ex testamento*. Lorsque le tombeau ne devait pas servir à l'usage des héritiers, l'inscription portait: H. M. H. N. S., *hoc monumentum heredes non sequatur*, ou bien : H. M. AD. H. N. TRANS., *hoc monumentum ad heredes non transit*. Lorsqu'un ami se croyait obligé d'élever un tombeau à la mémoire de son ami défunt, il inscrivait sur le monument la formule D. S. F., *de suo fecit*, ou D. S. P., *de sua pecunia*, etc. Quelquefois, l'in-

scription indiquait l'étendue réservée qui devenait, par cette indication, aussi sacrée que le tombeau même.

Le grand I qu'on remarque sur les inscriptions est très-souvent employé pour représenter deux I ; mais lorsqu'il en représente un seul, il est quelquefois bref, tandis que l'*apex* ou accent aigu est toujours mis sur les voyelles longues (1).

N° 22.

Quoique d'un très-beau marbre, ce fragment de corniche offre, dans l'exécution des ornements qui le décorent, une mollesse qui n'appartient pas à la belle époque de l'art. Il fut trouvé près du Nymphée.

N° 23.

Il ne reste de cette statue en marbre que quelques draperies qui en enveloppaient le torse ; elles sont d'un bon ciseau. Ce fragment fut trouvé en 1742 dans le bassin de la source de la Fontaine.

N° 24.

Ce fragment peut avoir appartenu à une corniche ou à un chapiteau ; la sculpture est d'un très-bon goût, quoique un peu chargée d'ornements. Des mufles, sculptés dans le même morceau de marbre, forment une espèce de frise au-dessous de la corniche. Ce fragment a été trouvé près du Nymphée.

N° 25.

Il ne reste de ce bas-relief en marbre qu'un frag-

(1) *Courrier du Gard* 1852.

ment de draperie et la main droite ; le style en est pur et d'une belle époque.

N° 26.

ANDVSIA
BRVGETIA
TEDVSIA
VATRVTE
.VGERNI
SEXTANT
BRIGINN
STATVMAE
VIRINN
.VCETIAE
SEGVSTON

Ce petit monument en marbre a à peine 25 centimètres de hauteur sur 14 de largeur. Il forme un parallélipipède couronné d'une petite base attique, au milieu de laquelle se voit un trou qui paraît avoir servi à fixer une statue. Il fut découvert en 1748 près de la Fontaine, sur le chemin de Sauve.

Son inscription, en petits caractères de la plus belle époque de l'épigraphie romaine, ne porte que des noms de villes, ceux d'VGERNI et d'VCETIAE sont écrits en plus gros caractères et précédés d'un point. Il est évident que ce qui reste de ce précieux monument n'est que la partie supérieure. Il fut acheté, à l'époque même de sa découverte, par M. Esprit Fléchier de Saint-Julien, neveu de l'illustre évêque de Nimes.

Les opinions diverses qui ont été proposées (1) sur l'interprétation de ce curieux monument, ont été savamment discutées par un habile antiquaire, M. Colson, capitaine dans le 57e de ligne, dans un mémoire lu à l'académie du Gard dans sa séance du 24 juin 1851.

« Il faut remarquer, dit M. Colson, que les noms de lieux sont rangés par groupes de cinq ; les quatre premiers de chaque groupe, exactement alignés l'un sous l'autre, sont au *nominatif*; le cinquième, précédé d'un gros point creux, déboîte et forme saillie à gauche; il est gravé en caractères plus grands et au *génitif*..... Je suis persuadé que ces différences indiquent une importance plus grande, une supériorité relative, un commandement.

» Pour mieux rendre ma pensée, dit M. Colson, je copie notre inscription sous forme de liste comparative empruntée à nos usages modernes, et voici ce qu'elle devient :

(1) Ménard, tome 1, note 7, p. 22 et suivantes ; — tome 7, p. 228.

Danville, notice sur l'ancienne Gaule. In-4°. 1760.

Walcknaer, Géogr. anc. des Gaules Cisalpine et Transalpine, t. 2, p. 183. In-8°. 1839.

Catalogue du Musée de Nimes, 1848, p. 37 et suiv., où se trouve une erreur au mot SEGVSTVM au lieu de SEGVSTON.

Léon Renier, Itinéraires romains de la Gaule ; dans l'Annuaire de la Société des Antiquaires de France pour 1850, p. 241 et suivantes.

UGERNI . . .	ANDUSIA. BRUGETIA. TEDUSIA. VATRUTE.
UCETIAE. . .	SEXTANT. BRIGINN. STATUMAE. VIRINN.
. . . . .	SEGUSTON. . . . .

» Je serais disposé à penser que cette inscription ne comptait pas plus de trois groupes et que le dernier avait pour chef-lieu *Nemausus ;* ce qui donnerait au monument une hauteur de 55 centimètres et serait en rapport avec ses autres dimensions.

» Je crois, avec Ménard, continue M. Colson, que ce petit monument, élevé sans doute à frais communs par les habitants des lieux mentionnés dans l'inscription, devait être surmonté de la figurine de quelque divinité, de celle du dieu Nemausus, peut-être. *Tous les différents lieux désignés par notre inscription se trouvaient renfermés dans le territoire des Volces-Arécomiques et étaient sous la principale dépendance de Nimes, ce qui me fait conjecturer que la dédicace du monument se rapportait au dieu Nemausus, fondateur de cette ville, leur métropole*(1). »

Après avoir discuté toutes les opinions émises à

(1) Ménard, t. 7, p. 229.

propos de cette inscription par les divers auteurs qui en ont parlé, M. le capitaine Colson propose de voir dans chaque groupe un commandement militaire; et il conclut :

1° Que ce petit monument était un piédestal destiné à servir de base à une statuette en or ou en argent de l'empereur ou de quelque divinité;

2° Qu'il avait été élevé à frais communs (*ex ære collato*) par les villes mentionnées dans l'inscription;

3° Que cette inscription est divisée en groupes comprenant chacun cinq noms de lieux; que la forme et l'arrangement de chaque groupe indique une infériorité relative, une subordination, une dépendance des quatre premiers envers le cinquième ;

4° Que les groupes ne peuvent point convenir à une division administrative ou civile, et qu'ils indiquent un commandement militaire.

M. Germer-Durand, cherchant la situation de ces noms de lieux et prenant pour guide l'analogie, comme il l'avait déjà fait d'une manière si remarquable pour l'inscription celtique du Nymphée, il arrive aux attributions suivantes :

ANDVSIA	indiquerait	Anduze.
BRVGETIA	id.	Bruyès.
TEDVSIA	id.	Théziers.
VATRVTE	id.	Vié-Cioutat.
VGERNI	id.	Beaucaire.
SEXTANT	id.	Substantion (Hérault).
BRIGINN	id.	Brignon.
STATVMAE	id.	Seynes.

VIRINN	indiquerait	Vernou (Ardèche).
VCETIAE	id.	Uzès.
SEGVSTON	id.	Suzon.

N° 27.

Ce marbre, qui représente une petite tête de Janus, vient du cabinet de M. Séguier.

N° 28.

Fragment d'une statue colossale en marbre dont il ne reste que la partie inférieure. Peut-être le n° 33 a-t-il fait partie de la même décoration. Cette statue était entièrement drapée. Elle pourrait représenter un sénateur romain. On aperçoit une main fort dégradée. Le style en est pur et d'une bonne époque.

N° 29.

DIS. MANIB CN. SERVILII. PAP. FVNDANI EPHESIVS SERVILII. L.	Aux Dieux Mânes de Cneus Servilius Fundanus (de la tribu) Papia, Ephesius Servilius, affranchi. (Inédite.) Hauteur, 1m,28; largeur, 0m,72.

La tribu Papia n'était point celle dans laquelle étaient incorporés nos pères, ce qui doit faire supposer que Cn. Servilius était un étranger établi à Nimes.

Ce cippe, assez bien conservé, a été trouvé dans les fondations de la maison d'arrêt. Les côtés sont entourés d'un cadre qui repose sur une corniche en saillie; l'inscription a beaucoup de style et d'élégance; les accents sont tracés avec hardiesse; la frise qui l'entoure est d'un bon goût et d'une bonne exécution.

Il doit être classé parmi les monuments du règne des Antonins.

N° 30.

Ce chapiteau corinthien fut trouvé sur le devant de la façade du Nymphée. Sauf quelques dégradations aux angles du taillon, la conservation en est parfaite.

N° 31.

Ce chapiteau fut trouvé dans une fouille faite, en 1824, au devant de la porte de la cathédrale, à 50 centimètres au-dessous du niveau du sol actuel. On a toujours pensé que cette église avait été construite sur l'ancien emplacement d'un temple dédié à Auguste. Nos anciens historiens parlent d'une frise de bucrane qui existait sur l'une des portes latérales de cette église.

N° 32.

Quoique le nez de cette tête en marbre soit un peu dégradé, il est facile de reconnaître qu'elle appartient à la belle époque de l'art. Elle faisait partie de la collection Séguier.

N° 33.

Fragment d'une statue colossale largement drapée. Elle pourrait bien avoir fait partie de la même décoration que celle que nous avons vue sous le n° 28.

N° 34.

D. M.
T. TERTI. PAVLLI
PRIMIGENIA.
AVRELIA. VXOR
T. TERTIVS. VERE(V)ND
LIB.

Aux Dieux Mânes de Titus Tertius Paullus ; Primigenia Aurelia, son épouse, T. Tertius Verecundus, affranchi.

(Poldo d'Albenas, ch. 27, p. 177.)

Haut., 1m,05; larg., 0m,65.

La corniche de ce cippe est moderne. La ligature de l'N et du D, l'V tracé au centre du C, et un défaut général dans les lettres et les points, indiquent que cette inscription n'appartient plus à la bonne époque de l'art. Ce cippe s'est trouvé dans la maison de M. Paul Jalaguier, rue des Quatre-Jambes. Les trois espèces de bonnets ou chapeaux que l'on voit sculptés sur le socle se rapportent à des affranchis. C'était là une des principales marques de la liberté ; lorsqu'on affranchissait un esclave, son maître lui mettait un chapeau sur la tête. De là vient le proverbe : *ad pileum vocare*, qui signifie : *ad libertatem vocare.* C'était par là que se terminaient les formalités qu'on observait. Dans cette manière d'affranchir les esclaves, qu'on appelait aussi : *manumissio vindicta*, le maître conduisait devant le préteur l'esclave auquel il voulait donner la liberté et qui avait la tête nue et rasée ; là, il le tenait par la tête ou par la main, et après lui avoir fait faire un tour, il lui donnait un soufflet, et le laissait aller en prononçant ces paroles : *Hunc hominem liberum esse volo.* Puis, le préteur, tenant sur la tête de l'esclave une baguette qu'on appelait *vin-*

dicta, prononçait ce jugement: *Dico eum liberum esse more queritum.* Après quoi, il présentait la baguette à un licteur, qui en frappait l'esclave sur la tête, en même temps qu'il le frappait aussi, de la main, sur la joue et sur l'épaule; puis le licteur conduisait l'affranchi dans un temple qui était, à Rome, celui de la déesse *Feronia*, et le patron lui mettait le chapeau sur la tête. L'esclave, devenu libre, était désormais couvert d'un chapeau et avait la tête rasée, deux principales marques de la liberté.

Les affranchis prenaient souvent le nom de leur patron; notre inscription en est un exemple (1).

N° 35.

Ce fragment de chapiteau appartient à un pilastre du moyen-âge.

N° 36.

Cette figurine en marbre représente une vieille femme accroupie, couchée et enveloppée en partie dans une draperie. Le travail en est assez médiocre. Il est difficile d'expliquer à quoi a pu servir le tenon en fer dont on voit les restes sur le devant de la statuette.

Elle faisait partie du cabinet Séguier.

N°s 37 et 38.

Ce torse en marbre est couvert d'une cuirasse agrafée par une tête ailée. Il est facile de voir que la tête de Faune, n° 38, placée sur les épaules de ce

(1) Ménard, vol. 7, p. 400.

buste n'a jamais fait partie de la statue. L'un et l'autre appartenaient au cabinet Séguier.

N° 39.

Ce beau fragment de bas-relief représente une déesse drapée tenant le bras droit élevé comme pour lancer un javelot. Il est d'un très-bon ciseau, et fut trouvé dans le Nymphée.

N° 40.

Superbe et élégante frise trouvée dans une fouille faite aux environs des anciens Bains.

N° 41.

Frise du moyen-âge, ornée de griffons de mauvais goût. Elle était placée dans un mur de la maison Paul Jalaguier, rue des Quatre-Jambes, et fut donnée au Musée par M. de Saporta.

N° 42.

Ce chapiteau du moyen-âge représente un homme accroupi dans une acanthe d'une manière fort originale. Il faisait partie d'une maison appartenant à M. Guerin, conseiller de préfecture, près de l'Amphithéâtre. Cette maison fut démolie pour agrandir la maison d'arrêt.

N° 43.

Fragment de chapiteau trouvé dans une fouille faite aux environs de l'Amphithéâtre.

N° 44.

Ce fragment de frise fait partie de celui que nous avons déjà vu sous le n° 40.

N° 45.

D. ☙ M.
SERGIAE
MONTÁNAE
ACILLA SERGIÁ
NA. MÁTRI. OPTM
ET. M. MONTÁNIVS
EPICTETVS IVNIOR
LIB

Aux Dieux Mânes de Sergia Montania; Acilia Sergiana à la meilleure des mères, et M. Montanus Epictetus, affranchi.

(Inédite.)

Haut., 1m,25; larg., 0m,63.

Ce cippe funéraire est entier; il fut trouvé près de l'Amphithéâtre. Son inscription est entourée d'une frise de feuillage peu soignée dans l'exécution, bien qu'elle porte, par ses accents, un des cachets de la bonne époque. Les lettres sont maigres; on y remarque plusieurs ligatures. Toutes ces considérations nous la font rapporter à la fin du second siècle.

Plusieurs antiquaires ont pris pour un cœur la feuille de lierre ou d'ache qu'on voit ici entre le D et l'M et qu'on trouve sur une grande quantité d'inscriptions; ils ont cru que c'était un symbole, et en ont cherché l'explication. Voici ce que dit M. Alph. de Boissieu à cet égard : « On remarque dans les inscriptions plusieurs systèmes employés pour la séparation des mots: les points triangulaires, les plus fréquents de tous les signes de ponctuation, la feuille d'ache ou de lierre

en forme de cœur qu'on trouve indistinctement sur les monuments funéraires ou sur les marbres *ad honores*, et enfin un oiseau, image de la liberté dont jouit l'âme après la mort (1). » Nous pensons qu'il ne faut pas ajouter d'autre importance à ces divers signes.

N° 46.

Corniche en marbre trouvée dans une fouille près de l'Amphithéâtre.

N^os^ 47 et 48.

Deux petites mains ayant fait partie du cabinet Séguier; l'une d'elles tient une boule, l'autre lance un caillou.

N° 49.

Ce buste appartient à une statue drapée tenant sa robe de la main gauche. La main droite manque. La tête posée sur ce torse lui est entièrement étrangère. Ces deux marbres faisaient partie de la collection Séguier.

N^os^ 50 et 51.

Ces fragments de corniche furent trouvés l'un et l'autre dans une fouille faite autour du Nymphée.

N° 52.

Il ne manque à cette amphore en terre que la partie pointue de sa base. Elle a un mètre de haut; elle est décorée de deux longues anses. Ces vases, destinés à

(1) Inscr. ant. de Lyon, p. 184.

contenir du vin, étaient enterrés ou scellés dans les caves; on en voit encore une grande quantité en place dans la maison de Diomède, à Pompéi.

Cette amphore, de même que celle qu'on voit sous le nº 91, a été donnée par M. Aubanel, antiquaire distingué de Nimes, traducteur des *Odes d'Anacréon* en vers patois.

Nº 53.

I. O. M. HELIOPOLTAN	Au grand Jupiter d'Héliopolis
ET. NEMAVSO	et à Nemausus
C. IVLIVS. TIB. FIL. FAB	C. Julius, fils de Tiberius (de la tribu) Fabia.
TIBERNVS. P. P. DOMO	Tibérinus de Béryte, province de Phénicie, a accompli ce vœu.
BERYTO VOTVM. SOLVIT	(Ménard, vol. 7, p. 218.
	Hauteur, 0m,70; larg., 0m,65.

Ce cippe votif fut trouvé dans le bassin de la source de la Fontaine, pendant l'été de 1752. Sur le côté gauche, on voit, sculptée en demi-relief, la figure de Diane d'Ephèse, tenant de la main droite un fouet et de la gauche quelques épis de blé. Elle porte sur la tête un panier de fruits. Depuis le dessous des mamelles jusqu'à ses pieds, elle a le corps couvert et lié avec des bandelettes chargées de caractères hiéroglyphiques. Le côté droit du cippe porte un bouclier ovale sur lequel est sculptée une aiguille terminée par un croissant à chacune de ses extrémités. Au-dessous de ce bouclier se trouve un glaive dont on ne voit que le bout et la poignée, qui représente la tête d'un animal fantastique. Le style et la bonne disposition de l'in-

scription rappellent le second siècle, malgré les quelques ligatures.

Les sigles I. O. M., *Jovi optimo maximo*, rappellent les titres ordinaires du maître des dieux, ceux qui, indiquant la majesté suprême et le souverain pouvoir, le distinguent plus particulièrement comme source, principe et roi de toute la création (1). Le nom d'*Heliopolitano* qui lui est donné, prouve que ce vœu s'adressait au Jupiter d'Héliopolis, ville de Syrie consacrée au Soleil, qui porte aujourd'hui le nom de Baruti et dont ce Jupiter était le dieu topique. On doit remarquer dans cette inscription l'attention qu'eut l'étranger qui accomplit ce vœu, de joindre au dieu de son pays le dieu topique de la ville où il faisait dresser le monument.

On voit par cette inscription que Tiberinus était de la tribu *Fabia*, qui rapportait son origine à la famille des Fabiens, et qui était à Rome la XIV^e^ dans l'ordre numérique des tribus.

On appelait *primi pilares* les officiers vétérans des troupes romaines, et c'est par ces deux mots que Ménard explique les lettres P. P. de cette légende. Cette interprétation n'est fondée sur aucun exemple; nous préférons lui appliquer celle de *provinciæ Phœnitiæ*, puisque les mots *domo Beryto* suivent immédiatement, et que, dans les inscriptions, le premier indique toujours la patrie, la résidence ordinaire qui était ici Beryte, aujourd'hui Baruti, ville de Phénicie.

(1) De Boissieu, p. 3.

On voit encore, ce que nous avons déjà fait observer pour le n° 7, que c'était l'usage d'indiquer, après le nom propre et celui de la famille, le nom de la tribu sous laquelle on était enrôlé pour l'exercice du *jus suffragii*.

Nous devons faire remarquer que toutes les inscriptions relatives au dieu Némausus ont été trouvées sur l'emplacement de notre Fontaine, consacrée à cette divinité. Un poète du quatrième siècle (1) donne le nom de Némausus à cette abondante source à laquelle la ville de Nimes doit probablement sa fondation et son nom.

N° 54.

..... NOQDE...
..SPLENDIDISSIMI ORDO..
..SINE ONERE REIPVBL..
..IGITVR ET MODESTI..
..TÁTIS ET SAXVMQV...
AVID VOBIS.

(Acad. de Nimes, année 1808, p. 343.)

Ce fragment fait regretter l'inscription entière; il fut recueilli en 1808 parmi les pavés, devant une maison de campagne située au bord du Vistre; les lettres n'ont pas un centimètre de proportion, mais elles appartiennent à une belle époque de l'art épigraphique. Le mot *splendidissimo ordo* se rapporte aux décurions.

(1) Non aponus potu, vitrea non lucet Nemausus Purior, etc. (Ausone de cond. urb. carm., 13.)

N° 55.

Feuille de chapiteau trouvée dans une fouille autour de la Maison-Carrée.

N° 56.

PROXVMIS-SVIS.	A ses Proxumi, Cornelia Cupita.
CORNELIA CVPITA.	(Milliù, vol. IV, p. 275.) Haut., 0m,43; larg., 0m,17.

Ce petit autel votif, trouvé à Nimes, faisait partie du cabinet laissé par Séguier à l'académie, le 1er septembre 1784, époque de la mort de notre savant antiquaire.

Les dieux *proxumi* ont été regardés par certains archéologues comme des divinités topiques; d'autres les ont considérés comme des lares et des penates; Bimard de la Bastie les a identifiés aux dieux adhérens (*diis adherentibus*); quelques-uns, donnant au mot *proxumi* la signification la plus ordinaire, ont pensé qu'il s'appliquait à des divinités auxquelles on rendait un culte particulier dans le voisinage des lieux où les inscriptions avaient été consacrées. Séguier suppose qu'ils ne diffèrent pas des dieux propices (*dii propitii*). Les auteurs de la topographie de Nimes croient que ce sont des inscriptions consacrées aux parents de ceux qui les avaient érigées, etc.

Enfin, M. le capitaine Colson, dans une notice imprimée dans les mémoires de l'académie du Gard, année 1851, se livrant à une discussion consciencieuse de ces opinions diverses, les combat toutes d'une ma-

nière victorieuse et arrive à ce résultat, qu'on ne saurait mettre en doute, après avoir lu la critique de notre savant capitaine:

1° Que les six petits autels que l'on voit au Musée de Nimes, sous les nos 56, 57, 66, 90, 96 et 169, appartiennent aux *proxumi;*

2° Que, contrairement à l'opinion de Séguier, les dieux propices, tutélaires, conservateurs, étaient des dieux connus et qu'ils avaient des noms particuliers;

3° Que les villes, les familles, les citoyens choisissaient leurs dieux parmi tous les dieux, grands ou petits;

4° Que les villes, les familles, les citoyens honoraient ces dieux, ainsi choisis, d'un culte domestique indépendant du culte public, dont chacun était l'objet sous son véritable nom;

5° Le mot *proxumi* n'est qu'une appellation de ces dieux protecteurs, analogue à celle de *dii præsentes*, *dii propitii*, *dii adhærentes*, etc.

6° Que toutes ces appellations sont synonimes de celles de *dii tutellares*, *servatores*, *salutares*, *conservatores*, etc., dont on trouve de nombreux exemples dans les recueils épigraphiques.

Nous croyons devoir joindre ici un tableau, dressé par M. le capitaine Colson, qui comprend dans ses diverses colonnes les principales indications que fournissent les monuments dédiés aux *proxumi*; on y verra, dit cet antiquaire, qu'ils ont été trouvés à Vaison, Avignon, Uzès, Arles, Beaucaire et Nimes; c'est-à-dire dans l'étendue du territoire des Voconces, des Ca-

vares, des Saliens et des Volces-Arécomiques. Les recueils épigraphiques, quels qu'étendus qu'ils soient, n'en indiquent point ailleurs. On pourrait croire, au premier aperçu, que le culte de ces divinités était cantonné sur les deux rives du Rhône, dans un rayon de quelques lieues.

« Leurs petites dimensions, leur forme, la grossièreté de leur exécution, tout semble indiquer un culte domestique. Le seul monument qui ne soit pas un autel votif, le fronton du sacellum trouvé à Vaison corrobore ce sentiment.

» L'appellation de ces divinités est écrite: PROX, PROXVM, PROXSVM, PROXVMIS, forme ancienne du mot PROXIMI. Cette orthographe constante me paraît être un archaïsme consacré par la religion. Sur quatorze inscriptions de ce genre, dix appartiennent à des femmes, quatre seulement à des hommes. »

Nous devons toutefois faire remarquer qu'aucun de ces autels ne porte le mot *dii*.

« J'aurais désiré, ajoute M. Colson, déterminer à peu près l'époque de nos monuments, par la comparaison des noms celtiques avec les noms latins; mais ces petits autels votifs, d'un travail grossier, étaient d'ailleurs probablement faits pour des individus de la basse classe, chez lesquels les noms gaulois se sont conservés plus longtemps. Les inductions qu'on pourrait tirer de leur étude comparative seraient par conséquent très-incertaines et probablement erronées en ce qui concerne l'époque probable du culte des *proxumi*. »

Nous sommes loin de vouloir résoudre le problème que pose ici notre docte capitaine, mais, dans le seul but de fournir quelques matériaux de plus aux recherches des antiquaires serieux, nous leur demanderons si les remarques judicieuses du savant archéologue lyonnais, que nous avons si souvent l'occasion de citer avec fruit, ne se rattacheraient pas utilement et heureusement aux inscriptions des *proxumi*; si, au lieu de donner le nom de travail grossier et de rapporter à une époque barbare ces petits autels, il ne faudrait pas reconnaître, « sous cette forme d'exécution » systématiquement grossière et irrégulière, le prin» cipe de la lettre romaine aux plus beaux temps de » l'art, et voir même dans cette hardiesse quelque chose » d'élégant et de grandiose qui frappe au premier » abord.

» A côté de la capitale élégante, les Romains con» servèrent toujours la capitale rustique, témoignage » de leur plus ancienne écriture. Elle est hardie, né» gligée, disent les Bénédictins (1); sans bases, souvent » sans traverses et sans sommets, tirée sans soin, iné» gale dans la hauteur de ses lettres, sans pleins ni » déliés. Elle paraît avoir toujours eu à Rome ses parti» sans, et elle ne cessa jamais de se montrer sur le » bronze et sur le marbre, lors même qu'elle fut tota» lement bannie des médailles. C'est un souvenir de la » vieille écriture étrusque ou pélasgique; mais les » siècles ont quelquefois modifié sa forme : ainsi, sous

(1) Nouveau Traité de Diplomatique, II, 505 et suiv. — Dict. de Diplomat. Dom de Vaines, I, 439.

» Auguste et les Antonins, elle se perpétue avec des » caractères généraux primitifs; elle est désordonnée, » irrégulière, sans arêtes à la base ni au sommet des » lettres, sans pleins ni déliés; mais souvent chaque » lettre, prise à part, a de bonnes proportions : il n'y » a plus de rustique que l'ensemble et l'exécution. » Dans les provinces surtout, où l'on n'avait pas pour » modèle les monuments de la vieille Rome, l'esprit de » l'écriture antique dut être souvent méconnu, etc. » (1)

Dans ce cas, les noms celtiques que l'on trouve à côté des noms latins sur des inscriptions tracées en caractères qui seraient le témoignage de la plus ancienne écriture romaine, indiqueraient que le culte des *proxumi*, dans nos contrées, date d'une époque très-reculée.

Nous soumettons ces observations aux recherches des antiquaires qui s'occupent d'épigraphie romaine.

M. Colson termine son travail sur les *proxumi* par un tableau, que nous croyons devoir reproduire ici, qui comprend, dans ses diverses colonnes les principales indications que fournissent les monuments dédiés à ces divinités ; il permet de les rapprocher, de les comparer et d'en saisir l'ensemble d'un seul coup d'œil.

Il est reconnu que sur les autels votifs, les sigles V. S. L. M. signifient: *votum*, solvit, libens, merito, formule consacrée pour indiquer l'accomplissement des vœux.

(1) Inscrip. ant. de Lyon, p. 188. Alph. de Boissieu.

INSCRIPTIONS DES MONUMENTS.

ORTHOGRAPHE DE L'APPELLATION des divinités.	NOMS DES PERSONNES qui les ont consacrés.	MENTION DU VOEU.	INDICATION DES LIEUX où ils ont été trouvés.	INDICATION DES LIEUX où ils sont actuellement.
		1° *Autels votifs.*		
PROXSVMIS	POTITA C COD ONI FIL	V. S. L. M.	Vaison.	Musée d'Avignon.
PROXI MIS	LEDAE		Uzès.	Perdu.
PROXVMIS	SENECA SECVNDI FIL		Vaison.	Perdu.
PROXS VMIS	TERTV		Avignon.	Musée de Lyon.
PROX	PATERNA CARI FIL.	V. S. L. M.	Nimes.	Musée de Nimes, n° 90.
PROXVMIS SVIS	CORNELIA CVPITA		*Id.*	*Id.*, n° 56.
PROXVMIS	M. PORCIVS IVVENALIS	V. S. L. M.	*Id.*	Perdue.
PROXVMIS	GRATVS CELERIS F.	V. S. L. M.	*Id.*	Musée de Nimes, n° 96.
PROXSVMIS SVIS	ATILIA PRIMA		Arles.	Perdue.
PROXVM	ANICIA NOTATA	V. S. L. M.	Beaucaire.	Musée de Nimes, n° 57.
PROX	BITVKA	V. S. L. M.	Nimes.	*Id.*, n° 66.
PROX VMIS ET VE	QVINTINA		*Id.*	*Id.*, n° 169.
PROXVM	HOSCILA SOLIMARION FILIA	V. S. L. M.	*Id.*	Chez M. Louis de Bérard, à Nimes.
		2° *Fronton de Sacellum.*		
PROXVM SVIS	LVCEIVS FVSCVS	V. S.	Vaison.	Chez M. Bertram de Montfort, à Vaison.

Monuments inédits.

(Publié dans le *Courrier du Gard*, du 21 mai 1851,)

N° 57.

PROXVM. ANICIA. NOTATA. U. S. L. M.	Aux Proxumi; Anicia Notata a librement accompli son vœu. (Mém. de l'acad. de Nimes, année 1808, p. 348.) Haut., 0m,17; larg., 0m,08.

Ce petit autel votif fut découvert à Beaucaire en 1808.

N° 58.

Les deux figures que représente cette petite tête de Janus sont assez bien conservées. Elle faisait partie du cabinet Séguier.

N° 59.

Cette palmette a été trouvée dans les fouilles de la Maison-Carrée.

N° 60.

Corniche ayant servi de couronnement à un piédestal; elle fut découverte dans les environs de la Fontaine.

N° 61.

Cette belle base attique fut découverte en même temps et au même endroit que le chapiteau ci-après qu'on voit sous le

N° 62.

Ce fut dans une fouille exécutée en 1824 sur la place de la Cathédrale, qu'on découvrit, à 50 centimè-

tres du sol actuel, la base ci-dessus, le chapiteau que l'on voit sous le n° 31 et celui-ci.

Ménard prétend que la cathédrale fut bâtie sur les ruines d'un temple antique, qu'il suppose, comme nous l'avons déjà dit, avoir été celui de l'empereur Auguste. Les restes trouvés dans cette fouille de peu d'étendue ne laissent aucun doute sur l'existence d'un édifice antique sur cet emplacement ou non loin de là. Un chapiteau corinthien, auquel il ne manque que les angles du tailloir et les grandes volutes, un autre moitié de chapiteau semblable, un fragment de larmier avec des oves au-dessus, d'un travail aussi beau que celui de la Maison-Carrée, attestent l'existence d'un monument remarquable; des fûts de colonnes à cannelures rudentées, un chapiteau de pilastre et plusieurs autres morceaux moins considérables viennent à l'appui de l'opinion de Ménard.

Les mesures de ce chapiteau, qui a $0^m,87$ c. de haut sur $0^m,88$ de diamètre au bord supérieur du tambour, et $0^m,82$ à la naissance du fût, et celles des cannelures donneraient le module d'une ordonnance un peu moins élevée que celle de la Maison-Carrée. Mais la proportion du larmier, qui du reste porte le même *méandre* que celui de la Maison-Carrée, indiquerait un ordre beaucoup plus grand que ce dernier et que celui auquel appartenait le chapiteau; ce chapiteau a cela de remarquable, qu'il n'y a que deux faces opposées sculptées entièrement. Dans les deux autres, les masses sont seulement tracées.

N° 65.

Petit anclabris sans inscription portant simplement un maillet sculpté sur l'une de ses faces.

Ce symbole, qu'on remarque sur quelques petits autels de notre Musée, n'a point encore reçu d'explication satisfaisante. Quelques auteurs l'ont considéré comme indiquant simplement l'état de celui qui accomplissait le vœu.

D'autres prétendent que ce maillet ou *malleus* ne doit être considéré que comme la *patère*, le *préfericule* ou l'*acerra* que l'on trouve sculptés sur quelques tombeaux; qu'il signifiait, dans le langage mystérieux des prêtres, la hache avec laquelle on immolait les victimes. Sur l'arc de triomphe de Titus, sur la colonne Trajane, les *popæ* ou victimaires sont armés d'un maillet à deux têtes, arrondi, auquel le nom de *malleus* convient mieux qu'à une hache.

Le maillet, sur les médailles consulaires, indique la puissance des triumvirs monétaires.

Sur un autel votif que l'on voit au Musée d'Arles, se trouve un maillet sculpté, partageant en deux parties sa dédicace à Sylvain. Serait-ce là une des attributions de ce demi-dieu? (1) Nous sommes disposé à le croire ainsi.

Dans les exercices de l'Amphithéâtre, deux ministres des jeux, l'un habillé en Mercure, l'autre en Pluton, venaient enlever les cadavres; le premier portait

(1) Les anciens considéraient Sylvain comme le dieu de la matière.

un caducée fortement chauffé dont il touchait chaque corps pour s'assurer s'il était mort ; Pluton le suivait armé d'un maillet dont il frappait ceux qui étaient bien morts (1). Ce dernier emblème, sur nos petits autels, indiquerait-il des vœux adressés à Pluton ?

Sur quelques bas-reliefs, Vulcain est représenté un maillet à la main. Il pourrait bien être aussi le symbole de ce dieu.

Nous soumettons ces diverses interprétations à de plus habiles que nous !

N° 64.

Tête colossale en marbre dont il n'existe que la partie antérieure bien dégradée ; elle porte tout le caractère d'une figure impériale ; peut-être celle de l'empereur Claude. Elle est d'un beau style et d'un travail pur.

N° 65.

Urne ou amphore en terre cuite, semblable à celle que nous avons décrite sous le n° 52.

N° 66.

PROX
BITVKA
V. S. L. M.

Aux Proxumi ; Bituka a librement accompli son vœu.
(Académie de Nimes, 1808, p. 343.)
Haut., 0m,18; larg., 0m,10.

La première ligne est sur la corniche, la dernière sur la base du petit autel. Son inscription a été mal

(1) Tertull., Apolog., 15 ; ad nat, l. 7, 10.

luc par M. Trelis, d'après le rapport qu'il fit de ce monument à l'académie de Nimes, en 1808.

Trois têtes de femmes, vues de face, occupent la face principale de l'autel; elles représentent probablement les trois Parques, choisies par *Biturka* pour ses *proxumi*. Biturka est probablement un nom celtique. Ce monument fut extrait, en 1808, d'un mur de la maison Auzebi, près de l'Amphithéatre.

(Voir ce que nous avons dit sur les *proxumi*, à propos du n° 56.)

Nos 67, 68 et 69.

Trois fragments d'une superbe frise en marbre blanc, de grands pilastres cannelés et de chapiteaux de la même matière; ils faisaient tous partie d'un même édifice situé sur l'emplacement du Palais de Justice, où ils ont été découverts à diverses époques. Poldo d'Albenas et Rulman ont fait mention de quelques-uns. L'on n'a jamais creusé la terre sur cet emplacement, dit Ménard, qu'on n'y ait trouvé des restes d'anciens fondements d'une épaisseur prodigieuse et bâtis avec de grosses pierres carrées, sans mortier ni ciment, comme ceux de la plupart des édifices antiques. On en tira, il y a quelques années, des aigles de marbre d'une beauté achevée, des pièces d'une frise superbement sculptée (n° 131), des colonnes, des corniches (nos 76 à 78), des chapiteaux de la même beauté, et quantité d'inscriptions.

En 1810, lorsqu'on reconstruisit, pour la première fois, le Palais de Justice, que l'on a reconstruit de-

puis, on trouva encore de semblables fragments, tous d'une richesse et d'une beauté extraordinaires.

Tous les morceaux de sculpture provenant de cet antique édifice détruit sont d'un travail exquis. On ne peut rien voir de mieux dessiné et d'un ciseau plus hardi que les aigles. M. le marquis de Maffei, bien capable d'en juger par les profondes connaissances qu'il avait des beaux ouvrages de l'antiquité, le marquis de Maffei disait, en parlant de ces aigles : « J'en ai vu deux qui, malheureusement, ont la tête tronquée, mais dont le corps est si admirablement travaillé, que, qui n'a pas vu ces ailes, cette queue, ces griffes et cet air de mouvement, ne connaît point ce que peut faire le ciseau dans ces sortes d'ouvrages. »

La mutilation de ces aigles doit se rapporter à l'époque où le Midi de la France fut envahi par les Vandales commandés par Crocus, leur roi, qui, en haine du nom romain, dut chercher à détruire ce symbole de leur puissance.

Si nous avions à émettre une opinion sur l'espèce de monument auquel appartenaient ces beaux fragments, nous penserions qu'ils faisaient partie du théâtre antique de Nimes.

Les deux plus beaux aigles de cette frise ont été donnés au Musée par M. de Saporta.

N° 70.

MEMORIAE
M. ATTI. M. FIL. VOLT
PATERNI. EQVO. PVBLIC
HONORATO. ITEM. DECV
RIONI. COL. APOLLINARE
REIORVM. DECURIONI
ORNAMENTARIO. COL. A/G
NEMAVSI AN XXV AGENTI
COELIA. SEX. FILIA
PATERNA
FILIO. PIISSIMO

A la mémoire de M. Attius Paternus, fils de Marcus, de la tribu Voltinia; honoré d'un cheval entretenu aux frais du public; de plus, décurion de la colonie Apollinaire de Riez; décurion ornamentaire de la colonie augustale de Nimes, agent; âgé de xxv ans (1).

Cœlia Paterna, fille de Sextus, au fils le plus respectueux.

(Mélanges historiques d'Orbessan, p. 271.)

Haut., 4m,10; larg.,

Ce monument, fait d'un seul bloc de marbre, pèse plus de 4,000 kilogrammes. C'est le plus grand des cippes funéraires que nous possédions. Il fut trouvé à la fin de janvier 1758, à Clarensac, village à deux lieues de Nimes. Les sculptures dont il est couvert ont une profusion de détails superflus qui accuse le déclin de l'art. Le tympan est orné d'un aigle aux ailes déployées, le sommet a la forme d'un fronton sphérique terminé par deux volutes, la frise est ornée de quatre animaux acculés, semblables à des griffons, qui paraissent soutenir un trépied; la corniche a des dentelures et des oves; la frise qui est au-dessous est chargée d'animaux que l'on prendrait pour des taureaux.

Des espèces de chapiteaux corinthiens couronnent les pilastres d'angle qui font retour; ils sont ornés de pampres et de grappes sortant de deux vases que

(1) Voir la fin de cet article pour les chiffres xxv.

quatre oiseaux paraissent becqueter ; on voit sur le fronton un serpent.

Sur le côté gauche de la pierre est un *prœfericulum* penché, sculpté en demi-relief, et sur le côté opposé une *patère*.

On remarque dans l'inscription une certaine lourdeur dans les pleins, la base des lettres très-évasée, les O qui se rapprochent de l'ovale, tandis que les C conservent la forme circulaire; de plus, les mots *memoriæ* et *ornamentario* sont des expressions qu'on ne rencontre pas sur les monuments de la belle époque : ce sont là autant de signes caractéristiques du déclin de l'art qui nous font rapporter au 3e siècle l'exécution de ce cippe funéraire.

Decurioni. Le conseil général de l'administration du municipe ou de la colonie s'appelait curie, et les membres de ce conseil, décurions, *a curia* (1); ils formaient un ordre, *ordo decurionum*; ils veillaient à l'entretien des édifices publics et administraient les revenus de la colonie; ils jouissaient des mêmes prérogatives que les sénateurs à Rome ; leurs jugements portaient le nom de décrets, *decreto decurionum*, exprimé sur les monuments épigraphiques par les deux lettres D. D.

On était décurion par la naissance ou par l'élection. Dans ce dernier cas, il fallait avoir obtenu dans l'assemblée générale des décurions la majorité absolue

(1) Isidorus, orig., II, 4. — La curie était une division de la tribu.

des suffrages et posséder cent mille sesterces de biens (1); dans le premier, cette charge était une obligation de famille à laquelle on ne pouvait se soustraire; pour être élu comme pour avoir le droit de suffrage quand on était décurion-né, il fallait avoir 25 ans, et au moins 55 pour obtenir d'en être dispensé (2). Les élections avaient lieu aux calendes de mars de chaque année; le nom des membres de la curie était inscrit sur un tableau nommé *album*, l'ordre d'inscription témoignait de la dignité et de la considération de chaque décurion. Ils étaient distingués des autres citoyens par des priviléges et des ornements particuliers qui leur donnaient de la considération dans le public; c'était un dédommagement à la gratuité de leurs fonctions, qui étaient cependant obligatoires, car ils étaient astreints à la résidence auprès du siége de la curie; ils ne pouvaient même s'en éloigner momentanément sans permission. Il y avait cependant des occasions où l'on donnait, par suite de quelques services rendus à la colonie, les honneurs du décurionat à quelqu'un qui n'avait point été décurion, ce qui était exprimé sur les monuments épigraphiques par la formule *: ornamentis decurionorum honoratus*, que l'on trouve sur beaucoup d'inscriptions de Nimes du premier siècle et qui fut remplacée, plus tard, par les mots : *decurio ornamentarius*, que nous

(1) Cassiodor, liv. IX, varior, épis. 1. — Le sesterce valait 0 fr. 26,890.

(2) Dec., l. 50, t. 1.

traduisons par décurion ornamentaire, distinction que la colonie augustale de Nimes avait accordée au jeune *Attius Paternus*, décurion-né, peut-être de la colonie de Riez (1), dont il était magistrat titulaire; tandis que, gratifié simplement des insignes décurionaux par la colonie de Nimes, il n'en avait que les marques extérieures.

Equo publico honorato. M. Attius Paternus avait été honoré d'un cheval entretenu aux frais du public; c'est-à-dire qu'il était au nombre des chevaliers romains, ce qu'indique nécessairement le titre d'*équo publico*, distinction indispensable pour être admis dans les rangs de cet ordre. Ce fut d'abord aux censeurs qu'appartint la fonction d'admettre dans l'ordre équestre, et ensuite aux empereurs.

Agenti. « On donnait, sous les empereurs, le nom d'*Agentes* à des officiers dont les fonctions répondaient en partie à celles des *inspecteurs des postes*, et en partie à celles de *courriers de cabinet.*

» Ils portaient les lettres et faisaient les messages des empereurs. On voit dans le code Théodosien, que les *agentes* veillaient sur les chemins de l'empire, à ce que tout se passât dans le bon ordre; ils examinaient les brevets que les empereurs accordaient à différentes personnes, pour leur faire donner des voitures aux dépens du fisc, et en faisaient exécuter le

(1) Cette dénomination d'Apollinaire que porte, dans les anciens géographes, la colonie de Riez, lui vient, ou de son fondateur, ainsi qu'il était d'usage, ou du culte que les habitants de Riez rendaient à Apollon.

contenu par les fermiers des revenus publics. De même aussi ils lisaient ces brevets avec attention, ils examinaient s'ils n'étaient pas contrefaits, si l'on n'exigeait pas au-delà de leur teneur. Ils écoutaient les plaintes de ceux qui les portaient et y faisaient droit.

» Leur fonction la plus agréable aux empereurs, était d'examiner dans les provinces s'il se formait quelque conspiration, s'il y avait quelque sédition, et d'en avertir le prince. Ils succédèrent, dans cette inspection, aux *frumentarii*, que Dioclétien supprima, à cause des calomnies qu'ils fabriquaient contre les citoyens des provinces reculées (1).

» Les empereurs les chargeaient quelquefois de licencier les armées ou de les faire changer de position. Ces commissions exposaient souvent leur vie, quand ils étaient envoyés à des soldats révoltés; c'est pourquoi on les récompensait par les premières charges d'*agentes*, *principes agentes in rebus.* Ces places étaient très-considérées, et elles conduisaient aux premières dignités de l'empire (2). »

Nous ferons remarquer que, sur les inscriptions où se trouve indiqué l'âge de celui auquel elles se rapportent, l'expression de cet âge est toujours placée à la fin de la dédicace, terminée ordinairement par le nom de la personne qui a fait ériger le monument.

Cette indication du nombre d'années, mois et jours

(1) Aurel, Vict. de Cæsar, c. 39, n° 24.

(2) Mongès, Encycl. Méth.

qu'a vécu le défunt, est généralement suivie ou précédée par le mot VIXIT ou VIX, ou simplement V.

Il n'en est point ainsi sur notre monument, ce dernier mot ne s'y trouve pas, et l'expression AN XXV qui devrait terminer la dédicace, est encore suivie du mot AGENTI, indiquant une des fonctions les plus importantes de Paternus, et qui, par cela même, devrait être placée à la suite de toutes celles qui sont énumérées sur l'inscription. On serait tenté de supposer, en voyant la position de ce dernier mot, qu'il avait été oublié d'abord, et que ce n'est qu'après coup qu'il a été ajouté là comme un hors-d'œuvre; cependant, la disposition des lignes de l'inscription est si bien combinée, qu'on ne saurait admettre cet oubli de la part du graveur.

D'après ces considérations, ne doit-on pas supposer que les mots *annorum* XXV n'indiquent point l'âge de Paternus, mais le nombre d'années que ce personnage avait exercé les fonctions d'agent de l'empereur?

N° 71.

C. NONIVS.
ACORISTVS.
SIBI. ET. SVIS.

C. Nonius Acoristus, pour lui et pour les siens.
(Inédite.) Haut., 0m,33; larg., 0m,40.

Cette tablette funéraire fut trouvée dans la démolition d'une maison près de l'Amphithéâtre.

N° 72.

La tête en bronze que l'on voit sous ce numéro a

une statue plus grande que nature, dont on n'a pas trouvé d'autre débris. On croit qu'elle fut découverte dans le canal du Vistre (1) ; les yeux étaient apparemment en argent; ils ont été arrachés. Aucun caractère particulier ne nous autorise à conjecturer quel personnage représente cette tête ; il est même difficile de décider si elle est d'un homme ou d'une femme. Une rainure que l'on voit sur son front nu, servait à y fixer soit une couronne, soit des rayons, peut-être d'une matière différente et plus précieuse que celle de la statue. Cette tête faisait partie du cabinet Séguier.

Nos 73 et 74.

Ces fragments de chapiteau ont été trouvés près de l'Amphithéâtre.

No 75.

Le bas-relief en marbre auquel ce fragment a appartenu était d'une grande beauté. Sous le ventre d'un cheval on remarque un torse du plus beau travail, soit que le sujet représente un guerrier blessé renversé sous son cheval, soit qu'il représente un lapithe abattu par un centaure.

Nos 76, 77 et 78.

Ces divers fragments de corniches, de bases, de frontons, de la plus belle époque de l'art, ont fait partie du monument situé à l'emplacement du Palais de Justice, comme ceux que l'on voit sous les nos 67 à 69.

(1) Gautier, p. 32.

N° 79.

D. M.
DOMITIAE. CHRY
SIDIS ꝏ ALBIVS
MVNATIVS. EPAPH
RODITVS. VXORI
OPTVMAE

Aux dieux Mânes de Domitia Chryses; Albius Munatius Epaphroditus, à la meilleure des épouses.

(Acad. du Gard, année 1808, p. 343.)

Haut., 0m,75; larg., 0m,36.

Ce cippe fut trouvé en 1808 dans le mur d'une maison démolie à cette époque dans l'Amphithéâtre. Sur le côté droit de la pierre on voit un *præfericulum* sculpté en bas relief, et sur le côté opposé, une *patère*.

Les noms de *Chryses* et d'*Epaphroditus* appartiennent à des affranchis qui, selon l'usage, avaient ajouté à leur nom celui de leurs maîtres *Domitius* ou *Domitia* et *Albius Munatius*.

N° 80.

D. ꝏ M.
AEMILIAE
GALLIGENAE
G. CEPIONVS
PRIMVS VXOꝛ
INCOMPARA
BILI. ET. SIBI
VIVVS. POSVIT

Aux dieux Mânes d'Æmilia Galligénia; G. Cepionius Primus, à son épouse incomparable et pour lui-même, érigée de son vivant.

(Inédite.) Haut., 0m,75; larg., 0m,40.

Le G. signifie Caius ou Gaius, prononciation latine de ce premier nom; les inscriptions offrent beaucoup d'exemples de *Gaius* pour *Caius*.

Ce cippe, en forme d'autel, est très-bien conservé; les nombreuses ligatures qu'on remarque dans l'inscription, la maigreur des caractères, nous font

penser que ce monument n'est pas antérieur au troisième siècle.

L'instrument que l'on voit gravé, par un simple trait, entre les lettres D et M de ce cippe, est connu sous le nom d'*ascia ;* les nombreuses représentations que nous en trouvons sur nos monuments funéraires ont un caractère qui leur est commun, mais elles varient extrêmement de rapports et de proportions ; on y remarque toujours un manche plus ou moins long, s'adaptant à une hache courbe au moyen d'une douille qui sépare le tranchant d'une partie complémentaire de l'*ascia*, laquelle a la forme d'un marteau.

« Il est presque impossible de toucher aux antiquités romaines, dit le savant archéologue lyonnais (1), sans se trouver de suite en présence du grand problème de l'*ascia.* Ce problème a appelé l'attention et provoqué les recherches de tant de savants éminents, les solutions qu'on a proposées ont été si diverses, les opinions si contradictoires, qu'il est regardé aujourd'hui comme insoluble, je pourrais presque dire comme oiseux. Forcé par mon sujet d'aborder aussi cette énigme, je me suis éloigné de tout système préconçu, et, tout en approfondissant les opinions d'anciens archéologues justement célèbres, ou celles des savants modernes devant les lumières desquels je m'incline, et dont quelques-uns sont mes amis et mes maîtres, j'ai tâché de me soustraire à l'influence que leur autorité

(1) Inscriptions antiques de Lyon, par M. A. de Boissieu, page 103.

devait exercer sur moi, et c'est aux monuments seuls que j'en ai demandé le mot. Leur réponse m'a paru unanime : mes lecteurs jugeront si je l'ai bien comprise.

» Commençons par établir les faits généraux et constants qui seront à la fois la matière et la base de cette discussion :

» 1° L'*ascia* est un instrument qu'on voit gravé sur un grand nombre de monuments funèbres et dont la forme la plus ordinaire et la plus générale ressemble à l'herminette des charpentiers ou à la doloire des tonneliers. Cette forme, évidemment conventionnelle, est quelquefois modifiée par la main plus ou moins habile du sculpteur, forme qui me semble reproduire à la fois le profil du manche et la face de la partie courbe de l'*ascia*.

» 2° Cet instrument ne se remarque que sur les tombeaux, les sarcophages ou les autels funéraires ; toutefois, il faut observer qu'on le trouve rarement sur les monuments de ce genre, qui appartiennent aux premiers temps de l'époque gallo-romaine. A partir de la fin du premier siècle, et pendant toute la durée du second et du troisième, jusqu'au commencement du quatrième, l'*ascia* décore un peu plus de la moitié des pierres sépulcrales qui se sont conservées jusqu'à nous (1).

(1) C'est probablement pour les motifs que donne M. de Boissieu, que l'*ascia* est beaucoup plus rare sur les monuments funèbres gallo-romains qu'on trouve chez les Volces-Arécomiques.

» 3° L'*ascia* se rencontre rarement sur les monuments transalpins; la formule (*sub ascia dedicavit*) ne s'y trouve jamais. La Gaule-Narbonnaise en offre d'assez nombreux exemples; mais c'est dans la Gaule-Celtique, et plus particulièrement dans nos contrées (Lyon), qu'on trouve ce signe aussi fréquemment reproduit.

» 4° L'*ascia* est, ou figurée au trait, ou gravée en creux, ou sculptée en relief; mais très-rarement ce relief a été ménagé dans le travail primitif qui a eu pour but de polir la face principale du monument : en général, c'est après coup qu'on a creusé la pierre tout autour de l'*ascia*, pour donner à cet ornement quelque saillie. Cette remarque, qui n'a point été faite, a une certaine importance.

» 5° *L'ascia* est sculptée d'ordinaire sur la partie supérieure des monuments, soit entre les signes D. M., *diis manibus*, soit dans le couronnement des autels funéraires. On la trouve aussi quelquefois au milieu ou au bas de l'inscription, très-souvent la même pierre contient deux figures d'*ascia* en regard; sur les sarcophages, elle décore les oreillettes des tessères, ou même elle est reproduite aux quatre coins. La collection du Palais des Arts (à Lyon) offre un exemple d'*ascia* gravée sur le socle d'un cippe, au-dessous des moulures.

» 6° Au bas des monuments sur lesquels est représenté ce symbole, on lit ordinairement la formule *sub ascia dedicavit*, exprimée en toutes lettres ou en sigles ou abréviations : S. A. D. et SVB ASCIA D. D. L'*ascia*, sans formule, a été plus particulière-

ment signalée sur un petit nombre de monuments d'Italie. (Celui dont il est question dans cet article en offre un exemple.) La formule, sans la représentation de l'instrument, se rencontre parfois sur les monuments de notre pays, mais le plus souvent c'est à l'état de dégradation dans lequel ces monuments nous sont parvenus qu'on doit attribuer l'absence de l'*ascia*.

» 7° Enfin, on la trouve indistinctement sur les tombeaux de familles gauloises, romaines ou grecques, elle figure sur les titres tumulaires de personnages considérables, comme sur les pierres modestes de simples particuliers. Des prêtres, des décurions, des sévirs, des officiers, des soldats, des affranchis, etc., ont eu leur dernière demeure dédiée sous l'*ascia*.

» Il semble qne jamais éléments plus nombreux et plus homogènes ne se soient rencontrés pour faciliter l'intelligence d'un usage antique. Si donc cet usage, qui a duré plus de trois siècles, qui a été adopté par toutes les classes de citoyens, qui a été pratiqué journellement et publiquement dans les provinces de la Gaule-Cisalpine, et plus particulièrement dans la ville, dont la politique romaine avait fait le centre de son action et de son influence (Lyon); si, dis-je, cet usage est resté à l'état d'énigme, si aucun écrivain, aucun voyageur, aucun philosophe, aucun légiste, aucun père de l'Eglise n'en a parlé, c'est qu'évidemment, il ne se rattache à aucune tradition nationale, à aucune considération politique, à aucune croyance religieuse; c'est qu'il est un fait vulgaire, tenant à des habitudes pratiques et générales dont les auteurs an-

ciens n'avaient pas à se préoccuper. Ce fait vulgaire, quel est-il? C'est ce que je vais tâcher d'éclaircir par l'étude de l'*ascia* et des monuments sur lesquels elle est figurée. »

Forcé de nous renfermer dans les limites d'un catalogue, nous regrettons, encore une fois, de ne pouvoir suivre M. de Boissieu dans l'examen critique qu'il fait des divers systèmes proposés jusqu'à ce jour, pour expliquer la signification de l'*ascia* sur les monuments funéraires et la formule : *sub ascia dedicavit* qui l'accompagne ordinairement. Nous renvoyons le lecteur à la page 103 de l'ouvrage du savant archéologue lyonnais. Après avoir consciencieusement discuté les faits généraux précédemment établis, M. de Boissieu arrive à cette conclusion, que nous adoptons entièrement(1):

« Cet instrument, dit-il, ne s'applique qu'à l'érection des monuments; or, voici probablement ce qu'il signifie:

» La personne qui voulait s'assurer un tombeau ou en élever un à quelque parent, patron ou ami, commençait par acheter le lieu dans lequel devait reposer le corps ou les cendres que le monument était destiné à renfermer ou à recouvrir. On choisissait ordinairement le voisinage des grandes voies publiques, hors de l'enceinte des villes; quelquefois, le possesseur d'un champ marquait sa dernière demeure dans son propre fonds, *in suo*, et la partie du terrain qui

(1) Cette opinion nous paraît beaucoup préférable à celle de Muratori, que nous avions cru devoir adopter dans notre notice sur la Porte-d'Auguste, à propos de l'inscription n° 35.

avait reçu cette destination, devenait, par le seul fait de l'inhumation du corps, inaliénable et sacrée. Le lieu choisi, on se procurait ou dans les carrières ou dans les entrepôts des marchands, le bloc sur lequel devait être gravée l'inscription. Ce bloc était ensuite confié à l'*ascia* du polisseur et au ciseau du graveur, et la pierre vierge, dont le travail de l'ouvrier et dont plus tard les restes mortels d'un homme ou d'une famille allaient faire un monument inviolable, était marquée du signe symbolique de l'*ascia*, indiquant qu'elle avait reçu, dès sa destination primitive, une consécration éternelle. *Dedicare sub ascia* n'est donc, à mon sens, que s'approprier un monument dès le premier coup de marteau, ou autrement élever un tombeau vierge et n'ayant servi à personne. On a voulu voir dans le verbe *dedicavit* l'indication d'une cérémonie religieuse. C'est trop restreindre le sens de ce mot, et c'est méconnaître son application la plus habituelle dans la langue des inscriptions tumulaires. Dans cette langue à part, qui se passe souvent de grammaire, mais dont le dictionnaire restreint conserve presque toujours une forme logique et traditionnelle, *dedicare* signifie, comme l'a très-bien soutenu Mazzochi (1), *usii dicare*; et s'il fallait ajouter une nouvelle preuve aux arguments de cet auteur, je la trouverais dans l'inscription de Donati : HIC PRIMVS HOC SEPVLCRVM DEDICAVIT. Sur un cippe de Lyon, on lit cette phrase, qui fait très-bien sentir la valeur du verbe

(1) Op laud passim.

dedicare ou *dicare*, dans le style nécrologique : VALERIÆ POPPAE..... BELIQVIAS EIVS HOC TVMVLO DICAVIT ET SVB ASCIA DEDICAVIT. Evidemment, il ne s'agit pas ici d'une cérémonie religieuse, mais simplement de la consécration des restes mortels de Valeria Poppa par l'érection d'un tombeau. Il n'est pas inutile de remarquer à ce sujet, que les femmes comme les hommes dédiaient *sub ascia ;* qu'une personne vivante employait aussi la même formule : *vivus sub ascia dedicavit*, et enfin qu'on trouve sur le même monument : *vivus sibi fecit et filii sub ascia dedicaverunt*, ce qui signifie, à mon sens, que le défunt avait acheté le monument de son vivant et que ses fils l'avaient fait polir et graver.....

» Résumons, dit en terminant M. A de Boissieu : Au milieu de l'innombrable variété des opinions que je viens de présenter rapidement avec autant d'ordre et d'exactitude qu'il m'a été possible, deux systèmes prédominent, les embrassant toutes. L'*ascia* est le symbole d'un dogme suivant les uns, d'un usage selon les autres. Nous avons reconnu que l'*ascia* n'est pas le symbole d'un dogme, car ce dogme serait, ou romain, et l'on devrait en retrouver de nombreuses traces en Italie, ou gaulois, et l'ensemble des monuments sur lesquels l'*ascia* se présente ne permet pas de penser qu'elle soit l'expression secrète de nos antiques croyances nationales.

» L'*ascia* est donc le symbole d'un usage et non d'un dogme. Or, dans le vaste champ des habitudes pratiques qui, par leur vulgarité même, ont échappé à l'observation des auteurs anciens, nous n'en trouvons

qu'une à laquelle puissent s'appliquer toutes les diverses formules dans lesquelles se rencontre *ascia*. Nous sommes donc fondé à rapporter à cet usage la véritable signification de ce symbole, et à voir, dans le *sub ascia dedicavit*, l'indication d'un tombeau neuf, et destiné, dès le premier coup de marteau du tailleur de pierre, à celui dont il devait perpétuer la mémoire (1). »

Nos 81, 82, 83 et 84.

Tous ces divers fragments ont fait partie du monument détruit qui se trouvait sur l'emplacement du Palais de Justice, ainsi que ceux qui portent les nos 67 à 69, 76 à 78.

No 85.

Fragment d'une statue à laquelle il manque la tête et les jambes. A en juger par la manière dont est posée la draperie qui couvre ce torse, on doit supposer que ce marbre représentait un sénateur. Il faisait partie du cabinet Séguier.

No 86.

Base de colonne trouvée près de l'Amphithéâtre; elle a $0^{m},90$ de diamètre.

No 87.

Chapiteau trouvé en 1742 dans les fouilles de la Fontaine; les grandes volutes manquent ainsi que les angles du tailloir. Il a 1 mètre de hauteur.

(1) Inscriptions antiques de Lyon, p. 103 et suivantes.

N° 88.

MATRIS L. CLASSIVS V. S. L. M.	Aux déesses Mères ; Lucius Classius a accompli son vœu librement. (Milliù, v. IV, p. 274.)

Ce petit autel votif fut trouvé en 1760 dans une maison au Cours-Neuf. « On doit ranger dans la classe » des Génies ou plutôt des Junons, dit M. de Boissieu, » les divinités invoquées sous le nom de déesses Mères, » *deæ Matres*, *Matres Augustæ*, dont le culte semble » lui appartenir, surtout à la Gaule et à la Germanie. » Ces déesses Mères paraissent réunir en elles tous les » attributs de *stata Mater*, de *Fauna*, de *Matuta*, de » Junon, et se partager l'empire de Cybèle. Ce sont » les génies bien-aimés du peuple et des habitants des » campagnes, les tutelles des pays, les sources de la » fécondité, les protectrices des empereurs. On a » beaucoup écrit sur ces divinités (1), sur leur origine, » leur culte et les diverses influences qu'on leur attri- » buait; mais comme elles ne sont connues que par des » bas-reliefs et par des inscriptions, c'est de l'ensemble » de ces monuments que ressort l'idée qu'il faut s'en » faire. Or, les bas-reliefs nous les représentent avec » des fruits et des cornes d'abondance; les inscriptions » les appellent indifféremment Mères, Matrones et » Junons : *Matronis Gabiabus*, *Junonibus Gabiabus*, » *Matronis Junonibus*. Les surnoms qu'on leur donne

(1) Voir l'abbé Banier, *Mém. de l'Ac. des Inscr.*, VIII. — *Religion des Gaulois*, II, 147.

» sont presque tous topiques : *Matribus Treveris*, — » *Matronis vediantibus*, — *Rumnehis*, — *Gesatenis*, — » *Arvagastis*, — *Arsacis*, — *Brittis*, — *Mopatibus*, » etc. (1). Donc, ce sont de véritables génies locaux, » à la fois Lares et Junons, dont le culte populaire, » sans porter ombrage à la politique romaine, rappe- » lait peut-être aux vieux Gaulois leurs anciennes » divinités nationales, etc. (2) »

N° 89.

Tête en pierre très-fruste et d'un style fort-médiocre.

N° 90.

PATERNA CARI. F. PRoX V. S. L. M.	Paterna, fille de Carus, à ses Proxumi, a accompli son vœu librement. (Topog. de Nimes, p. 575.) Haut., 0m,35; larg., 0m,10.

Ce petit autel, dédié aux Proxumi (voir le n° 56), fut trouvé dans une maison au Cours-Neuf; il fut acheté par M. Fléchier de Saint-Julien, qui le conserva long-temps dans son cabinet et le donna plus tard à Séguier.

N° 91.

Urne vinaire en terre cuite moins bien conservée que celles que nous avons déjà décrites sous les nos 52 et 65. Les formes des vases en terre cuite, de la

(1) Orelli, ch. IV, p. 15.
(2) Inscrip. romaines de Lyon, p. 55.

fabrique de Nimes, furent extrêmement variées et toujours très-bien appropriées à leur destination; ils furent employés à tous les usages, comme dans les temps modernes, et servirent de plus à renfermer les cendres des morts après que le corps était brûlé; on leur donne alors le nom d'*urnes cinéraires*.

N° 92.

DIIS MÁN TERENTIAE T. FĪL TITVLLAE ANNORVM Ⅽ XXVI	Aux dieux Mânes de Terentia Titulla, fille de Titus, qui vécut XXVI ans. *(Inédite.)* Haut., 1m,34; larg., 0m,66.

Ce cippe funéraire fut trouvé près du Nymphée; son inscription a fourni à un jeune poète de Nimes, M. Jules Canonge, le sujet d'une charmante nouvelle archéologique.

L'inscription simple et noble est entourée d'une belle frise de feuillage. Une certaine élégance dans les proportions et les caractères, l'accent hardiment tracé sur l'A de *manibus*, nous font classer ce monument parmi ceux du premier siècle, nonobstant la forme allongée des lettres de la dernière ligne.

Nous signalerons ici l'inconvénient et le danger de ces déplorables enluminures faites aux inscriptions antiques, qui exposent les archéologues peu exercés à de graves erreurs. Une épaufrure à l'extrémité de l'I de *terentiæ* a fait supposer au peintre que cette lettre était un P; il a aussi oublié de passer sa couleur sur le bel apex qui couronne l'A de *manibus*, de sorte qu'on ne l'aperçoit pas.

« Pour les inscriptions que le temps a respectées, » dit M. de Boissieu (1), ce mode de restitution est » inutile; il ne sert qu'à altérer la pureté de la lettre » antique, à en faire méconnaître les proportions, à » rendre impossible l'observation de mille petits dé- » tails qui, pour les connaisseurs, fixent la date ou » au moins l'époque d'un monument (2), à faire dis- » paraître sous d'ignobles bavures d'huile, la vivacité » des contours. Pour les inscriptions frustes, ce pro- » cédé a l'inconvénient d'imposer une leçon souvent » fort inexacte, au lieu de laisser à chaque homme » compétent l'appréciation du texte antique, etc. »

N° 93.

NYMPHIS
AVG. SAC
.....
SEVERVS
V. S. L. M.

Consacré aux nymphes augustes ..... Severus a accompli ce vœu librement.

(Inédite.) Hauteur, 0m,37; largeur, 0m,17.

Ce petit autel votif fut trouvé près du Nymphée, comme tous ceux qui ont été adressés à ces divinités; l'inscription est très-fruste, les épaufrures ne permettent pas de lire le nom que portait la troisième ligne.

« On consacra un culte particulier aux *nymphes*; c'est par l'effet de cette consécration qu'elles recevaient

(1) Inscriptions antiques de Lyon, p. 212.

(2) Ainsi, la courbe du P, qui, dans sa partie inférieure, sur les monuments des deux premiers siècles, se rattache rarement à la perpendiculaire qui la supporte, y est presque toujours jointe par l'enjoliveur du Musée.

le titre d'augustes : on leur offrait en sacrifice de l'huile et du lait ; quelquefois on leur immolait des chèvres. On leur consacrait aussi des fêtes. En Sicile, on célébrait tous les ans des fêtes solennelles en l'honneur des nymphes. (Virgile, égl. 5.)

» Les lieux consacrés aux nymphes étaient quelquefois de petits temples, mais le plus souvent des antres naturels ou creusés et ornés à dessein, appelés *nymphées*. Ces lieux sacrés étaient situés ordinairement auprès des fontaines et des sources, des ruisseaux ou des petites rivières (1). »

Tous ces caractères sont appliquables au temple de la Fontaine de Nimes, autour duquel se sont trouvées toutes les inscriptions dédiées à ces divinités. Pourrait-on voir, d'après cela, autre chose qu'un *nymphée* dans le temple de Nimes, connu, depuis peu de temps, sous le nom de temple de Diane ?

Nos 94 et 95.

Fragments de corniches trouvés en 1742 dans les fouilles des anciens Bains romains.

No 96.

PROXVMIS GRATVS CELERIS. F. V. S. L. M.	Aux proxumi ; Gratus, fils de Celer, a accompli librement ce vœu. (Top. de Nimes, p. 575).

Ce petit autel votif fut trouvé en mars 1780, dans un puits romain, derrière la tête du canal de la Fontaine. (Voir, à propos des dieux Proxumi, le no 56.)

(1) Mongès, Encycl. Méthodique, p. 312, art. Nymphes.

N° 97.

Rosace provenant d'une fouille faite près de l'Amphithéâtre.

N° 98.

Fragment d'une amphore vinaire dont il ne reste que la partie inférieure. (Voir les n^os^ 52, 65, 91.)

N° 99.

Fragment de frise trouvé en 1742 dans l'un des bassins des anciens Bains romains.

N° 100.

C. AVRÉLIVS
PARTHENIVS
ÓRNAMENTIS. DEC.
HÓNÓRÁTUS COL. AVG.
NEMAVSI IIIIII VIR. AVG.
COL. COPIA CLAVD. AVG. LVGVD
ITEM NARBÓNE MARTIO
ET FIR. IVL. SECVNDAR AVSIONE
ET FORO IVLII PACATO
VBIQVE GRÁTVITIS HONORIBVS

C. Aurélius Parthénius, honoré des insignes décurionaux de la colonie augustale de Nimes, sévir augustale de la colonie Copia, claudia augusta de Lyon, ainsi que de la colonie Martia de Narbonne et de celle de Firma Julia secunda d'Orange et de forum Julius Pacatus (Fréjus). Honneurs conférés gratuitement dans toutes ces villes.

(Inédite.) Haut., 0^m^, 96; long., 0^m^,92.

Cette pierre, à laquelle on a eu tort de donner la forme d'un cippe funéraire en y ajoutant une corniche et une base, est simplement une de ces inscriptions *ad honores*, résumant en peu de mots les honneurs qui avaient été accordés à ce personnage distingué.

La frise qui entoure l'inscription est d'un bon style et d'une bonne époque; l'élégance dans la disposition

de la légende, la proportion des caractères, les accents, la forme des lettres, malgré la ligature que le défaut d'espace peut excuser, nous font classer ce monument parmi ceux du premier siècle. Le mot de LVGVD vient encore appuyer cette opinion ; car ce n'est guère que sur les monuments de cette époque que Lyon est nommé *Lugudunum*, tandis que plus tard le nom de cette ville est indiqué par *Lugdunum*.

On trouve dans les inscriptions des exemples fréquents de ce cumul d'honneurs accordés à un même personnage dans des provinces voisines soumises au même régime; ces fonctions donnaient à celui qui les avait obtenues le droit d'arriver à des dignités éminentes dans les pays qui les lui avaient conférées. Ils ne faut pas croire cependant que les insignes de décurion (1) fussent toujours accordés au véritable mérite, le plus souvent ils étaient la récompense de ceux qui les obtenaient par des spectacles donnés à leurs frais au peuple ou par des largesses faites dans ce but.

Nos 101, 102, 103 et 104.

Voir, à l'égard de ces fragments, ce qui a été dit pour le nº 12.

Nº 115.

IVNONIB MONTAN CINNAMIS V. S.	Aux (déesses) Junons Montana, Cinnamis a accompli ce vœu. (Ménard, vol. VII, p. 247.) Haut., 0m,24; larg., 0m,12.

(1) Inanes vero umbras et cassas imagines dignitatum L. in his qui, 74.

On trouve, dans l'antiquité, divers monuments consacrés, comme celui-ci, *aux déesses Junons*, qu'on aurait tort de confondre avec *Junon*. Cette dénomination plurielle a la même signification que celle de *Matris* ou *Matrones*, les déesses Mères dont nous avons parlé à propos du n° 88; ce sont absolument les mêmes divinités (1), les génies bien-aimés des habitants de la campagne, les sources de la fécondité, etc.

Ce petit autel votif fut donné par Esprit Fléchier, de St-Julien.

Nos 106 et 107.

Ce torse en marbre blanc appartenait à une statue de Vénus, ainsi qu'on peut en juger par la pose et par le bracelet qu'on voit à ce qui reste du bras gauche. Cet ouvrage paraît être d'un travail grec. La figure entière serait de 0m,55 centimètres de proportion. Elle se trouvait encastrée dans le mur d'une maison particulière, d'où elle fut retirée avec précaution et déposée, en 1808, au cabinet des antiques de la Bibliothèque publique, par les soins de l'Académie royale du Gard (2).

N° 108.

Petit anclabris sans inscription, portant seulement un marteau sculpté sur sa face principale. (Voyez, à l'égard de ce symbole, ce que nous avons dit à propos du n° 63.)

(1) De la religion des Gaulois, p. 163.
(2) Année 1808, p. 331.

N° 109.

Sarcophage trouvé dans une fouille faite en 1824, devant la cathédrale. « Sur la face latérale de ce sarcophage, dit M. de Seynes, qui présidait à cette fouille, on voit deux griffons dont les extrémités des corps, repliés en rinceaux de feuilles, s'entrelacent ensemble; il manque toute la tête de l'un d'eux, et il semblerait que le cercueil aurait été taillé dans une pierre déjà travaillée..... Quoiqu'il en soit, le dessin de ce morceau est peu correct, l'exécution en est molle et lourde.... Les têtes des griffons surtout n'ont pas le caractère de celui qu'on peut voir dans l'ancien couvent des Augustins, rue du Mûrier-d'Espagne, n° 36; ils n'ont ni la même pose ni les mêmes proportions.

N° 110.

MANIBUS QVARTVL[QVARTIONIS FIL	Aux mânes de Quartulus, fils de Quarton. (Inédite.) Hauteur, 2^{m},28; largeur, 0^{m},46.

Cette stèle fut trouvée, le 25 mai 1824, au-dessous du sol de la place aux Herbes, devant la porte d'entrée de la cathédrale; elle servait de couverte au sarcophage ci-dessus; elle avait son inscription tournée du côté de l'intérieur.

N^{os} 111 et 112.

Fragments de corniches trouvés près de l'Amphithéâtre.

N° 113.

D M
L. IVLI TELESPHOR
CANINIA EVTYCHIA
MARITO OPTIMO

Aux dieux Mânes de L. Julius Telesphorus ; Caninia Eutychia, au meilleur des maris.

(Inédite.) Hauteur; 0m,54 ; largeur, 0m,33.

Cette tablette funéraire a été trouvée près de l'Amphithéâtre. La forme des lettres, ondulées dans le prolongement des pleins à leur partie supérieure, nous rapporte à une époque de décadence qui rappelle la paléographie du IVe siècle.

N° 114.

D M
TITI BLAESI
TITIANI
FLAVIA RESTI
F. PIENTISSIMA

Aux dieux Mânes de Titus Blæsius Titianus; Flavia Restituta, sa tendre fille.

(Milliù, vol. IV, p. 274.)

Hauteur, 0m, 41; largeur, 0m,30.

Cette tablette funéraire, d'une époque de décadence, faisait partie du cabinet Séguier.

N° 115.

Les ateliers nationaux établis en 1848 n'ont pas été sans résultat à Nimes.

Les mouvements de terre qui ont eu lieu sur l'emplacement de l'ancien Cirque romain (le Jeu-de-Mail, maintenant Marché-aux-Bœufs) ont mis à découvert le torse en marbre blanc de cette statue.

La pureté de ses formes, une grâce charmante dans

la pose, semblent caractériser encore, à travers les ravages du temps, la beauté et la finesse de l'art grec.

Grecum est nihil velare.

Serait-ce une Vénus ? Ses formes ne seraient point celles de la mère des Amours, mais de cette Vénus juvénile qui eut Laïs pour modèle.

Ce torse, recueilli par les soins de M. Laurent, conducteur des ponts-et-chaussées, a été transporté au Musée par les soins de l'inspecteur des monuments historiques du Gard (1).

Nos 116 à 120.

Fragments provenant de fouilles faites dans divers quartiers de la ville.

No 121.

D. & M.
IVLIAE L. FIL.
TITVLLINAE
FLAM. AVG. CABEL
L. LVCRETIVS
IONORATVS
VXORI OPTIMAE E
Q. LVCRETIVS IONOR
MATRI PIISSIMAE

Aux dieux Mânes de Julia Titullina, fille de Lucius, flaminique augustale de Cavaillon; L. Lucretius Honoratus à la meilleure des épouses, et Q. Lucretius Honoratus à sa vénérable mère.

(Inédite.) Hauteur, 0m,70; largeur, 0m,67.

Ce cippe en forme d'autel n'a qu'une partie de sa base de restaurée; la frise de feuillage qui entoure l'inscription est d'un bon goût et bien exécutée; une certaine élégance dans les proportions et les caractères,

(1) Voir le *Courrier du Gard*, du 15 octobre 1848.

quelques accents, nous font, malgré une ligature, classer ce monument parmi ceux du premier siècle.

Cette pierre fut trouvée dans les fondations de la Maison d'Arrêt.

Il existe, dans l'ancien couvent des Augustins, rue du Mûrier-d'Espagne, n° 36, une inscription funéraire consacrée par le même Q. Lucrétius Honoratus à son père.

Flaminicæ Augustalis. Il ne faut pas confondre celles-ci avec les grandes flaminiques, femmes des flamines de Jupiter, qui tiraient leur dignité de celle de leurs maris, dont elles partageaient le ministère, qui étaient soumises à une foule d'observances. Les flaminiques augustales, du nombre desquelles était *Julia Titullina*, furent établies pour le culte d'Auguste (1). Après que ce prince, mis au rang des dieux, eut à Nimes des temples et des autels, ces prêtresses ne tenaient point leur dignité de leur mari, attendu qu'il est prouvé par plusieurs inscriptions de Nimes et de Lyon, que certaines flaminiques n'étaient point mariées.

Nos 122 à 129.

Fragments de sculpture trouvés dans diverses localités de la ville.

N° 130.

Tête de Janus en marbre. Elle fut trouvée dans un puits romain avec la statue de la déesse Salus

(1) Lips in Tacit., p. 23.

(n° 11). Les deux bouches des deux figures sont percées et communiquent à une même ouverture pratiquée dans le cou, ce qui pourrait faire supposer que ce marbre servait à une fontaine.

N° 131.

Cet admirable morceau de sculpture, décoré d'une guirlande de fruits soutenue par des bucrânes, a dû servir de linteau dans le monument dont nous avons parlé à propos des n^os^ 67 à 69, 76 à 78. Il est impossible de rien voir de plus beau sous le repport du dessin, du travail et de l'exécution.

La partie gauche de ce linteau avait été déjà découverte en 1559. Poldo d'Albenas en fait mention. La seconde moitié, beaucoup mieux conservée, n'a été découverte qu'en 1810, époque de la première reconstruction du Palais de Justice.

N° 132.

D. M.
QVÁRTÍNIAE
PÁTERNAE
M. MOGOVIVS
BREDO. VXORI
RÁRISSIMÁE ET SIBI VÍVOS PO
SVIT

Aux dieux Mânes de Quartina Paterna; M. Mogovius Bredo à son épouse incomparable et pour lui, érigé de leur vivant.

(Inédite.) Haut., 1^m^, 40; larg., 0^m^,75.

Ce beau cippe funéraire fut découvert à l'extérieur de l'Amphithéâtre, dans les fondations de la maison Foulc.

L'élégance qu'on remarque dans l'exécution de la légende, l'accentuation sur les voyelles longues, les A terminés carrément dans le corps de l'inscription, les O ou les lettres formées d'une section ou de la totalité du cercle qui offrent une circonférence parfaite, sont autant de caractères qui indiquent la forme des lettres romaines de la bonne époque. De sorte que nous n'hésiterions pas à rapporter cette inscription au premier siècle, si les lettres minces et allongées de la dernière ligne ne rappelaient le second.

N° 133.

Chapiteau corinthien, ayant appartenu à un pilastre carré; il est parfaitement conservé et d'un bon style.

Il fut trouvé dans une fouille autour du Nymphée.

N° 134.

Chapiteau bizantin, dont le tailloir et les volutes manquent; il fut découvert en 1824, devant la porte de la cathédrale, à 50 centimètres au-dessous du sol actuel; il a pu faire partie de la décoration première de cet édifice, auquel les révolutions ont été si souvent funestes.

N° 135.

La couronne de laurier qui décore cette tête en marbre semblerait indiquer qu'elle a appartenu à un empereur; la bouche entr'ouverte laisse apercevoir des dents marquées; on a aussi tracé dans les yeux le rond de la prunelle, ce qui caractérise une épo-

que de décadence. Ce marbre est, d'ailleurs, très-fruste; il fut trouvé au même endroit que le chapiteau ci-dessus.

Nos 136 et 137.

Fragments de chapiteaux trouvés autour de la Maison-Carrée.

No 138.

Statue en pierre à laquelle il manque la tête et le bras droit; elle est entièrement couverte d'une draperie qu'elle retient de la main gauche; les pieds sont mutilés. Il serait difficile de reconnaître quelle espèce de personnage elle représente. Sa hauteur est de 1m,30.

Nos 139 à 141.

Tous ces fragments de sculpture proviennent de diverses fouilles exécutées autour de la Maison-Carrée.

No 142.

Statue en marbre trouvée dans une maison au Cours-Neuf; elle a un mètre de hauteur; la tête et les pieds manquent; la partie haute du corps est nue, et le restant drapé jusqu'aux genoux. Elle soutient de la main gauche une cornemuse attachée à son cou par une courroie et porte de la main droite un agneau. La jambe droite manque; la gauche a une bandelette autour du mollet. La draperie, qui forme le vêtement, est attachée sur l'épaule gauche.

Cette statue représente probablement un berger.

Nos 143 à 145.

Fragments provenant de diverses fouilles exécutées dans l'intérieur de la ville.

No 146.

D. M.
HORTENSI
AE M. F. VITA
LI FLAM. AVG.
HORTENSIA
PHILETE PA
TRONAE
OPTIMAE

Aux dieux Mânes d'Hortensia Vitalis, fille de Marcus, flaminique augustale; Hortensia Philete à la meilleure des maîtresses.

(Inédite.) Hauteur, 0m,88; largeur, 0m,63.

La corniche et la base de ce cippe funéraire sont modernes, l'inscription, entourée d'une frise de feuillage, appartient à une belle époque; on peut lui appliquer ce que nous avons dit à propos du no 121, auquel on peut avoir recours relativement au titre de flaminique.

Nos 147 et 148.

Fragments de sculpture trouvés près de l'avenue de la Fontaine.

No 149.

Tête en marbre, grande comme nature, le nez un peu dégradé.

No 150.

Main en marbre ayant appartenu à une statue colossale; sa longueur, jusqu'à la première phalange de

l'index, est de 0m,35. C'est une main gauche portant au quatrième doigt l'anneau de chevalier. Elle est du plus beau style et d'un travail admirable. Elle faisait partie du cabinet Séguier.

N° 151.

Griffe en marbre provenant également du cabinet Séguier.

N° 152.

Statuette en marbre représentant un enfant jouant avec un chien auquel il manque la tête et la patte droite de devant. L'enfant est assis sur sa jambe droite ployée. Il lui manque la tête, les bras et le pied droit. Cette statuette est d'un style extrêmement pur et de la belle époque de l'art. Elle faisait partie du cabinet Séguier.

N° 153.

Cette frise en pierre fut trouvée dans la maison Pauc, quai de la Fontaine, et recueillie par M. de Seynes, directeur du Musée; l'ordre dorique auquel elle appartient a été trouvé fort rarement dans les monuments de Nimes.

N° 154.

Fragment de corniche trouvé dans les fouilles des anciens Bains.

N° 155.

Le bas-relief dont ce fragment a fait partie décorait le fond d'une des niches du Nymphée; on y voit

encore la jambe et les cuisses d'un homme à côté d'un tronc d'arbre.

Nos 156 à 159.

Fragments de sculpture provenant de diverses fouilles.

No 160.

Bas-relief ayant fait partie de la même décoration que celui qu'on voit sous le no 155.

No 161.

Fragment de sculpture trouvé dans le bassin de la source de la Fontaine.

No 162.

D	M
LICINIAE. L. F.	SEX. ADGENNIĪ
FLAVILLAE	MACRĪNĪ TRIB. LEG. VI
FLAMINIC AVG.	VICT. IIIIĪ VIR IVR·DIC
	PONTIF PRAEF. FABR.

Aux dieux Mânes

de Licinia Flavilla, fille de Lucius, flaminique augustale.

(Inédite.) Hauteur, 1m,10; largeur, 0m,96.

de Sextus Adgenius Macrinus, tribun de la vie légion la victorieuse. Quartum vir Judiciaire Pontife, préfet des ouvriers.

Dans ce cippe funéraire, le socle et la corniche sont modernes; à sa partie supérieure on voit, dans une espèce de coquille en forme de niche, deux bustes, l'un d'homme, l'autre de femme, sculptés en demi-relief. Il fut trouvé en 1823 à l'extérieur de l'Amphithéâtre, près de la maison Foulc.

On a vu, à propos du nº 121, ce qu'était le titre de *flaminique*. TRIB. LEG. VI indique que *Sex. Adgenius Macrinus* était tribun de la VIe légion appelée la *victorieuse*, fonction qui répond à peu près à celle de colonel. On sait qu'une légion était, chez les Romains, composée d'un certain nombre de soldats commandés par six chefs portant le titre de *tribuns*. Ce nombre monta successivement de trois mille hommes de pied jusqu'à six mille. Tant que la cavalerie fit partie de la légion, ce qui ne dura que jusques vers le temps de César, il n'y eut que trois cents cavaliers par légion ; elle se divisait en cohortes, qui étaient à peu près ce que sont nos régiments d'infanterie. La cohorte formait la dixième partie de la légion, et monta de trois cents hommes qu'elle avait d'abord jusqu'à six cents. On subdivisait encore les cohortes en trois manipules ou compagnies. Chaque légion avait un nom différent qu'elle prenait ou de l'empereur qui l'avait formée, comme *Augusta*, *Fulvia*, *Trajana*, *etc.*, ou des dieux pour lesquels les princes avaient une dévotion particulière, comme *Minerva Apollina*, *etc.*, ou des provinces conquises: *Scythica*, *Parthica Gallicana*, ou de quelque événement remarquable, comme *Adjutrix*, *Victrix*, *Falminatrix*, ou enfin des lieux où elle avait été formée : *Italica*, *Fretensis*, *etc.*

Les IIII VIRI étaient chez les Romains des magistrats inférieurs qui avaient différentes fonctions ; il y en avait *ab ærarium*, commis à la garde de l'argent contenu daus le trésor des pontifes. Les colonies avaient aussi de pareilles communautés de prêtres. Ces

sortes de colléges possédaient des fonds et jouissaient de divers revenus qui donnaient lieu à des recettes particulières ; ces deniers communs étaient gardés par des magistrats choisis parmi les *quatuorviri*, et c'est ceux-là qu'on appelait IIII VIRI AB AERARIO, indication à laquelle on joignait toujours, *dans les inscriptions de Nimes*, celle de *pontifex*. Cette particularité pourrait faire supposer que ce titre était donné aux gardiens du trésor de notre divinité topique, le dieu Nemausus, auquel était consacré un si grand nombre d'inscriptions votives, trouvées dans les bassins de la Fontaine, ainsi qu'une légende ne portant que des noms propres, au centre de laquelle on lit le mot: PONTIFICES, tracé en caractères beaucoup plus gros (1).

Le IIII VIR IVRIDICVNDO, dont parle notre inscription, était un homme de guerre qui exerçait la magistrature judiciaire dans le collége des quartumvir. Tout était compatible chez les Romains. On voit que les anciens habitants de Nimes réunissaient sur une même personne les emplois que, dans nos usages, nous trouverions les plus exposés.

Il y avait des IIII VIRI, qu'on appelait *viales ambulantes*, qui avaient l'inspection des rues, et dont il est souvent parlé dans les inscriptions. Ils furent établis vers l'an 610 de Rome, et subsistaient encore du temps d'Hadrien, vers l'an 871. Cette charge était occupée par des magistrats du premier ordre (2).

(1) Cette inscription se voit au Nymphée, sous le n° 25 *bis*.

(2) Pomponius Mila.

Il y avait aussi des IIII viri monétaires, institués du temps de César. Une médaille nous apprend que Cicéron avait exercé ces fonctions.

Le simple titre de IIII vir, sans désignation, indiquait le magistrat-chef des décurions; ils furent, dans les colonies, ce que les consuls étaient à Rome. Connus, néanmoins, sous une dénomination différente, on les appelait *decumani*, *quatuorviri* ou *quinqueviri*, selon leur nombre; ils étaient précédés par des licteurs qui portaient non pas des faisceaux, mais de petites baguettes à la main. La durée de leur charge avait un temps limité. Il paraît qu'à Nimes le nombre de ces magistrats était de quatre.

Praefectvs Fabrvm. Le préfet des ouvriers était une sorte d'édile impérial et perpétuel qui avait l'intendance de toutes les constructions.

N° 163.

Fragment de base de colonne trouvé dans les bassins de la Fontaine.

N° 164.

Petit tombeau en pierre d'un grain peu fin; il a $0^m,50$ de largeur sur $0^m,57$ de hauteur et $0^m,22$ d'épaisseur. Il est creusé et a dû renfermer des cendres.

Le bas-relief que l'on voit sur la face principale de ce monument est d'un dessin pur et d'un ciseau facile. L'artiste a parfaitement exprimé, par le mouvement des figures, le sujet grec qu'il a voulu représenter; Oreste, poursuivi par les Delphiens, se réfugie sur

l'autel d'Apollon, où la furie veut encore le saisir; il tient de la main droite son glaive et de la gauche une palme ; Pylade vient pour le défendre, le glaive à la main, au moment où Minerve le prend sous sa protection.

Oreste et Pylade sont entièrement nus, ainsi que le peuple représenté par le personnage de droite ; la furie est drapée ; elle a des ailes à la tête ; Minerve se reconnaît à son casque et à son égide, et l'autel d'Apollon est indiqué par la palme qu'Oreste tient à la main. Le personnage qui représente le peuple paraît tenir une massue de la main gauche.

Némésis est toujours représentée avec des ailes à la tête. Il est probable que c'est cette furie que l'artiste a eu l'intention d'indiquer, car, selon Platon, c'est à Némésis qu'était confiée l'inspection particulière des offenses faites aux pères par les enfants.

Le même sujet se trouve exécuté sur un vase grec appartenant à M. Raoul-Rochette, sur un autre qu'on voit au Musée de Paris, à la salle du Zodiaque, et sur divers monuments connus.

M. Otto John, qui les a tous réunis dans un même ouvrage (*Archeolograche Aufsälze*) donne une autre signification à ce mythe ; d'après lui, c'est la représentation de Pâris exposé dans les forêts par son père au moment où il vient d'être reconnu comme prince ; on le voit agenouillé sur l'autel avec le glaive nu et la palme à la main, comme signe de la victoire qu'il vient de remporter dans les jeux. A gauche du spectateur se trouve une de ces figures ailées de la

mythologie étrusque, qui interviennent toujours dans les moments importants de la vie des mortels ; auprès d'elle est un frère de Pâris, Déiphobe ou Hector, qui, furieux d'avoir été vaincu par un paysan inconnu, tel que paraissait Pâris, l'a poursuivi jusques sur l'autel. Le personnage de droite, facile à reconnaître par son costume royal et son bonnet phrygien, est Priam, suivi d'un autre de ses fils.

Nous laissons au lecteur le soin de choisir la leçon qui lui paraîtra la plus vraisemblable.

N° 165.

Ce modillon a été trouvé dans une fouille autour de la Maison-Carrée.

N° 166.

NEMAVSO Q. CRASSIVS SECVNDINVS $\overline{Q.}$ COL.	A Nemausus ; Q. Crassius, secundinus questeur de la colonie. (Inédite.) Hauteur, $0^m,17$; largeur, $0^m,09$.

Ce petit autel votif en marbre a été découvert, le 17 janvier 1852, dans une des maisons romaines exhumées à cette époque derrière le Nymphée; l'inscription, en très-petits caractères, appartient au plus beau temps de l'art. On voit encore au-dessus le fer qui servait à fixer la statue de notre divinité topique.

Les QUESTORES étaient des magistrats ainsi nommés de la fonction attachée à leur charge; leur origine paraît fort ancienne, on la croit du temps de Numa. C'était des espèces de receveurs généraux des finan-

ces, dont le ministère était de veiller sur le recouvrement des deniers publics et sur les malversations qui pouvaient avoir lieu à ce sujet; dans ce dernier cas, on les distinguait sous le nom de *questores ærarii* ou *urbani*.

« Les *questores candidati* étaient, à Rome, des officiers chargés de lire au sénat les lettres ou les harangues des empereurs. Le nom de *candidat* leur fut peut-être donné parce que ces fonctions étaient une entrée aux grandes magistratures.

» Les *questores palatii* furent institués par Constantin. Ce titre devint par la suite une grande dignité, dont les fonctions étaient à peu près les mêmes que celles de chancelier de France.

» Les *questores coloniæ* ou *provinciales*, comme le Q. *Crassius secundinus* de notre inscription, étaient obligés d'accompagner les consuls et les préteurs dans les provinces, afin de fournir des vivres et de l'argent aux troupes. Ils tenaient compte des revenus, tant ordinaires qu'extraordinaires, et du butin fait à la guerre. C'est à eux à le faire vendre pour en porter le produit au trésor. Ils gardaient en dépôt, auprès des enseignes, l'argent des soldats, et ils exerçaient la juridiction que les généraux d'armées et les gouverneurs de provinces voulaient bien leur donner. Quand les généraux d'armées demandaient le triomphe au sénat, ils attestaient avec serment la vérité des faits, afin qu'il jugeât si, en effet, leur demande était juste, et si les avantages qu'on avait remportés méritaient cet honneur. S'il arrivait que les gouverneurs

partissent avant d'être remplacés, les *questeurs* remplissaient leurs fonctions jusqu'à l'arrivée de leur successeur..... On ne prenait pour remplir ces places que des personnes d'une probité reconnue; c'est pour cela que ceux même qui avaient été consuls, se faisaient un honneur d'exercer cet emploi. Mais les empereurs les dépouillèrent de leur principale fonction, qui était le maniement des finances dans les provinces. Cette charge s'avilit et devint le prix des spectacles, parce que, sous ces princes, on ne la conserva qu'à ceux qui s'engagèrent à donner, à leurs dépens, des jeux publics; ce qui ne s'était point pratiqué auparavant. Cependant, cette dignité parut depuis relevée par l'honneur que le prince fit au *questeur* de le choisir pour porter, en son nom, la parole au sénat, quand il ne pouvait ou ne voulait pas y aller, et c'est ce qu'on appelait *questores candidati.*

» Les questeurs des provinces paraissent avoir eu leurs licteurs, au moins dans l'absence du préteur. »

Il y avait des *questeurs* dans les provinces, qui n'avaient d'autre fonction que d'enregistrer et de recevoir les amendes (1).

N° 167.

VRASSI	A Urassius; vœu accompli librement.
V. S. L. M.	(Inédite.) Hauteur, 0m,20; largeur, 0m,10.

Il y a apparence qu'Urassius est une divinité topi-

(1) Encycl. Méthod. Mongès, p. 196, t. v.

que, mais comme on ignore l'endroit où ce petit autel votif a été découvert, on ne peut connaître a quelle localité elle appartenait.

N° 168.

Torse d'une petite statue drapée; la tête et les bras manquent; elle a sur la poitrine une égide et semble relever sa robe de la main gauche; elle n'a que 0m,18 de hauteur. Elle faisait partie du cabinet Séguier.

N° 169.

PROX
VMIS
QVIN
TINA
ET VE

Aux Proxumi, Quintina et Ve... (Les mots *et ve* sont gravés en caractères plus petits. Quintina n'aura pas eu peut-être l'intention de les y faire graver, ou bien l'ouvrier aura mal calculé l'espacement des lignes et la grandeur des lettres. — Les mots *et ve* indiquent peut-être *Vesta* ou *Vénus*, divinité à laquelle Quintina se recommandait aussi. Trouvé à Nimes.)

(Inédite.) Hauteur, 0m,19; largeur, 0m,09.

N° 170.

Cette corniche faisait partie d'un fronton dans le monument dont nous avons parlé à propos des nos 67 à 69. C'est le même que le n° 77.

Nos 171 à 174.

Fragments trouvés dans diverses maisons de la ville.

Nos 175 et 176.

Frise ayant fait partie du monument sur l'emplacement duquel est établi le Palais de Justice. (*Voir* les nos 67 à 69.)

No 177.

Fragment de chapiteau trouvé près de l'Amphithéâtre.

No 178.

Pilastre ayant fait partie de la décoration intérieure du Nymphée.

No 179.

Rosace de chapiteau trouvée dans les fouilles de la Maison-Carrée.

No 180.

NYMPHIS

Aux Nymphes.

(Inédite.) Hauteur, 0m,24 ; largeur, 0m,14.

Ce petit autel votif, consacré aux Nymphes, a été trouvé, comme tous ceux qui portent la même dédicace, autour du Temple de la Fontaine. (*Voy.* le no suivant.)

N° 181.

NYMPHIS
AVGVSTIS
SACRVM
TERTIVS BAEBI. F.
L. DECVMIVS DECVMANVS
L. POMPIANVS MARTIALIS
L. ANNIVS ALLOBROX
DE SVO

Consacré aux Nymphes augustes ;
Tertius, fils de Bæbius ;
L. Decumius Decumanus ;
L. Pompianus Martialis ;
L. Annius Allobrox,
de leurs propres deniers.

(Acad. des insc., t. 14, p. 111.)
Haut., 1m,20 ; larg., 0m,54.

Ce bel autel votif fut découvert en 1740, dans une fouille faite au-devant du Temple de la Fontaine, ainsi que toutes les autres inscriptions consacrées aux mêmes divinités. Cette considération et bien d'autres encore, développées dans notre *Essai sur le Nymphée*, nous ont conduit à conclure que ce temple, improprement appelé *Temple de Diane*, était en réalité un nymphée faisant partie du système général des bains de Nimes, consacrés au dieu Nemausus.

Ménard suppose, avec raison, que *Decumanus* et *Allobrox* étaient des surnoms indiquant, chez les individus qui les portaient, l'origine primitive de leur famille ; le premier aurait été de Narbonne, dont les habitants prirent le nom de *Decumani Narbonnenses*, lorsque Jules César renouvela cette colonie, soixante-dix ans après sa fondation, c'est-à-dire l'an 706 de Rome. Ce renouvellement eut lieu par les soldats de la xme légion, appelés *Decumans*. Le second descendait des Allobroges, nation qui faisait partie de la Gaule-Narbonnaise et qui occupait la Savoie et le Dauphiné. Nous pensons que le même raisonnement doit s'appli-

quer au troisième, et que *Martialis* n'était aussi qu'un surnom indiquant que Lucius Pompius était également originaire de Narbonne, appelée *Martia*. (*V.* le nº 100.)

Quoique les lettres n'appartiennent pas à la belle époque, il y a dans la légende une certaine originalité qui ne manque pas d'élégance, et malgré la légère ondulation des traits horizontaux et la forme des caractères, nous n'hésitons point à classer ce monument parmi ceux du second siècle.

Nº 182.

Nous ne pensons pas qu'il existe dans aucune collection une amphore antique comparable, pour la capacité, à celle dont M. Jules Cauzid, avocat, de Nimes, a enrichi notre Musée.

Elle a $1^{m},90$ de hauteur, $4^{m},43$ de circonférence dans son plus grand diamètre, et seulement $2^{m},20$ à sa base; son épaisseur est de 20 centimètres et son ouverture supérieure de 65 centimètres de diamètre, sa contenance est de plus de 800 litres.

Elle fut découverte, il y a environ quarante ans, dans une terre de M. Cauzid, située sur la rive droite du Vidourle, à 500 mètres environ nord-ouest du pont de Lunel et à peu près à 1,000 mètres au sud de l'antique ville d'*Ambrusium*; elle était couchée à 50 centimètres au-dessous du sol. On sera étonné de la conservation de ce vase, en apprenant que ce ne fut qu'à la fin de leur journée que les laboureurs de M. Cauzid s'aperçurent d'une résistance qu'éprouvait le soc de la charrue à l'endroit où il était enterré. Quel-

ques coups de pioche mirent bientôt à découvert une partie de cette urne, que l'on prit d'abord pour une voûte; mais l'heure avancée ne permettant pas d'en faire l'extraction avant la nuit, M. Cauzid renvoya cette opération au lendemain matin. Les ouvriers présents à cette découverte feignirent de se retirer, et, pour ne pas partager avec le maître le trésor qu'ils supposaient devoir être renfermé dans ce vase, ils revinrent au milieu de la nuit, et le lendemain matin il fut trouvé debout à la place même où il avait été découvert. On a su plus tard que rien de précieux ne s'était trouvé dans cette amphore, et l'on doit s'étonner que le désappointement des ouvriers n'en ait pas provoqué la destruction.

On a de la peine à comprendre comment les potiers pouvaient travailler un vase d'un aussi grand volume pour lui conserver une épaisseur égale et un fini si parfait, tant intérieurement qu'à l'extérieur.

On se servait de ces grands vases, chez les anciens, pour renfermer les liquides; celui-ci était probablement destiné à contenir du vin, car ceux dans lesquels on mettait de l'huile étaient généralement moins grands et d'une terre plus fine.

La forme de ces urnes, dont les Romains se servaient au lieu de tonneaux, exigeait qu'elles fussent scellées dans les caves ou enfouies dans la terre, ce qui devait en rendre l'usage peu commode, surtout lorsqu'il s'agissait de les transvaser; mais l'habitude rend tout facile, et c'est par elle qu'il faut expliquer le long usage que les anciens ont fait de cette espèce de vase.

C'est encore du même moyen que les Tartares se servent pour conserver leur vin (1), et à Naples l'on enterre aujourd'hui des vases de terre remplis de vin à la naissance d'un enfant, pour ne le déterrer que lorsque l'enfant se marie.

Afin que le vin ne s'évaporât pas à travers les pores du vase, on l'enduisait de poix extérieurement, et on le bouchait avec du liége recouvert d'un mastic fait avec de la poix, de la craie et de l'huile ou d'autres matières grasses. Ces précautions conservaient le vin pendant des siècles entiers (2).

Nous savons qu'il y avait à Nimes une grande fabrique de vases en terre cuite, et qu'il s'y faisait un grand commerce de poteries (3). Nous ne pensons pas cependant qu'il s'y soit jamais trouvé des amphores d'une dimension aussi considérable que celle que nous devons à M. Jules Cauzid; il se pourrait qu'elle eût été transportée de la Campanie ou du pays des Sabins, où se fabriquaient ces espèces de vases. Les îles de la Grèce, et particulièrement Samos et Chio, étaient célèbres par leurs manufactures d'amphores destinées aux vins précieux (4). On en a trouvé à Herculanum, dans une cave, au fond de laquelle elles étaient murées; le dessus formait entaille dans la pierre pour y recevoir les couvercles. Elles portait souvent des in-

(1) Voyage en Perse de Gmolin, p. 12.

(2) Pétrone, ch. 34.

(3) Caylus, Recherche d'Ant., t. 11, p. 101 à 107,

(4) Horace, ode, 1, 520,

scriptions qui indiquaient la date, soit par le nom du préteur, soit par celui du consul (1).

Ces énormes vases étaient appelés par les anciens *dolium*, *culeus*, quoique, dans le fait, le dolium fût une mesure de capacité contenant 20 amphores. C'est un vase de cette espèce qui servait d'habitation à Diogène. Un bas-relief, découvert à la villa Albani, représentant Diogène dans son tonneau, sur lequel est un chien parlant à Alexandre, ne peut laisser aucun doute sur la matière dont se composait le tonneau du cynique. C'est évidemment un vase de terre rond et rompu, dont la fracture est raccommodée avec deux morceaux de plomb, ce qui est d'ailleurs conforme à l'histoire de cette fracture, rapportée par Diogène-Laërce, qu'un jeune homme vif et emporté ayant rompu le tonneau du cynique, les Athéniens le firent raccommoder. On a trouvé à Antium beaucoup de ces grands vases raccommodés avec du plomb.

Les amphores ne servaient pas toujours à des usages aussi relevés que ceux que nous venons de leur attribuer ; on en plaça dans les culs-de-sac et dans les rues détournées de Rome, afin que les citoyens pussent satisfaire aux besoins pressants de la nature. Vespasien établit un impôt sur ceux qui en faisaient usage, et il se trouvait, dit un historien, des hommes assez vils pour se tenir auprès de ces amphores, afin d'exiger cette nouvelle espèce de tribut.

Comme mesure de capacité, le *dolium* ou *culeus*

(1) Horace, ode III, 8.

équivaut à 517 litres 908 millièmes et valait 20 amphores, ou 40 urnes,
ou 160 conges,
ou 960 sextarius,
ou 1,920 hémines,
ou 3,840 quartarius,
ou 7,680 acétabules.

N° 183.

Ce précieux fragment de frise a été trouvé, en 1845, dans l'acquéduc de la fontaine d'Eure, au fond d'un regard, dans le jardin des demoiselles Reynaud.

Il est en beau marbre, à texture cristalline, et a 0m,46 de longueur sur 0m,30 de large et 0m,07 d'épaisseur. C'est un reste de frise sur lequel on voit des feuilles d'acanthe jetées avec hardiesse, s'enroulant de la manière la plus harmonieuse et dans la circonvolution desquelles il se trouve un héron en attitude de combat. La nature épineuse du végétal est parfaitement sentie, ainsi que la pose animée de l'oiseau (1).

N° 184.

D M
ARIONÈ VINDVLONN
LIBERTO IIIIII VIR AVGVSTAL
EGETVS LIB.

Aux dieux Mânes d'Arionie Vindulon, affranchi, sévir Augustale;
Egétus, affranchi.
(Top. de Nimes, p. 571.)

Haut., 0m,22; larg., 0m,32.

Cette pierre a été découverte en mai 1778, dans le Cadereau, près le pont de Sauve.

(1) *Courrier du Gard*, 14 janvier 1845.

N° 185.

DIS...	Aux dieux...
TITIA...	Titia Vegetia...
VEGETIA	....
...ET...	(Inédite.) Hauteur, 0m,29 ; largeur, 0m,36.

Ce fragment d'inscription, d'une belle époque, a été trouvé non loin de Brignon, sur le *Serre-de-Brienne*, ancien emplacement de la ville romaine Briginn, dont il est question dans l'inscription n° 26.

Elle a été donnée par M. Alonzo Escalier, propriétaire à Brignon.

N° 186.

Petit autel sans inscription, sur la face principale duquel on voit une figure debout couverte du *sagum* ou tunique gauloise qui descend presque jusqu'aux genoux; un manteau jeté sur l'épaule gauche couvre la poitrine et pend derrière le dos; les cuisses et les jambes sont couvertes d'un pantalon qui arrive jusques sur les pieds; elle tient de la main droite un vase gaulois, et de la gauche, un long bâton qui semble se terminer en forme de T. A ses pieds est un chien qui la regarde.

Il nous paraît évident, par le costume et les symboles qui caractérisent ce personnage, qu'il représente une divinité gauloise que nous croyons être Pluton. Cette figure est encore plus dans le caractère des dieux de cette nation que le Pluton gaulois, trouvé avec les mêmes attributs sur la colonne de Cussi, car

celui-ci est entièrement nu, tandis que le nôtre est couvert d'un vêtement gaulois.

Le chien qui est à ses pieds est Cerbère. Il est vrai qu'il n'a qu'une tête; mais, outre que l'on trouve des Plutons et des Sérapis avec des Cerbères semblables, on ne doit pas oublier que les Gaulois ne recevaient souvent qu'en partie les symboles des dieux des Romains et des Grecs, qu'ils adaptaient à leur religion comme ils l'entendaient (1).

Le bâton sur lequel s'appuie ce personnage est cette verge que les mythologues lui donnent pour conduire les âmes aux enfers.

De ce que ce bâton se termine en forme de croix, ne pourrait-on pas supposer que les Gaulois avaient pris ce symbole des Egyptiens chez lesquels le hiéroglyphe de la croix indiquait la vie future? (2)

N° 187.

Tête en granit noirâtre, dans l'ancien style égyptien. On distingue sur le derrière les restes d'une légende hiéroglyphique. Sa coiffure, qui ne porte aucun ornement, laisse passer en dehors les oreilles.

N° 188.

Petit anclabris sans inscription, sur la face principale duquel se trouve gravé un maillet. (Voir ce que nous avons dit sur ce symbole, au n° 63.)

(1) De la Religion des Gaulois, vol. II, p. 18.
(2) Id., id., vol. II, p. 216.

N° 189.

IVN SEVERILLIN̄ ONESIMI F. CORIN.....	Junius Severillinus, fils d'Onesimus Corin... (Inédite.) Hauteur, 0m, 30; largeur, 0m, 25.

Cette pierre a été découverte dans un déblai récent fait à l'Amphithéâtre,

N° 190.

L'an 1778, un antiquaire du plus haut mérite, M. Séguier, fit exécuter à l'angle nord-est de la Maison-Carrée, dans l'intérêt de la conservation du monument, une restauration remarquable par sa belle imitation de l'antique; cet angle refait à neuf, la pierre de la frise et celle de la corniche furent enlevées, et c'est cette dernière que l'on voit aujourd'hui sous le péristyle de la Maison-Carrée, portant le n° 190.

N° 191.

Urne en terre trouvée à Saint-Laurent-d'Aigouse et donnée par M. Trouchaud-Loche.

N° 192.

Vase en plomb trouvé par M. Salles, marchand de vins, rue Grétry. Il était rempli de deniers romains, au nombre de trente mille, à l'effigie des empereurs compris entre Néron et Geta. Cette trouvaille a provoqué une baisse dans la valeur des médailles d'argent de ces empereurs. Il a été donné au Musée par M. Danton, orfèvre, qui fit l'acquisition de ce trésor, découvert en

mars 1851. Ce vase a, de hauteur, 0m,48 et 0m,25 de circonférence; il porte, à l'intérieur, le nom du fabricant: ainsi tracé : Ⅎ· NOꓷ· OHꓤ·

Nº 193.

Tuyau en plomb qui porte le nom du fabricant: C. CANTIVS ✠ POIHINVS FAC. Il est de forme ovale et fut découvert, en 1742, à la Fontaine. M. Noble de la Lauzière le rapporte sous le nº 17 comme étant à Arles.

Nº 194.

Autre tuyau en plomb portant le nom de I. CRISPIVS PRIMIGENIVS. Il fut découvert à Nimes, au Cadereau, en 1760. Sa forme est la même que celle du précédent. (Voyez *Topographie de Nimes*, page 574.)

Ils avaient été recueillis par M. Séguier, et se trouvaient tous les deux à la Bibliothèque.

Nº 195.

Petit anclabris portant sur la face principale deux marteaux. (Voyez ce que nous avons dit de ce symbole, à propos du nº 63.) Ce petit autel, ainsi que les trois suivants, ont été trouvés près de Bagnols, sur le monticule appelé le Camp-de-César. Ils ont été donnés au Musée par M. Léon Alègre, professeur de dessin à Bagnols, et par M. Merle.

N° 196.

GI[ONA

C'est un vœu adressé à une divinité topique dont le nom se présente ici pour la première fois.

N° 197.

L. POMPEIV.	L. Pompeius, enfant affran-
L. L. PVER.	chis de Lucius, a librement
MER. V. S. L...	adressé ce vœu à Mercure.

On voit sur le piédestal les quatre crampons qui servaient à fixer la statue du dieu.

N° 198.

L'inscription suivante est d'une fort mauvaise époque :

TITVLLA	Titulla, fille de Sengionisus,
SENGIONISI	Pour elle, de son vivant.
VIVA SIBI	

N° 199.

... AVG CORPOR...
... TROPHIM...
...PATRON.

Ce fragment d'inscription, dédiée à un sévir augustale des anciens, par Trophimus, à son patron, a été trouvé par M. Chabassus, dans la rue du chemin de Sauve, ainsi que le fragment ci-après.

Il est à remarquer que l'intérieur des lettres est peint en rouge. — Les caractères sont d'une très-belle époque.

N° 200.

...ICANDIS...INI...
...SI QVIDEM HOC NON MEA SED VESTRA CAV...
...RI. MIHI FACERE CVM SPLENDORE VESTRO ET...
...S. VEL PRINCIPVM CONSTITVTIONIB...
...S. SVE SPECIE NOBILISSIMI PRIV...
...QVE DANDAS CENSEATIS SUB D...
...M. IMAGINIM ▭
...N. PATRIAM. PIVM AC STRÉNVV...
...VIDEBITUR ILLI CORPORI P...
...ORDO...
...FADI...

La forme des caractères, le système de gravure, en un mot, tout l'ensemble de l'inscription place ce monument à une époque de décadence.

Il paraît que c'est une allocution faite par un citoyen à une corporation (ORDO) peut être *decuriònum*, ordre par excellence, appelé souvent *ordo splendidissimus*, pour obtenir l'érection d'une statue à un citoyen de retour dans sa patrie.

L'érosion qu'on voit après le mot *imaginim* est régulière et pratiquée à dessein. (Voyez le *Courrier du Gard*, du 17 février 1853.)

Avant de décrire les richesses archéologiques que renferme l'enceinte extérieure du Musée, nous devons faire remarquer à l'intérieur quelques monuments modernes que nous devons à la munificence du gouvernement ou au patriotisme de quelques bons citoyens.

Pour nous servir de transition, jetons les yeux sur cette épreuve en plâtre de la belle statue grecque que

possède M. de Roussel dans sa collection d'antiquités, et rapportons ce qu'en a dit un artiste distingué de notre ville (1).

N° 201.

« Ce morceau, qui appartient sans contredit à la plus belle époque de l'art, a été trouvé en Egypte, alors que Méhémet-Ali fit creuser un canal pour conduire les eaux du Nil à Alexandrie. C'était en 1819, époque à laquelle M. de Roussel père était consul général en Egypte. Aussitôt qu'il fut prévenu de cette découverte, il s'empressa de se transporter sur les lieux et de faire l'acquisition de ce marbre.

» Il avait été trouvé dans l'état où nous le voyons aujourd'hui, à l'exception de la jambe gauche, qui fut mutilée par la pioche au moment des fouilles. M. de Roussel fit faire des recherches nombreuses pour trouver ces fragments ensevelis dans des montagnes de sable. Elles ne donnèrent aucun résultat favorable, et il dut se résigner à emporter son trésor, qui était réellement un morceau d'un très-grand prix, malgré ses mutilations.

Cette statuette, haute de $0^{m},75$ cent., est en beau marbre de Paros; la tête, la plus grande partie des bras et de la jambe gauche manquent; mais ce qui nous reste a tant de charmes ! On doit penser combien eût été précieuse la statue dans son état primitif. Le torse et la jambe droite sont parfaitement intacts. Le

(1) M. Jules Salles, *Courrier du Gard*, du 3 mai 1849.

pinceau du temps a imprimé au marbre une couleur dorée qui se rapproche du ton de la chair et concourt à rendre plus saisissant le sentiment de la vie. Il est fâcheux que des éléments ferrugineux, enfouis avec la statue, en aient oxidé quelques parties; mais ces taches ont dû être religieusement respectées par le propriétaire-amateur, qui aurait craint, en les enlevant, de détériorer ce beau fragment. Au reste, ces taches n'ont pas été reproduites sur le plâtre, qui, par sa parfaite égalité de tons et de poli, permet de mieux analyser encore toutes les beautés renfermées dans ce petit chef-d'œuvre.

» On ne peut que se borner à des conjectures sur le nom, la qualité et l'intention même du personnage que ce marbre représente. Est-ce une nymphe sortant du bain, une naïade secouant au bord d'une fontaine les perles de rosée qui humectent sa longue chevelure, comme l'indiquerait assez le mouvement des bras? Serait-ce la chaste Diane, sortant précipitamment de de l'onde, où les regards indiscrets d'un mortel sont venus profaner les charmes pudiques, ou bien si l'on se refuse à voir la fille de Latone dans ce simple appareil, y écrira-ton le nom de Vénus, avec un de ces attributs qui la distinguent de sa nombreuse famille de sœurs? D'autres y verront-ils une muse prêtant une oreille attentive aux chants d'Apollon, tandis que son bras levé va cueillir le laurier destiné au front du poète? Serait-ce..... Mais, où s'arrêteraient nos suppositions, quand si peu d'indices peuvent les guider? Contentons-nous d'admirer ce qui nous reste et ren-

dons hommage au ciseau du sculpteur qui nous a légué cette gracieuse création.

» C'est par la comparaison des chefs-d'œuvre de l'antiquité qu'on peut lui assigner une date précise, et nous ne croyons pas nous tromper en voyant dans cette statue le cachet du grand siècle de Périclès, temps héroïques dont sont sortis, dans la statuaire surtout, des chefs-d'œuvre que nul autre siècle n'a pu égaler.

» Où trouver en effet des proportions plus parfaites, un galbe plus pur, un modèle plus exquis? Si ce marbre était de plus grande dimension, on le croirait moulé sur la nature vivante, tant est souple le mouvement du corps, tant est palpitant le frissonnement de la peau. Si la nature humaine a servi seule à inspirer cette figure, heureux l'artiste qui a eu pour modèle cette belle jeune fille de l'Ionie et qui a pu traduire avec l'argile tant de grâce et de perfection.

» En comparant ce morceau à la Vénus de Médicis, nous y retrouverons toute la grâce du chef-d'œuvre de Florence, mais bien plus d'ampleur dans les formes, et ce caractère noble et grand que Phidias et ses contemporains ont seuls imprimé à la représentation de la figure humaine. Elle aurait plutôt de l'analogie avec la Vénus de Milo, qui présente la même élégance unie à la même largeur de style.

» Remercions M. de Roussel du don qu'il a fait à notre collection d'antiquités, présent d'autant plus précieux, qu'il n'a tiré de son marbre qu'un petit nombre d'épreuves, dans le seul but de le faire con-

naître au monde artistique et d'encourager l'étude de la statuaire.»

N° 202.

Ce buste en marbre fut donné à M. Trélis, secrétaire de l'académie du Gard, par M. Visconti lui-même.

Il représente ce célèbre archéologue, né à Rome le 1er novembre 1751, et mort à Paris le 7 février 1818.

A son retour de Londres, où il avait été appelé par le parlement anglais pour apprécier la superbe collection de marbres grecs enlevée au Parthénon et au temple de Thésée par lord Elgin, sur l'évaluation faite par ce savant, le gouvernement britannique en fit l'acquisition au prix de trente-cinq mille guinées (875,000 fr.).

Nommé par le peuple consul de la république romaine, après la chute du trône pontifical, il reçut plus tard un hommage plus flatteur pour lui et surtout beaucoup plus durable: il fut nommé conservateur du Musée Central des Arts à Paris. Il rédigea de savantes notices sur les chefs-d'œuvre que la valeur de nos soldats avait entassés dans les galeries du Louvre, et donna, pour ainsi dire, le signalement de ces nouveaux hôtes que chaque Français était empressé de connaître. Parmi les nombreux ouvrages publiés par ce savant antiquaire, un des plus remarquables est, sans contredit, l'*Iconographie grecque et romaine*, c'est-à-dire le recueil des portraits authentiques des personnages les plus célèbres de l'antiquité.

N° 203.

Ce beau vase en porcelaine de Sèvres, placé sur le milieu du pavé mosaïque, a figuré à la grande exposition de Londres, où il fut envoyé par le gouvernement français; il était évalué à 3,500 fr. Les dessins de fleurs dont il est orné sont de M. Labbé. Il a été donné au Musée de Nimes par M. le Ministre de l'intérieur, dans le mois de décembre 1851.

N° 204.

La petite statuette en bronze que l'on voit au Musée a été offerte à la ville de Nimes par M. Gatteaux, membre de l'Institut.

« Cette statue, haute de 41 centimètres, est une réduction de celle qui se trouve au Vigan et qui a fait donner son nom à l'une des places de cette ville. Elle représente le chevalier d'Assas ou moment où il prononce les paroles mémorables que la postérité a recueillies et qui sont liées à l'un des plus beaux traits d'héroïsme retracés dans les glorieuses annales de nos armées.

» Chacun sait que le chevalier d'Assas naquit au Vigan. Il était capitaine au service de France, dans le régiment d'Auvergne, lorsque, dans la nuit du 15 au 16 octobre 1760, étant à Cloter-Camp, où il commandait une grand'garde, et allant faire une reconnaissance des postes, il tomba sur une colonne ennemie qui s'avançait en silence pour surprendre les Français; on le menace de la mort, s'il laisse échapper un cri d'avertissement.....; mais il y allait du salut de l'armée, qui

n'était point préparée à cette attaque nocturne. D'Assas n'hésite pas, il s'écrie avec toute la force et tous les moyens que donne une résolution héroïque : *A moi, Auvergne, ce sont les ennemis !* Et aussitôt il tombe percé de coups.....

» Lorsque la ville du Vigan voulut perpétuer le souvenir d'un de ses plus illustres concitoyens, elle s'adressa à M. Gatteaux qui lui envoya la belle statue en bronze que nous avons tous admirée sur la place d'Assas.

» Le généreux statuaire a voulu faire don au Musée de Nimes d'une jolie réduction, en même métal, de cette œuvre distinguée, comme l'original dont elle est la fidèle copie. Le chevalier est représenté debout; la tête haute et fière exprime l'ardeur du courage et le mépris de la vie; sa bouche s'entr'ouvre pour prononcer les paroles mémorables; de la main droite il tient son épée, qu'il a d'abord tirée pour se défendre; de l'autre, il découvre sa poitrine, comme pour recevoir la mort, qu'il accepte volontairement (1). »

N° 205.

Les sculpteurs de la Grèce et de Rome pensaient qu'une statue devait produire son effet d'elle-même, sans avoir besoin d'explication ni de légende. La *Poésie Légère*, que la ville de Nimes doit à la munificence du gouvernement, ne démontre-t-elle pas cette vérité?

(1) Extrait d'un acticle plein d'intérêt, publié par M. Jules Salles dans *le Courier du Gard.*

En admirant ce chef-d'œuvre de l'illustre et regrettable Pradier, ne s'écriera-t-on pas, avec la muse nimoise :

Oh ! c'est bien là la sereine déesse
Au corps divin, au visage riant ;
Oh ! c'est bien là la muse enchanteresse,
La Poésie heureuse de la Grèce,
Dont le regard reflète l'Orient.

Oui, c'est la vierge à l'aimable délire,
Qui dominait le vieil Anacréon,
Que Méléagre aimait à voir sourire,
Et dont la grâce a fait rêver Platon.

Ployant son bras comme un cygne son aile,
Les yeux tournés vers un ciel éclatant,
La lyre en main, voyez comme elle est belle !
Avec amour Zéphire éloigne d'elle
Le long tissu de son manteau flottant.

De son beau sein où la lumière ondule,
Sortent des chants sur un rhythme léger ;
Rhythme immortel d'Horace et de Tibulle,
Rhythme joyeux des vers de Béranger.

Un temple manque à la blanche statue,
Qui fait fleurir des roses sous ses pas.
Où l'abriter ainsi riante et nue ?
Pâris l'admire, et s'étonne, à sa vue,
Qu'elle soit née au sein des noirs frimas.

La muse attend son cadre de lumière ;
Elle languit sous un ciel sans clarté.
C'est le soleil qu'appelle sa paupière,
C'est le Midi qu'il faut à sa beauté.

Rome a laissé dans Nime un temple antique,
Seuil radieux fait pour la recevoir ;
Le jour ruisselle aux frises du portique,

Et tour-à-tour verse à la Basilique
L'azur de l'aube et la pourpre du soir.

Semez de fleurs cette enceinte choisie !
Veuve de dieux qui n'auront plus d'autel,
Dans ce parvis placez la Poésie.
Les dieux s'en vont, son culte est immortel !

Mme Louise COLET.

N° 206.

Buste de Sigalon exécuté par un de ses amis, M. Briant, statuaire d'Avignon, élève de l'école de Rome.

BIOGRAPHIE DE SIGALON.

Xavier Sigalon naquit, vers la fin de 1788, à Uzès, département du Gard. Son père était un pauvre maître d'école qui vint habiter Nimes, espérant y trouver plus de ressources pour sa profession et pour l'éducation de ses enfants. Sigalon approchait alors de sa huitième année. L'aspect journalier des monuments antiques de Nimes influa sur le développement précoce de son intelligence. Avide d'instruction, il lisait avec passion les livres d'histoire et de poésie. Admis à l'école centrale de dessin dès l'âge de 10 ans, il s'y fit connaître avec tant d'éclat, que, quelques jours après sa réception, le professeur, M. Bally, ne craignit pas de pronostiquer à ses parents que ce serait un peintre des plus célèbres. A la fin de l'année, cet oracle fut répété en pleine assemblée publique par M. Dubois, premier administrateur du département.

Toujours au premier rang, Sigalon avançait rapidement dans ses études, lorsque l'école centrale fut fermée. Alors il se mit à fréquenter la bibliothèque publique avec une ardeur et une assiduité qui lui firent oublier toute occupation positive, et alarmèrent sa mère, pressée par les besoins d'une nombreuse famille. Il essaya, sur les observations de cette excellente mère, de se plier aux nécessités de la situation; mais la passion de l'artiste prenait toujours le dessus et l'emportait malgré lui. Cependant Sigalon atteignait sa vingtième année, et sa ville natale ne lui offrait plus aucun moyen d'instruction qu'il n'eût épuisé. Trop pauvre et d'un naturel trop peu hardi pour entreprendre un voyage et courir les chances de la vie d'artiste, il donnait des leçons, dessinait des portraits à l'estompe, lorsqu'un peintre nommé *Monrose*, élève médiocre de David, vint s'établir à Nimes. Sigalon apprit de lui les éléments de la peinture. Ses premiers tableaux furent: une *Mort de Saint Louis*, placée à la cathédrale de Nimes; une *Sainte Anastasie*, pour le village de Russan, et une *Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres*, vaste composition qui occupe tout l'hémicycle de l'église des pénitents, à Aiguesmortes. Exempté de la conscription par le dévoûment d'un de ses frères, qui, malgré son opposition, voulut servir à sa place, Xavier ne put résister plus longtemps au désir passionné de voir Paris et d'y compléter ses études. 1,500 fr., ramassés à force d'économie et de privations, lui permirent de satisfaire ce désir, et furent pendant deux ans son unique ressource. Sigalon avait

alors 29 ans ; découragé par sa première visite aux galeries du Louvre, il persista cependant et entra dans l'atelier de Pierre Guérin , où il travailla pendant six mois sans réussir à rien produire de satisfaisant. La vie bruyante de l'atelier ne convenait pas à son esprit recueilli; Sigalon le reconnut et quitta Pierre Guérin pour aller travailler seul avec un de ses compatriotes, M. Souchon. Il passait des journées entières dans les salons du Louvre, contemplant les chefs-d'œuvre des maîtres, les décomposant par la pensée, et, sans toucher ni le crayon ni la brosse , accomplissant ainsi de consciencieuses études qu'il avait toujours soin de fortifier par l'observation de la nature. Désirant essayer ses forces sur une composition qui pût commencer à le faire connaître, Sigalon quitta son ami et alla s'établir dans une petite chambre du faubourg Saint-Denis, où il peignit son premier tableau, *la Courtisane.* Ce tableau , fini en 1821 , fut jugé par son auteur trop faible pour figurer à l'exposition ; Sigalon le fit offrir à la ville d'Uzès pour 600 fr. qu'il avait déboursés. Il l'avait relégué dans un coin de son atelier, lorsqu'un de ses amis, M. Rossi, de Nimes, l'aperçut, l'admira , fit partager son admiration à MM. de Forbin et Paulin Guérin, et releva le courage du pauvre peintre.

Le tableau fut exposé , loué dans les journaux , acheté 2,000 fr. par Louis XVIII, et placé au Luxembourg. Il orne aujourd'hui une des galeries du Louvre. Après ce succès inespéré, qui le plaça au premier rang parmi les jeunes talents sur qui reposait l'avenir de notre école , Sigalon exécuta , pour le village de

Robiac, près d'Alais, dans les Cévennes, un tableau représentant la *Délivrance de Saint Pierre*. Le prix de ce tableau suffit à peine pour couvrir les déboursés. La position du peintre était toujours des plus pénibles; quinze sous par jour était la seule dépense qu'il pût se permettre. Dans cette position plus que gênée, son excellent cœur trouvait encore le moyen d'envoyer des secours pécuniaires à ses parents, dont la vieillesse de jour en jour plus pauvre et plus chagrine lui déchirait le cœur. Toujours préoccupé de son art, il ne vit dans le prix de la *Courtisane* que la faculté d'exécuter un nouveau tableau; il choisit pour sujet : *Locuste* essayant sur un esclave le poison destiné à assassiner *Britannicus*. Il s'inspira de ces trois vers de Racine, pour lequel il avait la plus grande admiration:

Le poison est tout prêt; la fameuse Locuste
A redoublé pour moi ses soins officieux;
Elle a fait expirer un esclave à mes yeux.

Nous n'analyserons pas cette composition; elle fait le plus bel ornement du Musée de Nimes. Exposée en 1824, dès le second jour elle était achetée 6,000 fr. L'admiration fut générale et le triomphe d'autant plus glorieux, que, pour mener à fin cette œuvre, le pauvre Sigalon avait dû vaincre des difficultés inouïes; n'ayant pour tout atelier qu'une chambre basse et étroite, il avait été obligé de se coucher à plat ventre afin de prendre les terribles raccourcis de l'esclave et tout le bas du tableau. Le manque de reculement ne lui avait pas permis de se rendre compte de ses effets. Il poussait si loin l'amour du vrai, que, manquant de

pain, il acheta cependant 15 fr., à un vieil aveugle, un lambeau de couverture pour en faire la draperie jetée sur son esclave.

Sigalon oubliait complètement les choses matérielles. Ses amis s'en alarmèrent et engagèrent sa sœur, M^lle^ Elisabeth, à venir auprès de lui. Elle accourut avec le dévoûment qui fut toujours la vertu de cette noble et pauvre famille; elle s'établit auprès de lui, et, partageant avec courage sa misère, elle rétablit un peu de bien-être dans son intérieur.

Encouragé par le succès de *la Locuste*, Sigalon loua un atelier plus vaste, et entreprit une grande page destinée à développer tous ses moyens : *Athalie faisant massacrer ses enfants.* Une violente maladie interrompit ce travail, compromit les ressources pécuniaires que Sigalon y avait consacrées, et réduisit le temps nécessaire pour l'achever. Enfin, rétabli et encouragé par ses amis, le peintre reprit son œuvre. Le jour d'en haut manquait à son atelier, et le châssis tenait toute la longueur de la pièce; Sigalon ne put donc pas apprécier l'effet général. Lorsqu'il vit son tableau dans une salle du Louvre, il reconnut que cet effet était manqué, et en éprouva une telle douleur, que, le lendemain, sa barbe avait blanchi. Le tableau fut cependant exposé en 1827. Ce fut une défaite; la grandeur de l'ordonnance, l'énergie de la touche, la beauté des détails, ne purent racheter aux yeux du public l'aspect malheureux de l'ensemble. Après la clôture du salon, Sigalon roula sa toile et la rélégua dans la poussière de son atelier; plus tard, le gouver-

nement de juillet l'acheta 4,000 fr. et l'envoya au musée de Nantes, où l'on peut la voir aujourd'hui. A son retour de Rome, Sigalon disait: Ce que j'ai fait de mieux, c'est l'*Athalie*, malgré ses grands défauts.

Triste après cet échec, et inquiet à cause des dettes que sa maladie et les frais énormes de son grand travail l'avaient forcé à contracter, Sigalon reprit un peu de courage en recevant pour la cathédrale de Nimes la commande d'un *Baptême du Christ*, qui lui fut payé 3,000 fr. C'est une de ses plus belles pages.

En 1827, il reçut de la liste civile et du ministère des travaux publics la commande de deux tableaux religieux dont les sujets restaient à son choix; il choisit les plus difficiles: *la Vision de Saint Jérôme* et le *Christ en Croix*. Exposés en 1831, ces deux tableaux mirent le sceau à sa réputation. Placé d'abord au Luxembourg et aujourd'hui au Louvre, parmi les chefs-d'œuvre de l'école française, le *Saint Jérôme* restera l'œuvre capitale de Sigalon; le groupe des anges est une terrible création digne des plus grands maîtres. *Le Christ* est maintenant à Yssengeaux, dans le département de la Haute-Loire. Ces deux ouvrages lui furent payés 7,000 fr. On décerna au peintre la décoration de la Légion-d'Honneur. Son existence n'en était pas moins précaire. Un heureux hasard voulut que la famille de M. Laffitte, acquéreur de la *Locuste*, trouvât le sujet de ce tableau trop effrayant; Sigalon fut prié de le remplacer par quelque chose de moins tragique. La ville de Nimes profita de cette occasion pour acquérir un des chefs-d'œuvre de son fils adoptif; elle le paya

3,000 f., et Sigalon exécuta pour M. Laffitte un sujet anacréontique. Cet ouvrage, remarquable de grâce et de fraîcheur, passa plus tard aux mains de M. Rothschild; il est aujourd'hui à Paris chez M. Moreau, agent de change. Après ce travail, Sigalon se trouva sans commandes et sans ressources, le public et l'administration l'oubliaient. Nimes seul se souvint de lui, et lui demanda un portrait du Roi pour la salle du conseil municipal.

Désespéré de son dénûment: Mon Dieu! disait-il, si j'ai peu de mérite, j'en ai du moins assez pour gagner ma vie, et l'on ne devrait pas me laisser mourir de faim? Un tableau d'église lui fut commandé par le ministère, et le prix fixé à 3,000 fr. Sigalon allait se mettre à l'œuvre, lorsqu'un contre-ordre arriva, et au lieu d'un sujet religieux, on voulut un sujet officiel. Pour les frais que demandait l'exécution de ce sujet, le prix n'était pas suffisant. Sigalon le fit observer et insista pour le premier tableau. On crut voir, dans cette résistance, du mauvais vouloir; la commande fut retirée. Accablé de ce dernier coup, trop fier pour descendre à des sollicitations et trop pénétré de la dignité de son art pour l'exploiter par des œuvres incomplètes, bonnes seulement à produire quelque argent, Sigalon quitta Paris, maudissant la grande peinture. Il revint à Nimes, où, consolé par ses nombreux amis, il fit des portraits, qui la plupart sont des chefs-d'œuvre. M. Thiers le rappela à Paris, et le chargea d'aller à Rome exécuter, pour la chapelle de l'Ecole des Beaux-Arts, de Paris, la copie des terribles fresques du juge-

ment dernier de Michel-Ange, qui décorent à Rome la chapelle Sixtine, et que les ravages du temps menacent d'une complète destruction. Frappé de l'importance d'une si difficile mission, Sigalon l'accepta avec courage. 58,000 fr. lui furent alloués pour cette œuvre gigantesque. Il partit au mois de juillet 1833.

Effrayé d'abord à l'aspect d'un travail que tous jugeaient impossible, il se raffermit après une étude plus complète. Dignement secondé par son élève de prédilection, M. Numa Boucoiran, aujourd'hui directeur de l'Ecole et du Musée de Nimes, il passa à Rome quatre années remplies par un travail sans repos.

Les deux directeurs de l'Académie Française à Rome, qui se succédèrent pendant cet intervalle, MM. Horace Vernet et Ingres, comprirent, en grands artistes, l'œuvre de Sigalon, et en écrivirent à Paris avec de tels éloges, que l'allocation fut augmentée de 20,000 fr., et l'on inscrivit sur le grand livre, en faveur de Sigalon, une pension viagère de 3,000 fr., suffisante pour garantir son indépendance et son repos à venir. Lorsque cet immense travail fut terminé, Sigalon l'exposa dans une salles des Thermes de Dioclétien, dépendante du couvent des Chartreux, et pendant trois jours, toutes les classes de la population italienne, si impressionable et si apte à juger les belles choses, se pressèrent dans cette salle et admirèrent. Le troisième jour, le Pape lui-même, Grégoire XVI, digne successeur de Jules II et de Léon X, vint dans toute la pompe sacerdotale, suivi d'un cortége de cardinaux. C'est l'usage que le Saint-Père donne au peuple sa

mule à baiser, aux princes et aux ambassadeurs le dos de la main ; aux rois seuls et aux empereurs il ne demande pas ces profonds hommages, il leur donne la main. Dès que Sigalon vit entrer Grégoire, il voulut se prosterner à ses pieds, mais le Pontife souverain ne lui en laissa pas le temps ; il s'avança en lui tendant la main avec dignité, comme à son égal. « Nous ne savions pas, Monsieur, lui dit-il, la grandeur du trésor que nous possédions à la chapelle Sixtine ; votre ouvrage nous apprend à l'apprécier. » Après ce triomphe, on roula la grande toile, et Sigalon vint lui-même l'installer à Paris au mois de février 1837.

Paris ratifia les éloges que Rome avait décernés à ce grand ouvrage, et Sigalon retourna à Rome pour le compléter par la reproduction des pendentifs. Pendant qu'il se livrait à ce travail avec toute l'ardeur de son caractère, le choléra éclata à Rome. Dominant les premières atteintes, Sigalon s'obstine à travailler, et ne cède enfin que vaincu par le terrible fléau. Tous les secours de l'art et de l'amitié furent inutiles ; le 18 août 1837, Sigalon expira, consolé par les exhortations de l'abbé Lacordaire. Il avait 49 ans. Sa mort fut calme et sans délire. Tout ce que Rome comptait alors d'artistes distingués de toutes les parties de l'Europe, s'empressa pour honorer les funérailles du peintre nimois. Un tombeau lui fut élevé sous les voûtes de Saint-Louis-des-Français. Ses concitoyens ouvrirent une souscription dont le produit fut consacré à l'érection du buste qui décore aujourd'hui la Maison-Carrée, et que l'on doit au ciseau énergique de

M. Briant : distinctions méritées, honneurs légitimes, car Sigalon fut un de ces hommes toujours bien rares en qui l'on ne saurait trop admirer

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère!

(Ext. de la Biographie de Sigalon, par Schœlcher.)

N° 207.

Buste de James Pradier, statuaire, membre de l'Institut, officier de la Légion-d'Honneur.

Né à Genève et, par la famille de son père, originaire de Lunel (Bas-Languedoc) ; mort à Paris en 1852, à l'âge de 64 ans. Nimes et le département du Gard possèdent de lui : les cinq figures colossales qui décorent la fontaine de l'Esplanade ; la Poésie Légère donnée au Musée de Nimes par l'Etat ; le buste du général Feuchères, commandé par la ville et placé dans le vestibule de l'Hospice ; la statue symbolique qui décore le tombeau d'Amanlier, et la statue de Saint-Louis, grand bronze, érigée à Aiguesmortes par souscription. On voit encore de ce grand artiste : au Musée d'Arles, un buste de Lamartine ; au Musée de Montpellier, Nyssia ; au Musée d'Avignon, Cassandre, et à la métropole de la même ville, une statue de la Vierge.

Ce buste, exécuté par Pradier lui-même, a été donné au Musée de Nimes par sa famille, conformément à ses intentions.

ENCEINTE EXTÉRIEURE DU MUSÉE.

Notre intention n'est point de décrire en détail tous les fragments que renferme l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée, mais de signaler simplement aux visiteurs ce qu'il y a de plus intéressant dans ce musée lapidaire, où se trouvent réunis tant de témoins irrécusables de la vie privée ou publique de nos pères.

N° 1.

DIS. MANIB Q. VALERIo VIRILLIONI IVRIS. STVDIOSo ET. VALERIAE QVINTAE SORORI ANNIA MATER	Aux dieux Mânes ! à Q. Valérius Virillion, voué à l'étude du droit, et de Valéria Quinta, sa sœur. Annia leur mère. (Top. de Nimes, p. 574, n° 38.) Haut., 1m,03; larg., 0m,50.

Ce cippe funéraire fut trouvé dans les ruines de l'église Sainte-Perpétue; malgré les quelques ligatures qu'on remarque dans l'inscription, l'accentuation et la forme des lettres nous portent à le considérer comme n'étant pas postérieur au second siècle.

N° 5.

D M
L. ACVTI SEVERI
VENTIDIA NICE
VIRO. ET SIBI. V. P
ET. L. ACVTIVS
VENTIDIVS. F

Aux dieux Mânes de L. Acutius Severinus ; Ventidia Nice, à son époux et pour elle-même, l'a érigé de son vivant, et L. Acutius Ventidius, son fils.

(Inédite.) Hauteur, 1m,32 ; largeur, 0m,70.

L'inscription de ce cippe est entourée d'une frise de feuillage d'un bon goût ; les caractères sont d'une bonne époque.

N° 8.

ALBISIAE CN. F
SECVNDAE
EX. TESTAMENTO

A Albisia Secunda, fille de Cneus, d'après son testament.

(Inédite.) Hauteur, 1m,66 ; largeur, 0m,80.

Cet énorme cippe ne manque pas d'élégance dans ses proportions et son style ; les caractères appartiennent à une bonne époque de l'art. Nous ne le croyons pas cependant antérieur au second siècle.

Ce monument fut trouvé en 1833 dans une des maisons démolies pour l'établissement de la rue qui fait face à la Maison-Carrée, c'est-à-dire qu'il était sur l'emplacement de l'ancien Forum de Nimes.

N° 12.

D. M
T. AEMILIO DI
OCLETI. SENV
CIA MAXIMA
MARITO OPT
IMO. ET KARIS
SIMO. ET PIEN
TISSIMO

Aux dieux Mânes ! à T. Æmilius Diocletiamus ; Senucia Maxima, au meilleur, au plus chéri et au plus tendre des époux.

(Gruter, p. 352.) Hauteur, 1m, 17 ; larg., 0m,45.

Cette inscription n'appartient pas précisément à l'époque qu'on est convenu d'appeler de décadence ; mais la forme des lettres, la mauvaise disposition de la formule, le mot *pientissimo*, que nous considérons comme un néologisme, nous font rapporter ce cippe à la fin du troisième siècle.

N° 15.

.....	.....
PATRI PIENTISSIMO	à son père vénéré..... (Inédite.)

Partie inférieure d'un cippe funéraire ; elle fut trouvée près de l'Amphithéâtre.

N° 16.

C. MARIO IVVEN IVLIANO ORNAMENTIS DECVRIONALII ORNATO VIX ANN XX C. MARIVS CVPITVS FIL	A C. Marius Juventus Julianus, décoré des insignes décurionaux. Il vécut xx ans. C. Marius Cupitus, son fils. (Inédite.) Hauteur, 0m,90 ; largeur, 0m,75.

La simplicité de ce cippe, la belle ordonnance de l'inscription et la forme des lettres annoncent la belle époque de l'art.

(Voir ce que nous avons dit des insignes décurionaux, à propos du n° 70.)

N° 17.

DIS. MANIB. LICINIAE LADES LIB. BATHYLLIDI SEX. AVILLIVS CVPITVS VXORI KARISSIMAE VIX ANN XVI XXXVI	Aux dieux Mânes de Licinia Ladés, affranchie de Bathyllidus. Sextus Avillius Cupitus, à la plus chérie des épouses, qui vécut xvi ans xxxvi (jours.) (Top. de Nimes, p. 582.) Haut., 0m,67 ; larg., 0m,46.

Il manque à ce cippe funéraire la partie inférieure. Il fut trouvé en 1771 au Palais de Justice. Les lettres de ce monument doivent le faire rapporter au 3me ou 4me siècle.

N° 19.

D. M.
CAECILIAE
ONESIMES
AVL. VERATIVS
ONESIMVS VXO
PIENTISSIMAE

Aux dieux Mânes de Cæcilia Onesimes. Aulus Veratius Onesimus à la plus tendre des épouses.

(Top. de Nimes, p. 577.)
Haut., 0m,60; larg., 0m,50.

Trouvée dans les ruines de l'église Sainte-Perpétue.

N° 20.

Q · TASGI · HER
METIS · IIIIII VIR
AVG · CORPORAT
Q · TASGIVS · FOR
TVNÁTVS · LIBERT
PATRÓNÓ · OPTIMO
POSVIT

(Aux Mânes)
de Q. Tasgius Hermes, ancien parmi les sévirs augustales. Q. Tasgius Fortunatus, affranchi, l'a érigé au meilleur des patrons.

(Top. de Nimes, p. 572.)
Haut., 0m,96; larg., 0m,58.

Ce beau cippe funéraire, dont le couronnement seul a été détruit, fut découvert en 1774, au Palais de Justice. Les moulures de la base font retour sur les côtés.

L'inscription simple et noble, la forme des caractères, les accents, en un mot, tout l'ensemble de ce monument, le placent dans la période de la meilleure époque de l'art.

Sur les inscriptions que nous avons vues jusqu'ici se rapportant aux sévirs, ces magistrats y sont tou-

jours désignés par les mots IIIIII VIR. AUG., tandis que sur notre légende, le mot de *corporatus* se trouve ajouté à cette première désignation. Il est évident, d'après cela, que les sévirs augustales de Nimes n'étaient pas tous de la même classe, et qu'il devait y avoir, comme dans toutes les communautés, des membres titulaires (enfants ou héritiers testamentaires) et des *adlecti* honoraires ou dignitaires ayant passé par toutes les charges de la corporation. Les premiers composaient le corps ou le collége proprement dit, c'est-à-dire la véritable corporation des sévirs ; c'est ce qu'on exprimait par le titre de *corporatus*, que les monuments ajoutent à leurs qualités. La seconde classe prenait simplement le titre de *sévirs augustales*.

Cette division répond à celle qu'a remarquée *Juste-Lipse* (1), qui distingue les sévirs en deux classes, l'une, *seviri seniores*, et l'autre, de *seviri juniores*. La pleine et entière autorité résidait sur la tête des sévirs augustales du rang de *corporati* ; ils étaient même d'une condition supérieure, d'une extraction plus relevée que les autres. On ne voit point, du moins parmi ceux-là, des affranchis, des négociants, comme on en trouve parmi les premiers.

N° 21.

D. M. ... NTONII .../ECETIS ...A/G. CORP	Aux dieux Mânes d'Antonius Vecetis, ancien dans la corporation des sévirs augustales. (Inédite.) Hauteur, 0m,80 ; largeur, 0m,34.

(1) Lib. II, ép. 2.

Fragment d'un cippe funéraire dédié, comme le précédent, à un sévir du rang des *corporati*.

N° 25.

D. M. LVCIAE VERE CVNDAE	Aux dieux Mânes de Lucia Verecunda. (Milliù, vol. IV, p. 245.) Haut., 0m,44; larg., 0m,30.

Cette pierre fut trouvée dans les ruines de l'église Sainte-Perpétue; la forme allongée des lettres doit la faire rapporter au 3me siècle. Elle a été mal copiée par Milliù.

N° 26.

C· ANNIVS· C·F· ⊂R· INTERREX· VOVIT POSVIT	C. Annius Interrex, fils de Caius, (de la tribu) Cornelia, a fait ce vœu et l'a accompli lui-même. (Ménard, vol. VII, p. 238.) Haut., 0m,80; larg., 0m,42.

Ce cippe votif forme un parallélipipède rectangle uni sur toutes ses faces. Il fut trouvé en 1740 dans les bassins de la Fontaine, du côté du levant.

» La tribu Cornelia, dit Ménard (1), était la troisième de celles qui avaient le droit de suffrage aux comices de Rome. D'après Tite-Live (2), cette tribu tirait son nom et son origine de la famille Cornelia. Comme elle était différente de celle des habitants de Nimes, qui étaient de la tribu Voltinia, on doit supposer que C. Annius n'avait pas pris naissance dans cette ville.

Interrex était le surnom de ce particulier, et l'on

(1) Vol. VII, p. 238.
(2) Liv. Hist., l. 38.

ne peut pas l'expliquer autrement. On aurait tort de croire que ce soit la désignation de cette sorte de magistrat appelé *interrex*, c'est-à-dire régent, qu'on choisissait pour exercer à Rome le consulat, et dans les colonies le décemvirat ou l'édilité, après que la gestion de ceux qui remplissaient ces magistratures était finie, et en attendant qu'on eût fait l'élection de ceux qui devaient les remplacer, élection souvent suspendue et traversée par les brigues des candidats aspirants. Le mot *interrex* ne saurait ici se rapporter à cet objet, parce qu'il est placé après le nom de la tribu, comme on l'observait toujours pour les surnoms. De manière que la tribu se trouvait, sur les monuments épigraphiques, entre le nom et le surnom. De plus, on ne manquait jamais d'indiquer, en même temps, à quelle magistrature se rapportait la régence. Les inscriptions romaines nous en fournissent la preuve; on y trouve, pour la colonie narbonnaise (1), un Titus Cominius qualifié *decemvir edilis interrex;* on y trouve, pour d'autres villes, un Appius Claudius Cæcus, *dictator interrex*; un Quintus Fabius Maximus, *censor interrex*; un autre enfin dont le nom n'est pas conservé, *augur interrex.* Notre inscription ne dit pas à quelle divinité s'adressait cette dédicace; sans doute qu'une statue placée au-dessus du piédestal était une indication suffisante. »

(1) Gruter, p. 394.

N° 27.

..... M CASVNIAE PHI LETE. Q. SOIL LIVS. CHRISO PHVS. VXORI RARISSIMAE	Aux dieux Mânes de Casunia Philete; Q. Soillius Chrisophus à son épouse incomparable. (Inédite.) Hauteur, 0m,55; largeur, 0m,43.

Il manque la partie supérieure de ce cippe funéraire. La forme des lettres de cette inscription et de la suivante, rappelle l'époque du 3me et du 4me siècle.

N° 28.

D M D... KAREIAE.... M... VICTORIN D... L. KAREIVS P... SECVNDINVS LIBERTAE	Aux dieux Mânes de Kareia Victorina. L. Kareius Secundinus à son affranchie. (Top. de Nimes, p. 582.) Haut., 0m,82; larg., 0m,64.

Ce cippe funéraire portait une double inscription, entourée d'une frise de feuillage. La partie droite manque; on n'y distingue que la première lettre des premières lignes.

N° 29.

...LIV... VLANVS FILIVS ET. BYRRIAE. FOR TVNATAE MA TRI. VIVAE. POSV IT	...à Livi.... Vlanus, son fils, et à Byrria Fortunata, sa mère; érigé de son vivant. (Inédite.) Hauteur, 0m,70; largeur, 0m,37.

Cette inscription, à laquelle manque le premier

nom, se termine par une ascia gravée en creux. (Voir à ce sujet le nº 80.)

Nº 32.

VIBIA. LAIS SIBI. ET. AVREL⊙ STATVTO. VIRO VIVA. FECIT	Vibia Laïs, pour elle-même et pour Aurélius Statutus, son mari; érigé de son vivant. (Inédite.) Hauteur, 0m,70; largeur 0m,48.

Ce cippe a été découvert dans une fouille près de l'Amphithéâtre.

Nº 33.

LICINIA. LADE VIVA. SIBI. ET. SVIS LIBERTIS LIBERTABVSQVE NATIS NASCENTIBVS	Licinia Ladé, de son vivant, pour elle-même et ses affranchis et affranchies nés ou à naître. (Inédite.) Hauteur, 0m,60; largeur, 0m,45.

Les caractères de cette inscription doivent la faire rapporter au 2me siècle.

Nº 34.

DIS MANIB HELVI ECIMARII VOLT. VITALIS. AED. CoL ET. VXORIS TOGIACIAE ERVCINAE	Aux dieux Mânes d'Helvius Ecimariu, Vitalis de la tribu Voltinia, édile de la colonie, et de son épouse Togiacia Erucina. (Inédite.) Hauteur, 0m,70; largeur, 0m,48.

Ce cippe funéraire fut trouvé dans une fouille faite au Palais de Justice. Son inscription rappelle les meilleurs temps. Le nom de Vitalis, que nous retrouvons sur un grand nombre d'inscriptions romaines de nos contrées, s'est perpétué jusqu'à aujourd'hui.

N° 36.

D M
AMBRID
FILISCI
AVRELIA. TITIA
MARITO
OPTIMO

Aux dieux Mânes d'Ambridus Filiscius. Aurélia Titia au meilleur des époux.

(Inédite.) Hauteur, 0m,82; largeur, 0m,43.

La simplicité de ce cippe, sa forme élégante et la beauté des caractères indiquent une bonne époque.

N° 38.

LADES
Q. COSCONIVS SEVERVS
VXORIS. OPTIMAE
ET. SIBI. FECIT

(Aux Mânes) de Lades, la meilleure des épouses; Q. Cosconius Severus l'a érigé, ainsi que pour lui-même.

(Inédite.) Hauteur, 0m,68; largeur, 0m,55.

La partie supérieure de ce cippe a été détruite; elle portait probablement les sigles D. M.

N° 39.

L. IVLIO. Q. F. VOL
NIGRO
AVRÉLIO. SERVATO
OMNIB. HÓNORIB
IN COLÓNIÁ SVA
FVNCTO
IIIIII. VIRI. CORPORAT
NEMAVSÉNSES
PATRONO
EX. POSTVLATIONE. POPVL
L. D. D D

A L. Julius Niger Aurélius Servatus, fils de Quintus, de la tribu Voltinia, ayant exercé dans sa colonie toutes les fonctions honorables, ancien parmi les sévirs augustales.

Les Nimois à leur Patron, sur la demande de la population.

Emplacement donné par décret des décurions.

(Poldo d'Albenas, ch. 17, p. 163.) Hauteur, 1 m.; larg., 0m,70.

Monument honorifique *ad honores*, que son style doit faire ranger parmi ceux du premier siècle, *omnibus*

honoribus in coloniæ suæ. La tribu Voltinia doit faire supposer que la colonie dont il est question était celle de Nimes et que la formule ci-dessus sous-entend d'autres dignités, telles que le sacerdoce et autres qui ne sont point énumérées dans l'inscription, et qui avaient été honorablement exercées par Lucius Niger. Ces dignités se rapportent ordinairement à des fonctions civiles et municipales, et généralement à des personnages appartenant à la colonie ou au municipe.

Une inscription précédente, nº 24, nous a fait connaître quelle était la charge du IIIIvir corporatus; nous n'avons donc pas à nous y arrêter.

Patronus. Ce citoyen était le patron ou le protecteur de Nimes. Les colonies, les villes alliées, les nations vaincues se choisissaient des personnes illustres et puissantes par leur crédit pour être les médiateurs de leurs différends avec le sénat; les particuliers et les corporations avaient aussi leur patron, de sorte qu'il serait possible que dans notre inscription ce titre se rapportât à Lucius Niger, comme patron du collége des sévirs augustales de Nimes, puisque, d'après l'expression : *ex postulatione populi*, ce fut sur la demande des habitants de Nimes que l'on consacra ce monument à ce protecteur. Cette dernière considération fortifie notre conjecture sur le lieu où L. Julius Niger avait pris naissance; et puisque ce fut les Nimois qui lui rendirent cet hommage public pour l'estime qu'il s'était acquise *in colonia sua*, il faut en inférer que Nimes était aussi sa patrie.

Locus decreto decurionum datus. Cette formule, in-

diquée par les sigles L. D. D. D., ne se trouve que sur les monuments religieux ou *ad honores* ; « elle con- » state un principe du droit public des Romains. La » consécration d'un monument qui devait être placé » dans un lieu public, nécessitait le concours et du con- » sécrateur et du peuple ou du corps qui le représen- » tait. C'était un décret du peuple, du sénat ou des » décurions, selon l'organisation administrative des dif- » férentes villes, qui fixait les concessions de terrain ; » et si cette formalité n'avait pas été remplie, l'auto- » rité ordonnait : *Ne id sacrum esset, et ut, si quæ* » *essent incisæ, aut inscriptæ litteræ tollerentur ut* » *revetur*, dit Cicéron, *ad jus publicum dedicandi*, » *quod ipsi pontifices semper non solum ad suas cære-* » *monias, sed etiam ad populi jussa accommodave-* » *runt : habetis in commentariis vestris. C. Cassium* » *censorem de signa concordiæ dedicando ad pontifi-* » *cum collegium retullisse, cique M. Æmilium ponti-* » *ficem maximum, pro collegio respondisse, nisi cum* » *populus romanus nominatim præfuisset, atque ejus* » *jussu faceret : non videri ea recte posse dedicari* (1). »

Par suite de ces déplorables enluminures, dont nous aurions si souvent à signaler l'inconvénient, les beaux apex, qui sont un des caractères distinctifs de cette inscription, n'ont point été passés au rouge, de sorte qu'ils échappent aux archéologues peu exercés ou inattentifs.

(1) Alp. de Boissieu, p. 20.— Cicéron, *pro domo*.

N° 41.

C. AEMILIO C. F
VOLT POSTVMO
OMNIBVS HONORIB
IN COLONIA SVA
FVNCTO
TRIB. M|L. LEG VI VICTR
D D

A C. Æmilius Postumus, fils de Caius de la tribu Voltinia, ayant exercé dans sa colonie toutes les fonctions honorables, tribun militaire dans la VI^e^ légion, dite *la Victorieuse*. Par décret des décurions.

(Acad. des Inscript., t. XIV, p. 112.) Hauteur, 1^m^,24; largeur, 0^m^,74.

La légende, la forme des caractères, le système de gravure et la simplicité des ornements, placent ce monument *ad honores* à une belle époque de l'art épigraphique. Nous aurions beaucoup à ajouter à ce que nous avons dit, à propos du n° 162, relativement à la dignité de tribun des soldats si souvent mentionnée dans les auteurs et sur les marbres antiques, fonctions sur lesquelles cependant, dit M. de Boissieu, nous n'avons, à l'époque de l'empire, que des renseignements fort incomplets et souvent fort inexacts; mais ce serait dépasser le cadre que nous nous sommes tracé que de rapporter ici la dissertation qu'a publiée sur cette dignité ce savant interprète de la science épigraphique; nous préférons renvoyer le lecteur à la page 312 de son excellent ouvrage (1), d'où nous extrairons seulement quelques lignes susceptibles de provoquer des recherches sur cette institution militaire sous les empereurs.

« On distinguait les tribuns en *laticlavii* et en *an-*

(1) De Boissieu, Inscriptions antiques de Lyon.

» *gusticlavii* : les premiers appartenaient à l'ordre des » sénateurs ; les seconds, à celui des chevaliers. Les » tribuns *laticlavii* sont fréquemment rappelés dans les » inscriptions (1), tandis que l'épigraphie romaine ne » fournit point d'exemple des *angusticlavii*. Faudrait- » il ranger dans cette dernière classe tous ceux qui, » sur les marbres, ne reçoivent ou ne prennent que le » titre général de tribun ? Pour le plus grand nombre, » c'est assez vraisemblable, et l'examen de la plupart » des monuments relatifs à ces chefs militaires paraît » justifier cette conjecture. Le tribun laticlave, appar- » tenant au premier ordre de l'État, devait rarement » oublier d'instruire le public et la postérité de la po- » sition supérieure dont ce titre était un témoignage. » Quant à l'anguenticlave, il n'avait à faire valoir que » son grade dans la milice, et il devait être peu sou- » cieux d'y ajouter la preuve d'une condition person- » nelle inférieure. »

La 6me légion dont il est question est la même que celle où se trouvait Sextus Adgenius Macrinus, exer- çant aussi les fonctions de tribun (2). Cette légion fut d'abord employée en Espagne, d'où Galba la ramena. Elle servit ensuite en Allemagne jusqu'au temps de l'empereur Hadrien, qui la fit passer dans la Grande-Bretagne. On lui assigna Yorck pour son quartier d'hiver. Après avoir réglé les affaires d'Angleterre, où il fit exécuter de grands travaux de fortification,

(1) Il y en a une à la porte d'Auguste sous le n° 41.

(2) Voyez le n° 162.

Hadrien passa dans les Gaules l'an 122 ; il s'arrêta quelque temps à Nimes, où il fit construire, pendant ce séjour (1), une basilique en l'honneur de Plotine, à qui il était redevable de l'empire.

Or, de ce qu'il existe à Nimes plusieurs inscriptions honorifiques érigées à des tribuns de la 6me légion, *victrix*, qui se trouvait précisément en Angleterre à l'époque où Hadrien, quittant ce pays, traversa les Gaules et séjourna quelque temps dans notre ville, n'est-il pas tout simple de supposer qu'une partie de cette légion accompagnait le prince dans sa marche, et que c'est sous sa direction que fut exécuté, à Nimes, cet *opere mirabili* dont parle Spartian? Peut-être même que l'exécution de cette œuvre a provoqué, de la part de nos ancêtres, ces témoignages de reconnaissance que les marbres transmettent à la postérité. Au reste, ces inscriptions portent tous les caractères d'originalité et de grandeur qui les classent parmi les monuments du premier siècle.

Nous devons dire qu'il y avait dans l'armée romaine deux autres 6mes légions, mais la seconde eut toujours ses quartiers d'hiver dans la Syrie ou dans la Judée, et portait le nom de *Ferrata*, et la troisième celui de *Firma* (2).

Pour les sigles D D, *decreto decurionum*, voir ce que nous avons dit à propos du n° 39.

(1) Spartian, in Adrian.

(2) Il n'est fait mention de cette dernière que sur un monument d'Avenche, de l'époque de Trajan. (Cons. Bochat, Mémoire sur la Suisse.)

N° 42.

SOILLIO T. F. VOLT.
VALERIÁNO
....ĪIĪ VIR. AB AERAR
...ONTIFICI PRAEFECT
...VIGILLVM ET ARMORV
...QVVM PVBLICVM HABE
D D

A Soillius Valérianus, fils de Titus, de la tribu Voltinia, quartumvir du trésor, pontife, préfet des gardes de nuit (*vigiles*) et des armes, ayant un cheval entretenu par le public.

Par décret des décurions.

(Mém. de l'Ac. des Insc., t. XIV, p. 113.) Haut., 0m,78; larg., 0m,60.

Ce monument *ad honores* fut, comme le précédent, trouvé dans les bassins de la Fontaine en 1739. L'inscription porte tous les caractères de la belle époque de l'art; elle est, malheureusement, comme tant d'autres, gâtée par l'enluminure.

A l'occasion du n° 162, nous avons fait connaître les attributions des IIII VIRI AB AERARIO. Il paraît, ajoute Ménard (1), que tous ces différents officiers, préposés à la garde du trésor public, répondaient dans leur administration à un autre officier supérieur appelé *præpositus thesaurorum Nemausensium*, dont il est parlé dans la notice des dignitaires de l'empire. Ce principal officier avait l'intendance du trésor des empereurs à Nimes. Il n'y avait que trois autres villes, dans les Gaules, qui eussent un pareil établissement, savoir: Lyon, Trèves et Arles.

Præfectus vigillum et armorum. Il y avait une milice urbaine et de police instituée par Auguste, pour veiller la nuit à la sûreté et à la tranquillité des vil-

(1) Ménard, vol. VII, p. 299.

les (1); c'était, en quelque sorte, nos soldats du guet. Leur dénomination dérivait du mot *vigilia*, veille, parce que leur service se faisait de nuit, et que chez les Romains, la nuit se partageait en quatre veilles.

La première commençait à six heures du soir; la seconde, à neuf heures; la troisième, à minuit, et la quatrième, trois heures après jusqu'à six heures du matin.

Le *præfectus* avait la charge de faire fournir les soldats des armes nécessaires et par suite l'intendance de l'arsenal de Nimes, ce qui fait qu'on lui donnait le titre de *præfectus vigillum et armorum.*

Equum publicum habenti. Soillius Valérianus était au nombre des chevaliers romains et jouissait, en cette qualité, d'un cheval entretenu aux dépens du public. Le titre de *equo publico* indique nécessairement un chevalier romain. Lorsque le mot *equo* se trouve seul, il désigne un simple cavalier. Pour être dans la classe des chevaliers, il fallait avoir obtenu un cheval public. Ce fut d'abord aux censeurs qu'appartint la fonction d'admettre dans l'ordre équestre, et ensuite aux empereurs, qui, depuis Auguste, firent eux-mêmes le recensement des citoyens.

N° 51.

D M
C. VERATI TRO
PHIMI IIIIII VIR
AVG. CORPORAT
DEA AVG. VOCoN
TIOR. CVRATO

Aux dieux Mânes de C. Veratius Trophimus, sevir augustale, ancien parmi les sévirs curateurs.... A Die, chez les Voconces.

(Inédite.) Hauteur, 0m,66; largeur, 0m,42.

(1) Adversus incendia excubias nocturnas vigilesque commentus est. (Suet., in Aug., p. xxx.)

Ce cippe funéraire a été trouvé en 1812 parmi les ruines de l'ancien Palais de Justice. Cette inscription n'est pas antérieure au 3e siècle. Comme la partie inférieure du cippe manque, il est impossible de déterminer quelle fut la charge que remplissait C. Veratius Trophimus à Die, car le mot de curator s'appliquait à une infinité de fonctions:

Curator annonæ, inspecteur des vivres;

Curator aquarum, inspecteur des aquéducs;

Curator frumenti, commis aux distributions de blés;

Curator ludi, intendant des jeux publics, etc., etc. Mais le curateur des corporations remplissait auprès d'elles l'office que l'agent du même nom exerçait dans la curie: il était le représentant actif de leurs intérêts, l'administrateur de leur *arca*, le défenseur de leurs droits.

N° 52.

L. SAMMIO L. F. VOL
AEMILIANO EQ. PVB
HABENTI ALLEC. IN V̄
DECVRI LVPERCO FLAM
PROVINCIAE NARBONEN
SIS PRAEF COHORTIS IĪ
HADRIANAE VASCONVM
CIVIVM ROMANORUM
SAMMIVS MATERNVS
ALVMNVS L. SAMMI EVTYCI
ARCHIEREVS SYNHODI

A L. Sammius Æmilianus, fils de Lucius, (de la tribu) Voltinia, ayant un cheval entretenu aux frais du public, choisi dans les cinq décuries. Luperque Flamine, de la province Narbonnaise, préfet de la deuxième cohorte, (dite) l'Hadrienne, (formée) de Gascons, citoyens romains.

Sammius Maternus, élève de Sammius Euthycus, prêtre du collége des comédiens et musiciens.

(Acad. des insc., vol. XIV, p. 114.) H., 1m,06; l., 0m,72.

Ce cippe *ad honores* fut découvert en 1739 parmi

les ruines et le limon de la Fontaine. Le style de ce monument le rapporte bien au second siècle. Un frottement quelconque a tellement usé la partie gauche de l'inscription, que M. l'abbé de Caveirac ni Ménard n'avaient pu la lire; mais deux savants anglais présents à la découverte la déchiffrèrent parfaitement, et c'est d'après leur copie qu'on a pu la rétablir telle que nous la donnons ci-dessus (1).

Allecto in V decuriam. Il faut sous-entendre *judicum.* Les juges auxquels le préteur attribuait le jugement d'une affaire étaient divisés en différentes décuries, ainsi que tous les officiers municipaux des villes de l'empire et les chevaliers. Dans le principe, il n'y en avait que trois; Auguste en établit une quatrième (2), et la cinquième fut instituée par Caligula. Il paraît que la même organisation subsistait encore sous Hadrien, puisque L. Sammius était préfet de la deuxième cohorte à laquelle Hadrien avait donné son nom. Ainsi, notre monument ne peut être antérieur à l'année 117, époque à laquelle ce prince fut élevé à l'empire.

Præfectus cohortis II *Hadrianæ Vasconum.* Le nom de *præfectus* ne se donnait, sous la république, qu'à quelques magistrats de la ville et aux gouverneurs d'Italie. Auguste donna ce titre aux gouverneurs des provinces; il l'accorda, plus tard, à beaucoup d'autres officiers qu'on ne peut distinguer que par les différentes fonctions qui leur sont assignées. La cohorte était,

(1) Ces Anglais s'étaient trompés sur le mot HADRIANAE, qu'ils avaient lu ROMANAE.

(2) Suet., in Aug., cap. 32.

chez les Romains, un corps d'infanterie de la dixième partie d'une légion; il contenait trois manipules, chaque manipule deux centuries. Chacune des dix cohortes dont se composait la légion portait un numéro qui indiquait l'ordre dans lequel elle devait se placer dans la bataille; ainsi, la première cohorte, qui était la plus considérée et composée des principaux centurions et des meilleurs soldats, occupait la droite de la première ligne; les autres suivaient dans l'ordre naturel; ainsi L. Sammius était le commandant de la seconde cohorte, surnommée Hadrienne, parce qu'elle rapportait son établissement à Hadrien. Nous serions tenté de croire, d'après ce que nous avons dit précédemment, que cette cohorte faisait partie de la sixième légion que cet empereur laissa à Nimes à son retour de l'Angleterre.

Le commandement des légions ou des cohortes était attribué à des *præfecti*, à des *legati*, à des *tribuni* ou simplement à des *præpositi.* Chaque légion avait son aigle, chaque cohorte son dragon, chaque centurie son drapeau.

A l'époque des désordres qui furent la conséquence des guerres civiles, on enrôla les étrangers dans les légions romaines, on en forma même qui étaient toutes composées d'étrangers (1), qu'on distinguait par le surnom de *légiones vernaculæ;* tandis que les autres portaient le nom de *legiones civium romanorum.*

Par suite du calme, de la sagesse et de la prospérité

(1) Cæsar., B. C., III, 4.

du règne d'Hadrien, l'organisation militaire devint tout administrative; le cadre de l'armée s'agrandit, les alliés furent organisés en cohortes, elles reçurent des numéros d'ordre, conservèrent leur nom de patrie (1), leurs chefs, et l'on ne fit plus les distinctions dont nous venons de parler. Voilà pourquoi notre deuxième cohorte, quoique toute composée de Gascons, n'en était pas moins considérée comme une cohorte de *civium romanorum*, C'est peut être le plus ancien monument qui fasse mention des peuples de la Gascogne sous le nom de *Vascones*.

Lupercus. C'était un prêtre du dieu Pan. Les fêtes consacrées à ce dieu étaient appelées *lupercales;* selon Plutarque, ce fut Romulus qui les institua et leur donna ce nom; Tite-Live (2) les croit antérieures à ce prince.

Alumnus. C'est par un sentiment de reconnaissance que Sammius Maternus prend ici le titre d'élève de Sammius Euthycus. L'usage de se parer de ces sortes de titres était assez fréquent chez les Romains; un grand nombre d'inscriptions nous en fournissent la preuve. (Voir le nº 29).

Flamen provinciæ Narbonensis. On avait institué en l'honneur d'Auguste, déifié des sacrifices et des fêtes publiques, que les provinces en corps célébraient à certains jours solennels dans les villes qu'on indiquait pour cela et où les populations se rendaient. On avait aussi établi des prêtres qui offraient ces sacrifices au

(1) Voir l'*Index d'Orelli*. Coc., cohor. res militari.
(2) Tite-Live, Liv. Hist., lib. 1er, ch. 5.

nom de ces populations; ils étaient tirés des principales villes et on leur donnait le titre de *flamines de la province.* La création des flamines date de Numa.

Archiereus synhodi. Quelques inscriptions grecques trouvées à Nimes à la même époque que celle dont nous nous occupons et portant également le mot ΣΥΝΟΔΟC, ont prouvé qu'il y avait à Nimes un collége de ces gens qui avaient consacré leur talent au théâtre, que les latins nommaient *scenici artifices.* On comprenait sous ce nom les comédiens, les musiciens, les joueurs d'instruments, etc. Ces colléges avaient des sacrifices et des prêtres particuliers, et celui qui était à la tête de ces prêtres, prenait le titre de grand-prêtre du collége APXIEPEY CYNOΔOY. Cela devint si commun dans les villes latines où il y avait des colléges de comédiens, de musiciens ou d'athlètes, que les Latins empruntèrent des Grecs le nom d'ARCHIEREVS SYNHODI, sans y rien changer, comme on le voit sur notre inscription. Ces colléges élisaient ordinairement pour grand-prêtre quelqu'un du corps, et nous ne doutons presque pas que ce *Sammius Maternus*, que l'inscription qualifie d'archiereus synhodi, ne fût l'élève de quelque comédien ou musicien distingué, nommé *L. Sammius Euthycus* (1).

N° 58.

T. CAECILIO T. F.
VOL· GVTTVRI
Q· COL
ANTEROS. HYLLVS
LIBERTI

A T. Cæcilius Gutter, fils de Titus, (de la tribu) Voltinia, questeur de la colonie; Anteros et Hyllus, ses affranchis.

(Ménard, vol. VII, p. 284.)
Haut., 1m,34; larg., 0m,73.

(1) Acad. des Inscr. et Belles-Lettres, ol. XIV, p. 107 et suiv.

Ce témoignage de reconnaissance de deux affranchis envers leur patron fut découvert en 1742 parmi les ruines des anciens Bains.

Le style elliptique dans lequel cette inscription est formulée et la beauté des caractères, doivent faire classer ce monument parmi ceux du premier siècle.

Questor. Voir ce que nous avons dit de ces fonctions à propos du n° 166.

N° 62.

D M
L. SEVÉRIĮ VOLT
SEVÉRĮNO
AED. COL. AVG. NEM
T P I

Aux dieux Mânes de L. Sévérus Sévérinus, (de la tribu) Voltinia, édile de la colonie augustale de Nimes.
Erigé d'après son testament.

(Inédite.) Hauteur, 1m,00; largeur, 0m,64.

Les bas-reliefs qui ornent ce cippe funéraire sont de fort bon goût; l'inscription accentuée et la forme des caractères permettent de le rapporter au 2me siècle.

L. Sévérus Sévérinus, auquel ce monument fut érigé, était édile de la colonie de Nimes. Les principales fonctions de ces magistrats, dans les municipes, comme à Rome, consistaient à avoir soin des bâtiments publics et des grands chemins; ils connaissaient des vivres, des poids, des mesures et de tout ce qui appartient à la police; ils devaient prévenir les désordres dans les spectacles et les jeux publics; en un mot, tout ce qui tendait à l'ornement de la ville et au repos des citoyens était de leur ressort.

Les bas-reliefs dont la face principale de ce monu-

ment est ornée nous paraissent avoir tous une signification. Les trois bonnets gravés au bas du cippe indiquent, d'après ce que nous avons dit à propos du nº 54, que Sévérus Sévérinus était un affranchi. Quant aux faisceaux qui sont sur les côtés de l'inscription, la hache qui est au-dessous et l'espèce de romaine qui la couronne, ne doit-on pas supposer que ce sont là les attributs de l'édilité?

Nº 64.

....N. POMPEIO....
....ARANTONISI....
....ROTOATAE. ATESSA....

Inscription en belles lettres capitales rustiques, qu'on aurait tort de rapporter à une époque de décadence.

Le CN Pompéius dont il est ici question, était probablement un IIII vir ab ærario, autant qu'on peut en juger par ce qui reste de ce beau fragment inédit. Hauteur, 0m,60; largeur, 1 mètre.

Nº 65.

IOVI E NEMAV
T. BIVIVS HERM
EXACTOR OPER
PVBLICOR MAR
MORAR ET LAPI
DARIUS

A Jupiter et à Némausus; T. Bivius Hermès, conservateur des édifices publics, marbrier et tailleur de pierres.

(Acad. des inscr., vol XIV, p. 106.) Hauteur, 0m,82; largeur, 0m,42.

Cet autel votif fut trouvé en 1739 dans le bassin de la source de la Fontaine. C'est un vœu rendu à Jupiter et à Némausus par un ouvrier en marbre et en pierre, nommé *Titulus Hermès*, à qui la ville de Nimes avait donné l'inspection des ouvrages publics,

ou, pour mieux dire, à qui on avait confié le soin de vérifier si les entrepreneurs des édifices et autres ouvrages publics, avaient exactement rempli les devis sur lesquels on les avait donné à faire.

Rien ne prouve mieux, dit Ménard, l'importance et la distinction du culte qu'on rendait à Némausus dans la ville de Nimes, que l'association que ce monument lui donne avec Jupiter.

Ausone (1), en parlant des villes les plus célèbres des Gaules, et comparant les eaux de la Divone, près de Bordeaux, à celles de la fontaine de Nimes, appelle cette dernière source *fons Nemausus.*

M. de Thou (2), se fondant sur l'autorité de ce poète, a cru que la ville de Nimes avait pris son nom de la Fontaine. M. de Valois, s'appuyant aussi sur le même témoignage, en a dit autant. M. le marquis Maffei le croit de même (3).

Les anciens rendaient un culte particulier aux sources et aux fontaines; celle de Nimes ne pouvait manquer d'être divinisée: le dieu Némausus devint le génie tutélaire de la colonie, et sa statue, placée sur l'autel principal du Nymphée, reçut les vœux et les hommages des habitants de la cité (4).

(1) Ausone, de Clar. urb. in fin.

(2) De Tou de vita sua, lib. 2.

(3) Valois, Notit. Gall. in vec Volcœ-Arecomici, p. 618.

(4) Ménard, vol. 1, p. 34. C'est autour de ce monument qu'ont été découvertes toutes les inscriptions relatives au dieu Némausus.

N° 70.

D. M.
VALÉRIAE
OCTAVIAE
VALERIA VERA
FILIAE
PIENTISSIMAE

Aux dieux Mânes de Valeria Octavia; Valeria Vera à sa tendre fille.

(Gruter, p. 712, inscr. 5e.)
Hauteur, 1m, 17; larg., 0m,45.

Ce cippe est bien conservé, sauf la corniche; son inscription doit être rapportée à la fin du 3me siècle.

N° 71.

La pierre qui porte ce bas-relief fut enlevée de l'Amphithéâtre à l'occasion d'une réparation faite à ce monument en 1829; elle formait le haut du pilastre de droite à l'entrée principale du couchant. Le bas-relief qu'elle porte représente un phallus ailé à pieds de cerf, composé de trois priapes; une femme debout sur le dernier, semble guider avec des rênes le principal de ces priapes. Ménard (1) rapporte les diverses conjectures auxquelles ce bas-relief a donné lieu; peut-être serait-ce expliquer convenablement cet emblème (2), que d'y voir l'empire de la femme s'étendant sur les trois âges de l'homme: sur la jeunesse caractérisée par la clochette, sur l'âge viril dont elle modère l'ardeur, sur la vieillesse qu'elle soutient.

D'après Plutarque (3), le triple phallus signifie la multiplication de sa faculté productive.

(1) Ménard, vol. VII, p. 21.
(2) Guide aux Monuments de Nimes, p. 137.
(3) Traité d'Isis et d'Osiris.

N° 72.

Autel ou base de statue d'une forme à peu près cubique; sa hauteur est de 0m,40 et sa largeur de 0m,55. Les bas-reliefs qui couvrent les quatre côtés de cette pierre sont de nature à ne laisser aucun doute sur l'intention de l'artiste. Elle fut trouvée dans les fouilles des anciens Bains. L'entaille que l'on voit à la partie supérieure, nous fait penser que cette pierre a dû servir de base à une statue, peut-être celle de Cybèle, placée dans le *venereum* ou *aphrodisium* de quelque maison riche. Quoiqu'il en soit, nous ne connaissons rien de semblable dans l'antiquité.

N° 73.

C. PINARIO L. F. ALBO
AEDIL. COL. EX. TESTAM

A C. Pinarius Albus, fils de Lucius, édile de la colonie, d'après son testament.

(Inédite.) Hauteur, 0m,47; largeur, 1m,75.

Les dimensions de cette pierre doivent faire supposer qu'elle a pu servir de linteau à l'entrée d'un monument funéraire; les lettres, qui ont douze centimètres de proportion, leur forme élégante, les points triangulaires et la simplicité de la formule, rappellent les meilleurs temps de l'art. (Voir le n° 62).

N° 74.

DIS. MANIB
C. SENI PYRAMI
TIOCCIA
PEREGRINA
SIBI ET VIRO
V . F

Aux dieux Mânes de C. Senius Pyramus; Tioccia Peregrina, pour elle et son mari.

Erigé de leur vivant.

(Poldo d'Albenas, ch. 27, p. 172.) Hauteur, 1 m.; largeur, 0m,53.

Cippe funéraire recueilli par Ménard et conservé longtemps dans son jardin ; sa partie supérieure est creusée comme une auge. Les caractères de l'inscription le rapportent à une bonne époque.

N° 79.

D ☙ M
LICINIAE SOZU
SAE ELAFIO QVAE VI
XIT. ANN. XI MENS
XI DIES XIIII LICIN
A. MAXIMA M. F. ET
SEX. CAMBANVS SEVE
RINVS ALVM KARIS
SIMAE ET SIBI VIV. POSVE
RVNT.

Aux dieux Mânes de Licinia Sozuser Elafion, qui vécut 11 ans, 11 mois, 24 jours; Licinia Maxima, fille ds Marcus, et Sextus Cambanus Sévérinus à leur élève bien-aimée ainsi que pour eux-mêmes.

(Mém. de l'Acad. du Gard, année 1810, p. .) Hauteur, 1m, 10 ; largeur, 0m,64.

Ce cippe funéraire, dont le style rappelle la paléographie du 4me siècle, fut trouvé en 1810 dans l'Amphithéâtre. Dans un cadre creusé sur le côté gauche du cippe, on voit une *ascia* sculptée en bas-relief. (Voir ce que nous avons dit à l'égard de cet instrument, à propos du n° 80 de l'intérieur du Musée.)

« On appelait *alumnus*, dans le principe, un enfant exposé ou abandonné qu'on retirait et qu'on élevait. » *Liberi nati, expositi, deinde sublati à quibus dam et in servitate educati* (1). Mais Fabretti a montré par plusieurs exemples que des *ingenui*, probablement non exposés, ont été appelés *alumni.* Cette dénomination dans la langue épigraphique, indique l'éducation physique et morale accordée par d'autres que par

(1) Trajan, ép. à Plin., 10, 72. Lipsus, ép. 85, cent.1.

le père et la mère. C'est une sorte d'adoption (1). Il peut aussi se traduire par apprenti (2).

N° 82.

D M
ANNIA EVTYCHE
DIS TE MASCELLIO
NIS. QVOS INTER FV
ERVNT DIES XV CO.
PONIVS EVTYCHES VX
OR. ET SORORI KARISS

Aux dieux Mânes d'Annia Eutychès et de Mascellion, entre la mort desquels il s'écoula 15 jours ; Coponius Eutichès à son épouse et sœur chérie.

(Top. de Nimes, p. 579.) Haut., 0m,85 ; larg.,0m,50.

Ce cippe funéraire fut trouvé dans les ruines de l'église Sainte-Perpétue, en 1810. L'enluminure de cette inscription l'a rendue presque indéchiffrable.

N° 83.

D M
PELAGIO COI...
VGI MEMORIA...
POSVIT
FERIA CO...
IVGI

Aux dieux Mânes, à la mémoire de Pelagius son mari ; érigé par Feria à son époux.

(Inédite.) Hauteur, 0m,66 ; largeur, 0m,30.

Le style de ce cippe nous rapporte à une époque de décadence ; il rappelle la paléographie du 4me siècle. Au reste, nous avons remarqué que les inscriptions funéraires où se trouve le mot *memoriæ*, n'appartiennent point aux premiers siècles et qu'elles sont fort rares dans nos contrées.

(1) Inscriptions antiques de Lyon, de Boissieu, p. 187.
(2) Tacit., ann. 15-34.

N° 84.

D. M.
VALERIAE
SATVRNIN
.....

Aux dieux Mânes de Valeria Saturnina....

(Inédite.) Hauteur, 0m,53; largeur, 0m,70.

Partie supérieure d'un cippe funéraire dont l'inscription est entourée d'une frise de lierre et de raisins.

N° 85.

D M
Q. DOMITII ABAS
CANTI DOMITIA
MAXIMILIA LI
BERTO OPTIM

Aux dieux Mânes de Q. Domitius Abascantus. Domitia Maximilia, au meilleur des affranchis.

(Inédite.) Hauteur, 0m,08; largeur, 0m,62.

L'inscription de ce cippe est d'une bonne époque; elle est entourée d'une frise de feuillage d'assez bon goût.

N° 86.

D M
Q. TVTI MAR
TINI TVTIVS TAR
CIVS FILIVS ET
TARCIA ECIP...

Aux dieux Mânes de Q. Tutius Martinus. Tutius Tarsius, son fils, et Tarcia Eci...

(Académie du Gard, année 1810, p. 377.) Haut., 0m,55; larg., 0m,43.

Partie supérieure d'un cippe funéraire découvert en 1810 dans les déblais de l'Amphithéâtre.

N° 87.

D M
Q. POMPEI
EVTYCHETIS
Q. POMP. CLINI
AS CONLIB

Aux dieux Mânes de Q. Pompeius Eutychès; Q. Pompeius Clinias, son coaffranchi.

(Gruter, p. 939). Hauteur, 0m,90; larg., 0m,45.

Ce cippe funéraire fut découvert dans une fouille faite au Palais de Justice. La ligature de l'H et de l'E ainsi qu'un défaut d'harmonie dans les lettres, indiquent que cette inscription n'appartient pas à une bonne époque de l'art.

N° 88.

D M
HELVIAE
IVI..... TILLAE
T. AVLVS HELVIÁNVS
MATRI PIÏSSIM. ET
VELIANIVS IANÚRIS
VXORI OPTIMAE

Aux dieux Mânes de Julia-Tilla; T. Aulus Helvianus à sa bien tendre mère, et Velianus Januaris à la meilleure des épouses.

(Top. de Nimes, p. 578.)
Haut., 1m,05; larg.,0m,55.

Cippe funéraire découvert en 1771 au Palais de Justice. A l'avant-dernière ligne, le graveur avait oublié l'I de *Velianus*; il a été obligé de le placer au-dessus. C'est encore ici une de ces inscriptions que l'enluminure a rendue presque illisible.

N° 89.

G. CORNEL
ET CORNELI

(Inédite.) Hauteur, 0m,40; largeur, 0m,72.

Fragment d'inscription qui appartient évidemment à la belle époque de l'art épigraphique. La forme de la pierre fait supposer qu'elle servait de linteau à l'entrée d'un monument funéraire,

Nous avons dit, en parlant du n° 80, que le G était souvent mis pour le C, dans les inscriptions, pour indiquer le nom de *Caius* ou *Gaius*.

N° 94.

D M
SEXTI
AURELI
AGÁTHONIS
HEREDES

Aux dieux Mânes de Sextus Aurélius Agathon. Ses héritiers.

(Inédite.) Hauteur, 0m,94; largeur, 0m,48.

On ne sait où a été trouvé ce cippe.

N° 95.

DELICATo
D..... AI
....INAE
.... VS

A Delicatus.
Aux dieux Mânes de...
(Inédite.) Hauteur, 0m,40; larg., 0m,37.

L'épithète de *Delicato*, tracée dans le fronton circulaire de cette tablette funéraire, était employée par les Romains pour désigner de jeunes garçons ou filles, que les grands et les riches élevaient auprès d'eux pour s'amuser de leurs jeux innocents et de leur gaîté enfantine. Ce mot reveille l'idée d'une affection tendre et pure, d'une sorte d'adoption de cœur (1). C'est la ville d'Alexandrie qui fournissait aux Romains cette espèce d'amusement.

Par la suite, l'on abusa de ce mot; il désigna des maîtresses et des mignons. Quelques inscriptions en font foi.

N° 97.

D M
T. BODVACI
KARI
GAIAE MESSORI. F.
C.BODVACIVS
KARUS
SIBI ET PARENTIB
V F

Aux dieux Mânes de T. Boduacius Karus, de Gaia, fille de Messor; C. Boduacius Karus, pour lui et ses père et mère. Erigé de son vivant.
(Gruter, p. 722, insc. 7.)
Haut., 0m,95; larg, 0m,47.

(1) Voyez Fabretti. (Ins. c. v. 362.) Ins. ant. de Lyon, p. 482.

Ce beau cippe funéraire a été trouvé dans une fouille faite en 1824, sur l'emplacement du Palais de Justice. L'inscription ne nous paraît pas antérieure au 3me siècle; les faisceaux qui lui servent d'ornement sont semblables à ceux du nº 62. Quant aux bonnets qui sont sculptés au bas du cippe, voyez ce que nous en avons dit à propos du nº 34. Les côtés de ce cippe forment un cadre.

Nº 99.

D M
CRESIMES
PRIMVLVS POS
ANCILLAE
OPTIMAE

Aux dieux Mânes de Crésimès; Primulus l'a érigé à la meilleure des esclaves.

(Inédite.) Hauteur, 0m,48; larg., 0m,38.

Tablette funéraire avec fronton triangulaire orné de palmettes à ses angles. Elle fut trouvée près de l'Amphithéâtre.

Nº 100.

MARTI AVG
LACAVO SACRVM
ADGENTI EX AERE
COLLÁTO

A l'auguste Mars-Lacavo, consacré par les Adgentiens par souscription.

(Ac. du Gard, an. 1810, p. 382. (H., 0m,37; lar., 0m,60.

Le dieu *Mars-Lacavo* était probablement le dieu topique des Adgentiens, pays vraisemblablement compris dans l'un des vingt-quatre bourgs qui composaient la petite république de Nimes. Ces habitants, sans doute fort pauvres, s'étaient réunis pour consacrer à leur dieu un monument votif à frais communs.

Cette pierre fut trouvée, en 1810, dans les déblais

de l'Amphithéâtre de Nimes. On voit à la porte d'Auguste, sous le nº 36, une inscription qui renferme un vœu analogue.

Nº 102.

D M
IVLIAE L. F.
MARCELLAE
L. IVLIVS CRA
TINVS AMI
TAE

Aux dieux Mânes de Julia Marcella, fille de Lucius; L. Julius Cratinus à sa tante.

(Inédite.) Hauteur, 1m,26; largeur, 0m,47.

Beau cippe funéraire bien conservé.

Nº 104.

....ON....
CYΠOKPITIC
TPIC APXIE
MAICEN
OPIATAIC
MENON
N
CEICEAYTIN

Nous donnons ici le fragment d'une inscription grecque tel qu'il était lorsqu'il fut découvert, en juillet 1839, dans les fouilles des anciens Bains de Nimes, et l'inscription telle qu'elle fut envoyée à l'Académie des Inscriptions par l'abbé de Caveirac et Mgr le cardinal de Polignac.

MM. de Boze et de la Bastie, chargés de faire un rapport sur les divers fragments d'inscriptions grecques découvertes à cette époque, disent que dans leur état de mutilation, il est absolument impossible d'en tirer un sens suivi, mais qu'on peut cependant juger par quelques mots, un peu mieux conservés, qu'il y avait à Nimes un corps ou collége de ces gens qui

avaient consacré leurs talents au théâtre (1).

Le mot ΥΠΟΚΡΙΤΗΣ, qu'on lisait à la seconde ligne du monument ci-dessus, prouve qu'il fut érigé à un de ces histrions ou pantomimes qui figuraient généralement comme bouffons dans les comédies des anciens.

Il ne reste plus aujourd'hui de ce fragment que ce que nous en donnons.

N° 105.

D M
SEX BETVTI
TRYPHONIS
BETVTIA
POLLA MARITO
OPTIMO ET SIBI
VIVA P.

Aux dieux Mânes de Sextus Bétutius Tryphon ; Bétutia Polla au meilleur des maris et pour elle-même ; érigé de son vivant.

(Inédite.) Haut., 0m,97 ; larg., 0m,49.

L'inscription est très-belle et accentuée, le cippe bien conservé.

N° 107.

D M
L· AEMILI
OPTATI
QVARTIA·LVCILIA
VIRO· OPTIM.

Aux dieux Mânes de L. Æmilius Optatus. Quartia Lucilla au meilleur des maris.

(Mém. de l'Acad. du Gard, année 1810, p. 377.)

Haut., 1m,55 ; larg., 0m,47.

Cette stèle, couronnée d'un fronton triangulaire, fut découverte en 1810 dans le déblaiement de l'Amphithéâtre.

N° 108.

MANIBVS
FRONTONIS
DONNI· F

Aux Mânes de Fronton, fils de Donnus.

(Inédite.) Hauteur, 1m,00 ; largeur, 0m,42.

(1) Acad. des Inscript., vol. XIV, p. 106.)

Cette stèle fut trouvée, le 25 mai 1824, à 32 centimètres au-dessous du sol de la place aux Herbes, devant la porte d'entrée de la Cathédrale ; elle servait de couvercle à un tombeau du moyen-âge de la même manière et à côté de la dalle nº 110 que nous avons vue à l'intérieur du Musée.

Nº 109.

.....	.....
CARANTIAE TYC-ES T· CARANT· DAPHNVS IMI· VIR· A/G.... RARISSIMI· EXEMPLI MVLIERIS· VIVOS	de Carantia Tychès. T. Carantius Daphnus, sévir augustale, au plus rare modèle des femmes. De leur vivant. (Inédite.) Hauteur, 0m,58 ; largeur, 0m,48.

Partie inférieure d'un cippe funéraire, dont l'inscription rappelle le 4me siècle par la forme des caractères. Cette pierre fut découverte en 1848 sur l'emplacement de l'ancien cirque romain, servant alors de jeu de mail, transformé maintenant en Marché aux Bœufs.

Nº 110.

D M L. HELVI SECVNDINI	Aux dieux Mânes de L. Helvius Sécundinus. (Guiran, p. 175.) Haut., 1m,15 ; larg., 0m,43.

Stèle trouvée dans l'Amphithéâtre.

Nº 111.

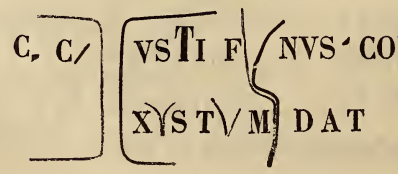

Le style grandiose de ce monument et la beauté des caractères le classent parmi ceux du premier siècle; les points triangulaires qui séparent tous les mots sont en général un signe de haute antiquité. Après cette époque, ils ne furent guère employés qu'après les sigles ou les abréviations; par la suite, ils furent presque entièrement supprimés.

Les travaux de déblaiement de l'Amphithéâtre mirent à découvert, le 18 novembre 1811, trois fragments d'une grande inscription encadrée, large de $0^{m},77$, écrite en beaux caractères de 20 centimètres de proportion pour la première ligne, et de onze centimètres pour les lettres de la seconde. Il était évident que cette inscription avait dû appartenir à un édifice considérable. Le lieu où elle fut trouvée, les dimensions de la légende firent d'abord considérer cette découverte comme applicable à notre Amphithéâtre, d'autant mieux que la pierre reposait sur le sol antique de ce monument.

Bien que l'inscription ne fût pas complète, il devint facile, grâce à la moulure dont elle était encadrée, de placer ces fragments dans l'ordre qu'ils devaient avoir primitivement et de rétablir cette dédicace de la manière suivante:

C. CAESAR AVGVSTI F. PATRONVS COL. NEM.
XYSTVM COL· DAT

(Caius Cæsar, fils d'Auguste, protecteur de la colonie de Nimes, a fait élever ce xiste.

On reconnut donc, avec regret, que cette inscription était absolument étrangère à l'Amphithéâtre; mais

elle apprit cependant que Nimes avait possédé un monument de plus, un Xyste, vaste promenade où se trouvaient des lieux couverts destinés aux exercices gymnastiques, des bosquets, des allées d'arbres pavées en mosaïque, etc. Ces édifices faisaient ordinairement partie du système général des bains chez les Romains.

Cette dernière considération nous fait supposer que la pierre où se trouve notre inscription avait été transportée dans l'Amphithéâtre en même temps que toutes les pierres tumulaires qui s'y sont trouvées, pour servir à construire l'espèce de village que renfermait ce monument, mais que, dans le principe, cette inscription avait dû être découverte à la Fontaine, situation probable du Xyste dont le petit-fils d'Auguste avait gratifié la colonie de Nimes, pour donner sans doute plus d'importance à l'établissement des thermes que cette ville devait à la munificence de son père adoptif.

Il peut paraître étonnant, d'abord, que sur la simple terminaison d'un mot dont il ne reste que les trois lettres NVS nous ayons la prétention d'octroyer à Caius César le patronage de la colonie de Nimes, lorsque, d'ailleurs, aucun document historique ne vient appuyer cette prétention; mais si l'on considère que ce mot est en rapport avec les dimensions de la pierre, et qu'il serait difficile d'en substituer un autre qui rendît cette inscription aussi simple et aussi précise, on sera tenté de supposer que Ménard avait prévu cette découverte, lorsqu'il disait (1), à propos de celle de M. Séguier,

(1) Ménard, vol. VII, p. 38.

relative à l'inscription de la Maison-Carrée: « Les » hommages des habitants de Nimes avaient sans » doute pour principal motif le désir de plaire à l'em- » pereur Auguste dont l'empire connaissait la tendre » affection pour ses deux enfants adoptifs. Après lui » avoir personnellement rendu le tribut d'un culte » divin, et frappé une médaille en reconnaissance » de la fondation de leur colonie, ils crurent ne pas » pouvoir mieux le flatter que de consacrer cet édifice » (la Maison-Carrée) à deux princes qui formaient sa » famille et toute son espérance. Ce n'est pas tout, » j'estime qu'à ce motif il s'en joignit un autre plus » particulier et plus direct pour Caius et Lucius César: » *je crois que la colonie de Nimes les avait pris pour* » *ses patrons.* Des honneurs si distingués en fournis- » sent une forte présomption. On sait que la plupart » des colonies de l'empire se choisissaient à Rome des » patrons puissants pour qu'ils fussent en état de les » protéger dans les occurences. Celle de Nimes, pres- » que naissante, avait besoin de crédit et d'appui pour » son affermissement. Pouvait-elle prendre des protec- » teurs plus relevés et plus capables de la soutenir que » les deux successeurs à l'empire ? Les habitants de » Pise (1), qui en avaient fait autant, donnèrent toujours » à ces deux princes le titre de patrons de leur colonie. »

L'interprétation que nous venons de donner à cette inscription fut proposée par M. Aubanel, antiquaire de Nimes, qui se trouvait présent à cette découverte,

(1) Noris, t. III, p. 277.

et l'opinion de ce savant ne fut l'objet d'aucune critique.

N° 112.

DIS. MÁNIBVS
FVRIAE. P. F. T. TERTI
ITALICI VXÓRI
EX. TESTÁMENTO
P. FVRII. HOMVNCIÓNIS
PATRIS

Aux dieux Mânes de Furia, fille de Paulus; à l'épouse de Titus Tertius Italicus, (en exécution) du testament de Paulus Furius Homuncion, son père.

(Top. de Nimes, p. 579.)

Haut., 0m,98; larg., 0m,98.

Beau cippe funéraire de figure cubique, creusé en forme d'auge sur sa face supérieure comme pour recevoir le feu ou l'encens du sacrifice. Il fut découvert en 1767 à la métairie de M. de Possac, quartier de Grézan, près Nimes; il a été donné à la ville par sa veuve, sur la demande de M. Laurent, conducteur des ponts-et-chaussées. L'inscription est formulée dans ce style elliptique qui a tant de charme et d'élégance, et rappelle les meilleurs temps de l'art. Les côtés de ce cippe sont entourés d'un cadre uni, et l'inscription d'une belle frise de feuillage.

N° 113.

T· CORNELIO · T · F

SATVRIONI.....

A T. Cornelius Saturion, fils de Titus.

(Acad. du Gard, année 1810, p. 377.)

Haut., 0m,54; larg., 0m,57.

Fragment de stèle découvert en 1810 dans le déblaiement de l'Amphithéâtre. La partie supérieure est terminée par un fronton en segment de cercle dans lequel sont sculptés en bas-relief deux instruments qui semblent représenter un fléau et une serpette, symboles d'agriculture

N° 114.

D M
C· VALER · SATVRNI
Q· COL.....
TITV.....

Aux dieux Mânes de C. Valerius Saturninus, questeur de la colonie.....
Titus.....

(Inédite.) Haut. , 0m,56; larg., 0m,50.

Voir ce que nous avons dit des fonctions de questeur, à propos du n° 166.

N° 115.

C· AFRETI·ECU·· C·· CIRI· ET· HOSPITAE

(Inédite.) Hauteur, 0m,50; larg., 0m,73.

(Aux dieux Mânes) de C. Afretius Ecu..... et d'Hospita.

Il ne reste que la première ligne de l'inscription et la partie supérieure de ce cippe, et tout cela très-fruste. On y distingue cependant deux bustes , celui d'une femme tenant les mains jointes sur la poitrine, comme pour prier le ciel d'agréer la corbeille de fruits que tient son mari de la main droite.

N° 116.

D M
SEVERIAE
SEX· F· QVARTINÆ
SEX· SEVER· QVARTINVS
FILIAE· PIISSIMAE

Aux dieux Mânes de Séveria Quartina , fille de Sextus. Sextus Sévérus Quartinus à sa tendre fille.

(Inédite.) Hauteur, 1m,25; larg., 0m,55.

Cette stèle a été trouvée dans l'Amphithéâtre il y a peu de temps.

N° 117.

...LERIA·RVSTICO
...ATRI VALERIO
...L · FRA·

Valeria à Rusticus, son père; A Valerius, affranchi de..... son frère.

(Inédite.) Hauteur, 0m,30; larg., 0m,45.

Ce fragment d'inscription a été donné par M. Salles aîné, marchand de vin, rue Grétry, dans la maison duquel il a été découvert en 1851. La même fouille mit à découvert le vase en plomb que l'on voit au Musée sous le nº 192, qui renfermait, comme nous l'avons dit, trente mille deniers d'argent à l'effigie d'empereurs romains, depuis Néron jusqu'à Caracalla.

M. Danton, orfèvre, fit l'acquisition de cette trouvaille, dont on trouve encore chez lui de beaux restes.

Nº 118.

IVN SEVERILIN̄ ONESIMI FIL CORIN.	A Julius Sévérilinus, fils d'Onésimus Corin...

Trouvé dans les déblais de l'Amphithéâtre.

Nº 119.

D M L· IVL· AGATHANGEI IVLIA CVPITA PATRÓN MERITISS· ET INDVLGENTISS	Aux dieux Mânes de Lucius Julius Agathangeius. Julia Cupita au patron le plus indulgent et qui l'a le mieux mérité. (Guiran, Manuscr., ch. 13, p. 152.)

L'inscription de ce cippe est entourée d'une frise d'assez mauvaise exécution. Considéré depuis longtemps comme perdu, ce cippe vient d'être retrouvé dans les fondations de l'église Sainte-Perpétue, qu'on démolit en ce moment (1853).

N° 120.

L'établissement du chemin de fer ayant nécessité la déviation de la route de Nimes à Montpellier, les travaux exécutés à cet effet mirent à découvert, le 4 mars 1843, un puits rond de $1^{m},20$ de diamètre, taillé dans le roc et situé sur le sol même de la route actuelle, à $3^{m},59$ au sud de son axe, au nord-est du pont biais, et à 105 mètres de la culée sud. Les premiers objets retirés de ce puits furent onze *stèles* de la même forme, dont sept sans inscriptions, et les quatre suivantes portant le même numéro.

1° LOC SEP *(Loca sepulcrorum.)* P·Q·XX (*Pedes quoquo versus* XX.)	Place pour un tombeau ayant 20 pieds sur chacun de ses côtés.
2° LOC SEP P. P. XXV *Ibid.*	Place pour un tombeau ayant 25 pieds sur chacun de ses côtés.

Ces deux pierres servaient de limites à des tombeaux dont l'espace était déterminé par le nombre de pieds qu'elles expriment. Cette enceinte sépulcrale était sacrée et inaliénable; il n'était permis à personne de la profaner. L'usage d'indiquer sur un cippe l'espace consacré à une enceinte funéraire, est souvent constaté par les monuments:

Mille pedes in fronto, trecentos cippus in agrum
Hic dabat..... (1)

« L'inscription indiquait jusqu'où s'étendait le domai-» ne inviolable que la mort seule pouvait posséder. En

(1) Horace, sat. 1, 8 et 12.

» dehors de cette limite, la propriété publique ou particu-
» lière reprenait ses droits (1). Quelquefois on élevait
» dans l'enceinte funèbre une édicule consacrée à quelque
» divinité. Le plus singulier monument de ce genre est
» certainement celui qu'on trouve mentionné dans
» Maffei (2) : *Locus adsignatus monimento in quo est*
» *ædicula Priapi in Fr.*, p. LXX; *in Agr.*, p. LXX (3).»

3°	L· IVLIVS MAETA	L. Julius Meta.
4°	DORCADI PHILOPATER CON TVBERNALI·ET·FRATER APOLLONIVS	A Dorcadus Philopater, son compagnon d'armes et son frère Apollonius.

Les trois premières lignes de cette inscription sont dans un cadre; la dernière était tracée au-dessous, mais la pierre s'étant rompue, la partie inférieure est maintenant perdue. L'épithète de *contubernalis* signifie ici que Dorcadus et Apollonius avaient été non-seulement compagnons d'armes dans la même légion, mais camarades de chambrée, *contubernium*, ou de décurie. Nous avons vu sur d'autres inscriptions le même mot de *contubernalis* pris sous une autre acception.

Les onze stèles dont nous venons de parler étaient placées verticalement à la partie supérieure du puits comblé lui-même avec une terre sabloneuse, n'ayant aucun rapport avec celle du terrain environnant. Ce

(1) Cod. Justin., l. III, t. 44, 59, de Venditione.
(2) Mass. Veron, LXXXVII.
(3) Inscrip. ant. de Lyon, de Boissieu, p. 216.

sable recouvrait des ossements de taureaux, parmi lesquels se trouvait la tête d'un de ces animaux parfaitement conservée avec ses cornes. Cette tête était une véritable représentation de ces bucranes que les anciens plaçaient comme décoration aux frises de leurs temples.

On trouva dans le puits, parmi ces ossements, deux médailles. La première, en argent, représente la tête d'Auguste nue, tournée à droite, avec la légende: CAESAR AVGVSTVS, et au revers: SIGNI RECEPTIS. S. P. R. entre une enseigne militaire, l'aigle légionnaire et un bouclier dans le milieu sur lequel on lit: CL. V. *(Clipeus vovit.)*

La seconde, en moyen-bronze, porte la tête d'Agrippa laurée, tournée à gauche, avec la légende: M. AGRIPPA. L. F. COS. III.

Au revers: S-C. et Neptune debout, tenant de la main droite un dauphin et de la gauche un trident. Elle fut peut-être frappée en commémoration de la bataille d'Actium.

Un pavage de couleur sanguine, sans ciment, formait le fond de ce puits, dans lequel il n'y avait point d'eau et dont la profondeur était seulement de six mètres.

On ne peut voir dans cette découverte dont nous venons de donner le détail exact, autre chose que les vestiges d'une de ces cérémonies religieuses que les Romains appelaient Taurobolies; elles avaient généralement pour but un sacrifice à Cybèle, dans l'intention de demander aux dieux la conservation de la santé

ou de la vie des empereurs, ou de leur famille, ainsi que la prospérité de la colonie dans laquelle elle était accomplie. Nous croyons rendre service au visiteur en mettant sous ses yeux la description que fait Prudence du cérémonial superstitieux d'un de ces grands mystères de la religion des Romains.

On creusait une fosse profonde que l'on recouvrait d'une pierre ou d'une planche percée à divers endroits. Celui qui était désigné pour offrir le taurobole descendait dans cette fosse et y recevait sur toutes les parties, de son corps, le sang fumant du taureau qu'on immolait au-dessus avec grand appareil. Celui qui avait reçu le taurobole, et que l'on nommait le *tauroboliatus*, sortait ensuite de la fosse et se présentait dans cet état horrible à la vue du peuple, qui se prosternait devant lui et le regardait pendant longtemps comme un homme extraordinaire et protégé des dieux.

Lorsque le taureau avait été immolé et que le tauroboliatus avait reçu les marques de la vénération et de la sainte horreur qu'il inspirait aux assistants, on enlevait les cornes de la victime et quelquefois toute la tête, dépouillée de la chair et de la peau pour la consacrer aux dieux, et on l'ensevelissait avec les ossements dans le sein de la terre, à l'endroit même où le sacrifice avait été offert. La cérémonie durait trois jours et se terminait à la fin du troisième. L'usage de ce mystérieux sacrifice durait encore l'an 300 de l'ère chrétienne.

« Le taurobole, dit M. de Boissieu (1), avait un

(1) Inscr. ant. de Lyon, p. 25.

double caractère: sacrifice régénérateur pour celui qui le recevait, et il était propitiatoire pour ceux en faveur de qui on l'offrait. La vertu régénératrice du taurobole durait un certain nombre d'années: une inscription rapportée par Gruter (1) a fait admettre que le *taurobolié* était purifié pour vingt ans; mais on lit sur un autre monument (2): *Taurobolium in æternum renatus.* On ne sait donc rien de bien positif à ce sujet. Ces sacrifices étaient offerts par des villes, par des provinces, par des corporations, des colléges, et même par de simples particuliers, hommes ou femmes. Un des écrivains de l'Histoire d'Auguste nous apprend qu'Héliogabale reçut le taurobole: *Matris etiam deum sacra accepit, et tauroboliatus est* (3).»

Les médailles que renfermait notre autel taurobolique, nous font penser que ce sacrifice avait eu pour objet de demander aux dieux la conservation du fondateur de notre colonie à l'époque où l'on éleva à Rome des statues à son médecin Musa, pour l'avoir arraché à une mort que l'on considérait comme certaine.

N° 121.

C'était principalement au bord des chemins publics et à l'entrée des villes, que les anciens plaçaient les monuments funèbres; on les entourait de tout le respect et de tous les honneurs propres à les sanctifier aux yeux des vivants; les lois les plus sévères étaient

(1) Gruter, p. xxviii, insc. 5.
(2) Id. id. insc. 2.
(3) Id. id.

établies contre ceux qui les auraient profanés, et la déesse Némésis poursuivait au-delà du tombeau ceux qui se seraient rendus coupables d'un pareil crime.

Rome et Pompéi nous ont déjà donné la preuve de cet usage qu'avaient les Romains, d'établir à l'entrée des villes des rangées de sépulcres; les cippes trouvés il y a quelques années au bord du chemin de Montpellier, dans la propriété de M. Saussine, les stèles et l'autel taurobolique dont nous venons de parler, découverts sur le même emplacement, prouvent que la route de Nimes à Narbonne était décorée de tombeaux romains; et les découvertes récentes faites chez M. Vachet, marchand de bois, et au pont biais du chemin de Beaucaire, viennent nous convaincre aujourd'hui, que, du côté d'*Ugernum*, la voie domitienne était également ornée de monuments semblables.

Des fouilles dirigées avec intelligence par M. Gonnaud, ingénieur du chemin de fer, ont mis à découvert, sur la gauche de cette dernière voie, plusieurs tombeaux qui, en apparence, semblent offrir peu d'intérêt, puisqu'ils ne consistent qu'en une espèce d'auge en pierre dure (n° 122) ayant à peu près 80 centimètres dans chacune de ses dimensions; cette apparence a même été funeste aux premiers qui ont été exhumés; enfin, l'un d'eux vient d'être dégagé avec une attention si minutieuse, que tous les objets qu'il renfermait, malgré leur fragilité, sont en notre possession et dans un état parfait de conservation. Voici ce que renfermait le sarcophage n° 122:

1° *Une urne en terre cuite* avec son couvercle, ren-

fermant une autre *urne en verre* de la plus grande beauté, tant par ses dimensions que par sa forme élégante; sa hauteur, en y comprenant le couvercle, qui était placé sens dessus dessous, est de $0^m,30$, et sa circonférence de $0^m,68$; ses deux anses recourbées sont travaillées avec beaucoup de grace; la matière est extérieurement fine et très-légère. Ce vase renferme des cendres et des ossements calcinés.

2° *Un strigilis en ivoire*, frottoir dont les Romains se servaient dans les bains pour se racler le corps et en faire tomber la crasse.

3° *Une épingle en ivoire* dont la tête représente une main fermée de manière à laisser passer dans les doigts une chaîne ou une mèche de cheveux.

4° *Une petite boîte en ivoire* qui semble avoir servi à renfermer du fard ou de cette pommade qu'on employait pour adoucir la peau.

5° *Un anneau en fer* qu'on pourrait supposer être un de ces *annuli nuptiales* que l'époux donnait à sa fiancée et qui était toujours en fer (1). Mais il faudrait alors que l'objet dont on distingue encore des restes au châton, n'eût pas été une pierre, car, d'après Pline, cette espèce d'anneau ne devait pas en porter.

6° *Une petite dent de requin* qui a pu être emmanchée et servir d'instrument à nettoyer les dents.

Outre les objets ci-dessus renfermés dans l'urne en verre, il y avait dans le sarcophage en pierre qui contenait le tout :

(1) Pline, 33-1.

7° *Un petit préfériculum en cuivre* dont la forme est des plus élégantes et à la perfection duquel il serait difficile de rien ajouter ; son anse est attachée au vase d'une manière fort gracieuse ; sa hauteur est de $0^m,15$. Cette espèce de vase servait pour les sacrifices et les cérémonies funéraires. Il est souvent représenté en bas-relief sur les pierres tumulaires. Le Musée de Nimes en offre plusieurs exemples.

8° *Un vase en argile très-fine*, rouge, travaillé très-délicatement, avec son anse ; il a $0^m,10$ de haut et autant de circonférence dans son plus grand diamètre. Sa forme est élégante. Il servait à renfermer des baumes ou des huiles odoriférantes pour en arroser le bûcher.

9° *Un vase en verre*, semblable à nos compotiers. Il a 6 centimètres de hauteur et 9 centimètres de circonférence. Ce vase servait à contenir des parfums qu'on prenait facilement par sa large ouverture.

10°, 11° *Deux fioles en verre*, semblables entre elles, et d'une forme extrêmement gracieuse ; elles ont un large ventre et un col allongé et étroit ; leurs anses, posées avec beaucoup de justesse, sont ornées de cannelures qui leur donnent une grace infinie. Leur hauteur et leur circonférence est de 9 centimètres, et le col, à lui seul, a la moitié de cette hauteur. Ces fioles étaient destinées à renfermer des huiles odoriférantes.

12°, 13°, 14°, 15° *Petites bouteilles en verre à long col* que l'on trouve assez généralement dans les tombeaux des anciens ; leur galbe, qui ressemble assez

à celui d'une larme, et leur petite dimension, leur ont fait donner le nom de *lacrymatoires*, et quelques savants ont pensé que ces vases avaient servi à recueillir les larmes des parents et des amis qui assistaient à la cérémonie funèbre. Cette erreur a été victorieusement combattue, et l'on est maintenant bien convaincu que ces vases, dans lesquels on trouve souvent une substance résineuse, n'ont jamais contenu que des baumes ou des parfums destinés à arroser le bûcher. C'est le haut prix de ces parfums (1) qui est la véritable cause de la petitesse des lacrymatoires.

Cette opinion est d'ailleurs confirmée par un bas-relief qu'on voit au Capitole, représentant les funérailles de Méléagre; on y remarque une femme s'approchant du bûcher, tenant d'une main un vase semblable à celui que nous avons décrit (9°) et de l'autre une lacrymatoire dans laquelle elle verse, du grand vase, des parfums ou du baume destiné à arroser le bûcher.

Les quatre lacrymatoires trouvées dans notre tombeau sont de forme et de grandeur différentes; la plus grande, très-mince et fort allongée, a 10 centimètres de haut, et la plus petite quatre seulement.

16° *Une lampe en terre avec bas-relief* qui a été détruit. Les lampes destinées à cet usage étaient appelées *lampes sépulcrales*, que quelques modernes ont prétendu brûler éternellement.

17° *Un strigilis en fer* servant au même usage que

(1) Pline, ch. 1, l. 13.

celui qui était renfermé dans l'urne en verre, mais plus particulièrement à faire tomber le poil du corps.

18° Enfin, *une médaille d'Agrippa*, en moyen bronze, portant la tête d'Agrippa laurée et autour: M· AGRIPPA· L· F· COS· III °, et au revers: S. C. et Neptune debout, tenant de la main droite un dauphin et de la gauche un trident.

D'après l'avis des anatomistes que nous avons consultés, les ossements renfermés dans l'urne ont appartenu à une personne jeune, et les objets que nous venons de décrire semblent indiquer que c'était une femme; l'anneau en fer serait donc celui d'une jeune fiancée, et la médaille trouvée dans le tombeau indiquerait qu'il date du premier siècle, puisque, d'après Tertullien, au second siècle de l'ère chrétienne, l'anneau de mariage n'était plus en fer, mais en or. Hotman, jurisconsulte célèbre du 16me siècle, pense que l'anneau envoyé en cérémonie par le mari était toujours en fer et qu'on le gardait chez soi, mais qu'il en donnait un second en or, destiné à parer la mariée dans les cérémonies publiques.

N° 122.

Cippe trouvé sur le Camp-de-César, à Laudun. Il est d'une mauvaise époque et très-fruste. On y lit encor:

D Ø M SEVER SECVND FIL	Aux dieux Mânes de Sévérus, fils de Secundus.

N° 123.

...I. MAGIVS VERV....
... VIVOS SIBI. ET. SEPTVMÆ...
...ET PATRI ☙ ET ☙ MATRI...

découvert en septembre 1853, dans une maison démolie au plan de Bachalas, à Nimes, par M. Testa, entrepreneur.

N° 124.

LARIBVS AVGVSTIS SACRVM NATALIS· LVTTACI	Consacré aux Lares Augustes, le jour de la naissance de Luttacius. (Inédite.) Hauteur, 1m,12; larg,, 0m,35.

Cet autel votif a été donné au Musée par M. Prophète, dentiste à Nimes; il a été trouvé dans le quartier des Moulins-à-Vent. La forme est assez élégante, mais l'exécution matérielle et la forme des lettres semblent accuser le déclin de l'art.

Natalis était un surnom donné à Junon, parce qu'elle présidait au jour de la naissance; *natalis dies* indiquait aussi ce jour-là.

Luttacia était une famille romaine dont on a des médailles en or, en argent et en bronze. S'agirait-il ici d'un vœu adressé aux Lares qui ont présidé à la naissance de cette famille, ou bien faut-il voir un vœu adressé aux dieux Lares, le jour de la naissance de Luttacius?

Nous croyons plutôt qu'il faut sous-entendre un F après LVTTACI, et lire : *Consacré aux Lares augustes; Natalis, fils de Luttacius.*

« Les Lares, dit M. Alp. de Boissieu (1), entraient dans la classe des dieux Pénates, avec cette distinction que les Pénates ont une origine divine, et les Lares une origine humaine, sorte de Pénates inférieurs, venus de la terre, et associés aux grands dieux protecteurs des familles; ils semblent plus particulièrement les conservateurs des biens dont les Pénates sont les dispensateurs. La protection des Lares, comme celle des Pénates, s'étendait à tout: à la patrie et à la famille, à la cité et à la maison, au peuple entier et à l'individu. De là, les dénominations de *Lares Domestici*, — *Publici*, — *Compitales*, — *Viales*, — *Rurales*, — *Militares*, — *Marini*, *etc.* Des sacrifices et des jeux, *compitalia*, *ludi compitales*, se célébraient chaque année dans les *compita* ou carrefours, où s'élevaient des chapelles, des autels consacrés aux dieux Lares, à la Mère des dieux Lares, *Stata Mater*, qu'on pourrait, dit M. Egger (2), appeler la Vesta du pauvre peuple.

» Auguste restaura à sa manière le culte antique des Lares, que le malheur des derniers temps de la république avait ruiné, de même que toutes les autres branches de la religion (3). Il sentit que nulle institution n'était plus propre à consolider et à populariser son empire. Il y rattacha la réorganisation du régime municipal, et, en retour, les *magistri vicorum*, ministres de ce culte, firent du génie du prince, le

(1) Ins. ant. de Lyon, p. 48.
(2) Examen des hist. d'Auguste, Appendice, II.
(3) Suet., Aug., XXXI.

Lare suprême de la patrie (1). Chaque *vicus* de Rome eut son laraire, comprenant trois statues: deux Lares, et le génie de l'Empereur.

Mille Lares, geniunque ducis, qui tradidit illas
Urbs habet, et vici numina trina colunt (2).

» De la capitale, cette institution, à la fois sociale et religieuse, s'étendit dans l'Italie et dans les provinces. A partir de cette réforme, opérée par le plus habile politique de l'antiquité, le culte des grands dieux, comme le culte des divinités inférieures, semble se confondre dans un seul, celui d'Auguste: culte de forme, et non de foi, flatterie, plutôt que superstition. De là, le titre d'*augustus* ou d'*augusta* accolé, dans le plus grand nombre des inscriptions de l'époque qui nous occupe, au nom des anciennes divinités.

Le culte des Lares, soit public, soit privé, était des plus simples, et les offrandes qu'on leur faisait, des plus modestes. On les représentait dans les familles par de petites statuettes d'argent, de bronze, de bois, de cire même, suivant la fortune de chacun. On les plaçait derrière la porte ou au coin du foyer; on les revêtait de peau de chien, pour rappeler la fidélité de cet animal, ami et gardien de la maison, qu'on représentait souvent à leurs pieds. On leur offrait des couronnes, des fleurs, des fruits, des gâteaux arrosés de vin; on brûlait devant eux quelques parfums, de petits cierges; on leur consacrait des lampes, etc. »

(1) Voir son ouvrage.
(2) Ovid., Fastes, 5, 145.

Le culte des Lares nous amène naturellement au témoignage de regret que nous avions manifesté, dans les premières éditions de ce Catalogue, d'avoir vu passer dans le Musée de Lyon, par l'entremise d'un de ces brocanteurs si funestes à la science (M. Buchet), un autel votif dédié à ces divinités, qui avait été trouvé près du Nymphée de Nimes. Cet autel, disions-nous, sans intérêt direct pour la ville de Lyon, devrait faire l'objet d'un échange, car il se rattache à l'histoire de notre localité. Le culte que rappelle cet autel est plus que jamais à l'ordre du jour. Nos modernes *cultores urœ fontis* mettraient ainsi sous les yeux des autorités qui se succèdent, un témoignage permanent de l'ancienneté de leur culte qui leur ferait comprendre peut-être la nécessité de rétablir l'aquéduc romain, *seul moyen certain et rapide* d'amener à Nimes les eaux que la prospérité de cette ville réclame depuis si longtemps, et qui sont, en effet, le seul élément qui manque à son industrie croissante.

Mais puisque l'acquisition de ce monument par le fondateur du Musée lapidaire de Lyon (1) lui a obtenu le droit de cité dans cette ville, conservons-en le souvenir dans notre Musée, en rapportant ici la description fidèle qu'en fait M. Alphonse de Boissieu (2).

« Le style de ce petit autel nous reporte à une époque de décadence. La dédicace: *Augustis Laribus*, ne conserve plus que le principe et le caractère de la

(1) M. Artaud.
(2) Insc. ant. de Lyon, page 49.

lettre antique (1), sans aucune harmonie dans les rapports et dans l'ordonnance des lignes. La partie inférieure de l'inscription CVLTORES VRÆ FONTIS rappelle la paléographie de la fin du 4me siècle. La figure qui occupe le milieu du cippe et qui sépare les deux parties de l'inscription, est d'une exécution maladroite et inhabile, mais d'un assez bon dessin. Ce monument ne peut, selon moi, se placer qu'à la dernière période et aux dernières années du culte des Lares. Il est contemporain de la constitution de l'an 392, par laquelle Théodose poursuivait jusques dans le sanctuaire domestique les derniers vestiges d'une religion déjà détruite par le fait: *Nullus omnino ex quolibet genere, ordine hominum, dignitatum, vel in potestate positus, vel honore perfunctus, sive potens sorte nascendi, seu humilis genere, conditione, fortuna: in nullo ponitus loco, in nulla urbe, sensu carentibus simulacris, vel insontem victimam cædat, vel sœcretiore piaculo, Larem igne, mero Genium, Penates nidore veneratus, accendat lumina, imponat thura, serta suspendat* (2).

» D'après ce que nous avons dit plus haut, les mots *Augustis Laribus* ne doivent pas nous arrêter, mais il n'est pas sans intérêt d'entrer dans quelques détails au sujet des auteurs de ce monument: *Cultores uræ fontis.*

» Le mot *cultores* indique un collége, une confré-

(1) Le nº 123 qui précède rappelle tout-à-fait la forme de ces lettres et probablement ces deux autels sont de la même époque.

(2) Cod. Théodos., XVI, 10.

rie. M. Greppo, qui a décrit ce petit autel dans ses nouvelles et savantes *Etudes archéologiques sur les eaux minérales et thermales de la Gaule à l'époque romaine* (3), remarque fort à propos que jusqu'ici l'on ne connaissait point de colléges attachés au culte des fontaines. On trouve dans diverses inscriptions: CVLTORES *Jovis*, — *Silvani*, — *Herculis*, — *Mercurii*, — *Larum*, *etc. etc.*; on trouve même des CVLTRICES (3), mais c'est la première fois qu'il ait fait mention du collége d'une divinité des eaux. Quelle est donc cette source divinisée, cette nymphe ou déesse *Ura* qui était l'objet d'un culte si spécial? Je laisse M. Greppo répondre: « Il existe, dit-il, dans le département du » Gard un ruisseau qui porte aujourd'hui le nom » d'Eure, comme la rivière, bien éloignée de là, dont » l'appellation est devenue celle de l'un des départe- » ments de l'ancienne Normandie; et ce nom, men- » tionné par plusieurs modernes, notamment par » Millin (1), retrace assez littéralement l'antique » nom d'*Ura*. On croit que ses eaux étaient autrefois » amenées à Nimes, avec celles de la Fontaine d'Ai- » ran, par l'aquéduc romain dont le Pont-du-Gard » était la partie la plus remarquable. Elles n'y arri- » vent plus aujourd'hui, car l'interruption de ce grand » aquéduc, rompu ou détruit sur tant de points, a » dû nécessairement rendre la liberté à ces ondes,

(2) Pag. 213. Belley 1846.

(3) *Cultrices collegii Fulginiæ*. Orelli, 2409.

(4) Voy. dans le Midi, vol. IV, p. 208.

» captives du grand peuple, et leur permettre de sui-
» vre le cours que les pentes naturelles devaient leur
» donner.

» La provenance du monument, les données topo-
» graphiques, aussi bien que la conformité presque
» entière des noms, autorisent suffisamment à supposer
» que la fontaine *Ura* de l'inscription ne peut être
» autre que le ruisseau d'Eure. »

» Je partage tout-à-fait, continue M. de Boissieu, l'opinion du savant archéologue auquel j'emprunte cette explication; je pense que, dans l'espèce, il s'agit réellement du ruisseau d'Eure; toutefois, j'inclinerais à donner un sens plus général au mot *Ura*. *Our* en celtique, et *Oura* dans la langue basque, signifient eau. *Ur* et *Our* entrent comme racine dans la formation du nom d'un certain nombre de rivières et de lieux où se trouvent des eaux; l'anthopomorphisme gallo-romain a dû faire de ce mot générique sa déesse *Ura*, qui a pu être adorée dans plusieurs contrées, par exemple, sur le bord de l'Eure, de l'Ourcq, du lac d'Uri, de l'Ourte, aux sources minérales d'Uriage, etc.

» Le personnage représenté sur notre monument a la tête couverte d'un pan de sa toge, à la manière des sacrificateurs; de la main droite il tient une patère, avec laquelle il verse des parfums sur un trépied qui lui sert d'autel. C'est un de ces Lares qui, suivant Ott Muller, sont figurés dans la religion romaine comme des prêtres des sacrifices (1). »

(1) Manuel, § 411. 7.

En terminant cette notice sur les monuments intéressants que renferme notre musée lapidaire, nous ne pouvons nous dispenser de déplorer la perte de celui qui en faisait le plus bel ornement. Un torse antique, en marbre panthélique et d'une grande beauté, avait été découvert dans les fouilles des Bains romains, en 1739; MM. de Bosc et de la Bastie crurent y reconnaître un Antinoüs, d'autres y virent un Apollon. Ce torse, d'abord déposé à l'Hôtel de Ville, fut ensuite transporté au temple de la Fontaine, où il devrait se trouver encore. Malheureusement, M. Forbin, directeur général des Musées, dans un voyage qu'il fit à Nimes, fut frappé de la beauté de ce fragment antique; il en négocia l'achat à la ville, qui reçut en échange les plâtres de quelques statues, et le torse nous fut enlevé. Depuis lors, il est entièrement perdu, non-seulement pour la ville de Nimes, mais aussi pour les arts; car, malgré nos recherches, nous n'avons pu le découvrir dans aucun des musées de la capitale, et probablement il meuble encore les caves du Louvre, dans la même caisse où il fut expédié, s'il existe encore en France. Nous renvoyons donc à la page 140 du 7me volume de Ménard, ou au dessin que nous en avons conservé nous-même, les personnes qui désireraient se former une idée de ce beau reste de la statuaire antique. Nous dirons à ce sujet, avec M. Delorme, directeur du musée de Vienne: « On ne peut s'empêcher de déplorer le penchant à dépouiller les villes des départements pour entasser à Paris les richesses monumentales de la France; Paris, l'enfant

gâté du gouvernement, et si souvent ingrat, offre cependant assez de ressources à l'étude par les innombrables objets d'art apportés de toutes les parties du monde; il possède assez de chefs-d'œuvre dans tous les genres, pour concourir par leur éclat à celui d'une des plus belles capitales de l'Europe. L'on doit laisser aux villes des provinces ce qui fait leur ornement et entretient chez elles, avec le goût des arts, l'amour sacré de la patrie; l'on ne doit pas profiter des faiblesses des administrations locales, à abandonner les trésors qui leur sont confiés. C'est enlever, d'ailleurs, aux monuments, une grande partie de l'intérêt qu'ils font naître, que de les transporter loin des lieux où ils ont été découverts. »

La ville de Nimes possédait aussi une belle collection de médailles antiques qu'elle devait à la munificence de M. Séguier; cette collection s'élevait à plus de sept mille pièces, déposées à la bibliothèque de la ville. Le classement en avait été fait par M. Thomas de Lavernède, bibliothécaire; l'ordre chronologique et géographique a été rigoureusement observé dans cette œuvre; en sorte que l'on peut, d'un coup d'œil, avoir une histoire des républiques, des royaumes, de leurs changements et de leurs souverains. Un intéressant volume, encore manuscrit, a été le résultat des savantes recherches de ce laborieux bibliothécaire; malheureusement, ce manuscrit est aujourd'hui tout ce qui reste de cette belle collection. En 1848, une main infidèle a privé la ville de cette richesse.

TABLEAUX.

DESCRIPTION DES TABLEAUX

QUI SE TROUVENT AU

MUSÉE DE NIMES.

BARBIER, de Nimes.

1. *Portrait de M. Alexandre Vincens*, légué par testament à la ville de Nimes par sa sœur, M^me^ Pauline Vincens.

« M. Alex. Vincens, l'un des savants les plus distingués de la ville de Nimes, naquit, le 12 juillet 1771, d'une famille ancienne, professant la religion réformée. Elevé auprès de parents si bien faits pour épurer les inclinations, Alex. Vincens vit son enfance remplie de tendres soins et ouverte à tous les sentiments généreux. Et lorsqu'il commença l'étude des langues anciennes, il fut encore heureux de trouver dans le collége de Nimes, dans les doctrinaires qui le dirigeaient, des maîtres aussi habiles qu'affectueux.... Ses succès classiques furent nombreux et brillants.... Son esprit vaste et actif voulait tout embrasser et savait tout comprendre; génie d'invention, science d'analyse, imagination et jugement, sensibilité et raison, il réunissait toutes les qualités.....

» M. Vincens se réfugia au sein des lettres grecques et romaines, mais la défense de la patrie vint l'arracher à ses paisibles travaux.

» Incorporé dans les gardes-côtes, il sut mériter, com-

mander l'affection et le respect, et s'occuper encore de ses études chéries. L'on raconte qu'un jour on le chercha longtemps au moment de faire l'exercice; il s'était oublié en lisant son Horace....

» On venait de rouvrir les écoles fermées dans les temps de nos troubles, et de créer un système d'études libres, auquel M. Vincens s'associa avec empressement. Nommé unanimement professeur d'histoire à l'école centrale du Gard, il fit, dès les premières leçons, admirer l'étendue de ses connaissances, l'éclat et la pureté de son langage. Il n'y eut pour lui ni épreuve ni noviciat. Il se plaça, en débutant, au plus haut de la carrière.....

» C'est là que nous avons tous admiré la mémoire la plus vaste, les connaissances les plus variées, la plus rare intelligence du passé. Chez cet homme étonnant, la pensée et l'expression jaillissaient à la fois, sans effort ni sans fin. Il y avait simultanéité et durée. Devant son auditoire, dont il savait si bien connaître et guider les sentiments, toutes ses paroles étaient des maximes de goût et de raison, des expressions vivantes de sensibilité, qui répandaient sur les idées les plus ardues, sur les systèmes les plus divers, le jour heureux d'une raison calme et haute.....

» Il agita et traita, avec suite et profondeur les questions d'agriculture, et émit, sur les systèmes d'assolement, des idées justes et fécondes qu'il n'a pas osé produire au grand jour de l'impression. Cette défiance de lui-même a rendu rares les compositions littéraires de cet homme éminent. Les recueils de l'académie du Gard renferment cependant de lui deux dissertations savantes sur les Perses d'Echyle et l'Antigone de Sophale, et la traduction de plusieurs scènes de ces tragédies où l'on trouve non-seulement l'intelligence parfaite du texte, mais encore l'empreinte forte ou touchante des deux poëtes grecs.

» Membre du consistoire, surveillant des écoles, membre de la commission des lettres, du conseil de l'académie

universitaire, de l'administration des hospices, du conseil municipal, il suffisait à toutes les tâches et recueillait de toute part, en les accomplissant, les marques d'estime, de vénération et de reconnaissance pour tant de dévoûment.

» Cependant s'apercevait journellement l'altération de cette santé si précieuse; son œil si vif, où naguère rayonnaient le talent et la bonté, s'éteignit dans la souffrance. Sa chevelure, qui rappelait celle de l'auteur de Paul et Virginie, flottait abandonnée, son corps était frappé d'une insurmontable langueur.....

» Enfin, l'instant arriva : l'Académie perdit son plus bel ornement; Nimes son premier citoyen. Des regrets universels éclatèrent. Confondue dans une vive et commune douleur, la ville entière courut représentée par les habitants de toutes les classes, jaloux d'apporter le tribut de leurs larmes sur la tombe qui venait de s'ouvrir (1). (M. Alex. Vincens mourut en janvier 1830.)

CORDOUAN, de Toulon.

2. *Marine.*

Cette vue, prise dans les environs de Toulon, représente, avec la plus grande vérité, les côtes de la Méditerranée, les chênes-lièges qui bordent ses rivages et la transparente atmosphère du beau ciel de la Provence.

C'est une des plus jolies productions de l'artiste toulonnais.

H. LANOUE.

3. *Le Pont-du-Gard.*

La vue en est prise du côté du couchant; le premier plan représente les rochers que le Gardon laisse à découvert pendant la plus grande partie de l'année.

(1) Extrait de l'éloge de M. Alexandre Vincens, prononcé dans la séance publique de l'Académie du Gard, le 14 mai 1831, par M. Nicot.

FLANDRIN Paul.

4. *Intérieur de Forêt.*

Ce tableau a été donné par le gouvernement à la suite de l'exposition de 1850 à Paris, où il avait valu à l'auteur les plus grands éloges.

VERDIER

5. *L'homme entre deux âges.*

Ce sujet, tiré d'une fable de la Fontaine, est peint avec une heureuse harmonie de tons et une grande finesse de coloris.

Il a été donné par le gouvernement, en 1852.

Mme APOIL.

6. *Tableau de Fleurs.*

Des roses trémières et des fruits sont artistement groupés au milieu de pampres d'automne. Cette toile a été donnée par le gouvernement, en 1852, à la suite de l'exposition du salon national.

VATELET.

7. *Paysage.*

Cette vue représente probablement un souvenir des Alpes. Il fut donné par le gouvernement, en 1852.

PAROCEL.

8. *L'Immaculée Conception.*

La Vierge, entourée d'anges, monte au ciel, où elle est reçue par Dieu le Père. Ce tableau était dans l'ancienne église de Saint-Paul.

GENDRON.

9. *Un Sacrifice chez les Druides.*

Une druidesse sacrifie un jeune enfant, tandis que ses

compagnes se livrent à des rites mystérieux et funèbres. Ce tableau a été donné par le gouvernement, en 1850.

RATIER. (Ecole française.)

10. *Ulysse reconnu par Dolius, chez Laërte.*

C'est l'instant où Dolius baise la main d'Ulysse; Laërte est assis à sa droite; Télémaque est appuyé sur la table, le casque en tête. Les autres personnages sont les enfants de Dolius.

CORNEILLE Jean-Baptiste, né à Paris en 1646, mort en 1695. Il se distingua dans la peinture et fut, comme son frère Michel, professeur de l'Académie.

11. *Sainte Geneviève de Paris priant pour les Pestiférés.*

On voit sur le premier plan des malades et un enfant mort. Sainte Geneviève, à genoux, un cierge à la main, implore la puissance divine en faveur de la ville de Paris, qu'on voit dans le fond.

La Religion vient consoler les malades, et l'archange saint Michel, armé d'un glaive et d'un bouclier, chasse le Génie malfaisant de la peste.

SMITH, peintre français.

12. *Le Songe d'Athalie.*

Ce tableau, tiré du second acte de la tragédie d'*Athalie*, par Racine, représente une femme nue couchée sur un lit richement sculpté et couvert de belles draperies; elle est en proie aux tortures du plus affreux cauchemar : un enfant armé d'un poignard est debout devant elle, prêt à frapper. Dans le fond du tableau, on aperçoit la mère Jézabel dont des chiens dévorants déchirent les vêtements.

VIANI François, de Sienne. (Ecole de Venise.)

13. *Une Vision de Saint François.*

Le Saint est à genoux et prêt à rendre son âme à Dieu;

il voit le ciel ouvert, des anges lui apparaissent et forment un concert.

CALLET Apolidore, élève de David Jacques-Jouis. (Ecole française.)

14. *La Condamnation de Séjan, favori de Tibère.*

Séjan est sur le point d'arriver à la suprême puissance, par l'adoption de Tibère, lorsque celui-ci apprend que son favori a formé le projet de le détrôner. L'empereur donne immédiatement au sénat l'ordre de mettre Séjan en jugement. C'est dans le moment où celui-ci monte les premières marches du trône que le licteur le saisit. L'on jette à ses pieds un billet portant ces mots : *Sejanus morti condamnatus.* Séjan est surpris, les conjurés l'abandonnent, les témoins le dénoncent, et Macron, qui devait lui succéder bientôt comme commandant des gardes prétoriennes, lui lit la sentence d'après laquelle il fut étranglé en prison, le 18 octobre de l'an 31 de J.-C.

MURILLO (attribué à), peintre espagnol de Pilas, mort en 1613.

15. *Une Vision de Saint François.*

Le Saint est à genoux ; un ange lui apparait et lui montre le ciel. Après avoir foulé aux pieds ses trésors, il se dépouille d'un anneau, dont il parait faire aussi le sacrifice.

Ce tableau porte tout le caractère de l'école italienne.

Inconnu (de l'école de Carrache).

16. *Une Samaritaine.*

VAN-KESSEL, né à Anvers, 1626. (Ecole flamande.)

17. *Daniel dans la Fosse aux lions.*

Au milieu de ces animaux, le Saint implore la puissance divine.

GUIDO-RENI (dit le *Guide*), né à Bologne en 1675, mort en 1742. (Ecole bolonaise.)

18. *Sainte Magdeliane.*

Deux anges viennent la consoler dans sa retraite.

COLIN Antoine, ancien directeur de l'école de dessin de Nimes, domicilié à Paris.

19. *François Ier visitant les Monuments de Nimes.*

Ce fut en 1533 que ce monarque honora la ville de Nimes de sa présence, et visita tous nos monuments avec une attention particulière. M. Colin a choisi, pour sujet de son tableau, l'instant où François Ier, un genou en terre, sur le péristyle de la Maison-Carrée, nettoya lui-même avec son mouchoir la poussière qui couvrait les lettres d'une inscription romaine, afin de la lire avec plus de facilité. Il paraît comme indigné du peu de soin qu'on apportait à les conserver, et, dans l'attitude où il est représenté, il paraît témoigner publiquement le déplaisir qu'il ressent de cette négligence. (Ce tableau vient d'être transporté à la mairie pour servir de décoration à l'une des salles.)

VIGNAUD jeune, de Nimes, ancien directeur de l'école de dessin, mort en 1825.

20. *La Mort de Saint Bruno, fondateur des Chartreux.* (Copie d'après Lesueur.)

CALABRESE Matia-Preti, dit *Il Cavaliere*, né à Taverne, en Calabre, en 1643, mort à Malte en 1699. (Elève de Lanfranc.)

21. *Jésus expliquant les Prophéties aux Docteurs de la loi.*

Joseph et Marie, qui cherchaient Jésus, le trouvèrent dans le temple, au milieu des docteurs de la loi, les écoutant et leur adressant des questions; et tous ceux qui l'entouraient furent ravis de sa grâce et de ses réponses. (St Luc, ch. 2.)

VIEN Joseph-Marie, né à Montpellier le 18 juin 1716, mort à Paris le 27 mars 1809, élève de GIRAL et de NATOIRE, maître de DAVID et de plusieurs autres grands peintres.

22. *Jésus-Christ crucifié.*

GARAFALO Benvenuto-Tisio-Da, né en 1481, mort en 1559. (Ecole ferraraise.)

23. *La Vierge à la Chaise.*

La Vierge est assise sur une chaise-curule ; elle soutient l'enfant Jésus, qui remet à saint Pierre les clés du paradis. Ce Tableau est copié de RAPHAEL.

VERNET Joseph, né à Avignon en 1714, mort à Paris en 1789.

24. *Marine.*

Vue prise aux environs de Naples. (Ebauche.)

NETSCHER Gaspard, peintre allemand, né à Prague en 1639, mort en 1687.

25. *Portrait.*

C'est celui d'un prince d'Orange.

PANINI (attribué à), né à Naples en 1615, mort en 1676. (Ecole napolitaine.)

26. *Paysage.*

Vue d'un monument en ruines, dans la Romagne.

VAN-LOO Charles-André, surnommé *Carle*, né à Aix en 1705, mort à Paris en 1765.

27. *Portrait.*

C'est celui de la mère du peintre.

28. *Portrait.*

C'est celui du peintre lui-même.

VAN-DICK Antonin, né à Anvers en 1599, mort à Londres en 1641.

29. *Portrait.*

C'est celui d'un maréchal de France sous Louis XIII.

BOUCHER, peintre français du 18e siècle.

30. *Paysage.*

Jardinier causant avec une femme près d'un moulin.

LARGILLIÈRE Nicolas, né à Paris en 1656, mort en 1746.

31. *Portrait du maréchal de Villars.*

JOUVENET Jean, né à Rouen en 1644, mort à Paris le 5 avril 1717.

32. *Mort du grand Dauphin de France.*

Ebauche d'une belle composition.

Charles ANNÉE.

33. *Portrait d'une jeune Fille caressant une Colombe.*

Ce tableau, de l'école française, a été donné par le gouvernement, en 1841.

ROUJOUX Justin, de Nimes, mort à l'âge de 25 ans.

34. *Vaches dans une prairie.*

(Copie d'après Paul Poter.)

Trois vaches sont au pâturage dans une prairie de la Hollande; deux sont debout, l'autre est couchée et rumine pendant qu'elle se repose. On voit au loin d'autres vaches et une ferme.

SWEGER. (Ecole française.)

35. *Paysage.*

Effet d'une matinée fraîche. Un grand chemin avec des arbres sur le bord. Une femme conduisant des chèvres semble indiquer la route à un voyageur.

Inconnu. (Ecole espagnole).

36. *Portrait d'un Religieux Espagnol.*

VIGNAUD jeune. (Voir le n° 20.)

37. *Portrait de Van-Dick*, d'après Van-Dick.

RUBENS Pierre-Paul, né à Cologne en 1577, mort à Anvers en 1640.

38. *Tête d'une jeune Fille.*

C'est le fragment d'un tableau détérioré.

MIREVELT Michel-Jamson, né à Delfe en 1588, mort dans la même ville en 1641. (Ecole hollandaise.)

39. *Portrait d'un Magistrat* dont le nom est inconnu.

SUBLEYRAS Pierre (attribué à), né à Uzès (Gard) en 1699, mort à Rome en 1749.

40. *Un Texte.*

RUBENS (attribué à). (Voir le n° 38.)

41. *Tête d'une jeune Fille.* (Ebauche.)

SELY, né à Soest (Westphalie) en 1618, mort à Londres en 1680.

42. *Portrait de M^lle^ de Kerouailles*, maîtresse de Charles II, connue sous le nom de M^me^ la duchesse de Portsmouth.

43. COLIN. (Voir le n° 19.)

Sara, belle d'indolence,
se balance
Dans un hamac, au-dessus
Du bassin d'une fontaine
Toute pleine
D'eau puisée à l'Illissus.

(Victor Hugo, *Orientales.*)

De HÉEM Jean-David, né à Utrech en 1604, mort à Anvers en 1674.

44. *Fruits.*

Ce tableau représente un citron, des huitres, des raisins, un verre, etc. C'est un des plus remarquables du Musée.

GRIMOUX Jean, né à Ramont, canton de Fribourg, en 1680, mort à Paris en 1740.

45. *Portrait d'une jeune Fille*, peint sur bois.

Inconnu. (Copie d'après le CARRACHE.)

46. *Anachorète priant dans le Désert.*

VIGNAUD. (Voir le n° 20.)

47. *Jésus ressuscitant la fille de Jaïrus.*

Le sujet de ce tableau est tiré de l'Evangile selon saint Marc, ch. 5:

« Pourquoi pleurez-vous? dit le Seigneur; cette petite » fille n'est pas morte, mais elle dort. L'ayant prise par la » main, il lui dit: Petite fille, lève-toi, je te le dis. In- » continent, la jeune fille, âgée de 12 ans, se leva et se » mit à marcher. »

C'est l'esquisse terminée d'un grand tableau de Vignaud, exposé au salon de 1818, qui décore aujourd'hui l'église Saint-Roch, à Paris.

VERNET Joseph. (Voir le n° 24.)

48. *Marine.*

Le point de vue est pris près d'El-Castel. (Ile Lovo.)

Inconnu. (Ecole Italienne.)

49. *Saint André, apôtre.*

VAN-DICK. (Voir le n° 29.)

50. *Portrait d'un Magistrat* dont le nom est inconnu.

RUISDAEL Jacques, né à Harlem en 1636, mort en 1681 dans la même ville.

51. *Paysage.*

COLIN. (Voir le n° 19.)

52. *Tableau de genre.*

Il représente une femme des Abruzzes qui presse un enfant sur son sein et le met à l'abri de l'orage sous une roche au moment où la foudre éclate.

53. *Paysage.*

Faisant pendant au précédent. On y voit la même mère infortunée dont l'enfant a été écrasé par des taureaux, que les coups redoublés du tonnerre ont mis en fureur et qui ont passé près de l'endroit où elle s'était abritée.

GREUZE Jean-Baptiste, né à Tournus, en Bourgogne, en 1725, mort à Paris en 1805.

54. *Tête de Vieille.*

Cette tête est l'esquisse d'une partie de son tableau représentant sainte Anne apprenant à lire à sa nièce.

REIGNER, peintre de Lyon.

55. *Une Couronne de Fleurs sur une Croix funéraire.*

Hier encore il avait des amis, un troupeau;
Les bergères vantaient ses charmes.
Tous le fêtaient.... Pour son tombeau
Ils n'ont eu que des fleurs... Son chien seul a des larmes!

MIGNARD Pierre, surnommé le Romain, né à Troyes, en Champagne, en 1610, mort à Paris en 1695.

36. *Portrait d'un Magistrat* sous le règne de Louis XIV.

LARGILIÈRE. (Voir le n° 31.)

57. *Portrait.*

Superbe ébauche du portrait de Berwick, maréchal de France.

Inconnu. (Ecole espagnole.)

58. *Un Capucin.*

RENAUD, dit Le Vieux, de Nimes, mort en 1690.

59. *Saint Jean-Baptiste et Hérode.*

Saint Jean reproche à Hérode de vivre en commerce criminel avec Hérodias, femme de Philippe, son frère. Cette femme adultère baisse les yeux, qu'elle n'ose fixer sur lui. Hérode, partagé entre la crainte et le respect que lui inspire le Saint, paraît hésiter à lui imposer silence.

60. *Décollation de Saint Jean-Baptiste.*

Hérode ayant promis à la fille d'Hérodias la première faveur qu'elle lui demanderait, elle exigea, d'après les conseils de sa mère, la tête de saint Jean-Baptiste, qui était en prison. L'ordre de le décapiter fut immédiatement donné par le prince, et la tête du Saint lui fut apportée sur un plat.

Inconnu. (Copie de WINTERHALTER.)

61. *Portrait en pied de Louis-Philippe Ier.*

GIGOUX. (Ecole française).

62. *Portrait de Xavier Sigalon*, auteur de la *Locuste.*

Ce portrait a été donné par le gouvernement.

DELAROCHE Paul, peintre domicilié à Paris.

63. *Cromwel découvrant le Cercueil de Charles Ier.*

Ce tableau, donné au Musée par le gouvernement, fut un des plus beaux ornements du salon de 1831 et l'une des productions de Paul Delaroche qui lui ont valu le plus de succès.

Par une fiction ingénieuse qui pourrait avoir été une réalité historique, dit un auteur moderne, l'artiste a réuni deux hommes : Olivier Cromwel, qui sera bientôt le protecteur de la république anglaise, et Charles Ier d'Angleterre, dans son cercueil, Charles Ier, dont le tronc et la tête ont été rapprochés par des mains pieuses et fidèles ; Cromwel, qui va commencer un mouvement intellectuel et religieux dont il est le rude instrument, et Charles Ier, qui ensevelit dans sa bière une dynastie que Charles II et Jacques II commenceront en vain à refaire. Sur ces traits livides, cette figure amaigrie, on distingue encore l'homme comme il faut, l'homme de famille, l'homme d'esprit, et aussi le roi infatué du pouvoir, s'obstinant à identifier en lui la dignité et la force. Portez subitement les yeux sur la figure de Cromwel, et jugez du contraste, qui ne se trouve pas seulement entre la mort et la vie, mais aussi dans le caractère moral, que le peintre a saisi d'une manière admirable.

Le reste du tableau n'a pas besoin de commentaires : ce demi-jour.... ce silence.... cette tête morte, qui vit et qui pense, cette auréole de royauté qui l'entoure.... et puis

cette main gantelée de Cromwel, qui lève avec respect le couvercle du cercueil ; ce regard, qui semble vouloir recueillir l'avenir sur les lèvres d'un mort ; ce costume grossier, ce corps trapu, cette main qui s'appuie sur une canne à côté du pommeau de l'épée.... Il n'y a plus rien à dire sur un tableau si simple ; mais il y a encore beaucoup à admirer dans cette page sublime.

VINIT, peintre français. (Copie d'après PANINI.)

64. *L'Intérieur de l'église de Saint-Pierre de Rome.*

Ce tableau, d'une vérité remarquable, donne une idée parfaite de cette immense basilique.

SIGALON Xavier, né à Uzès (Gard) en 1788, mort à Rome le 18 août 1837. (Voir la biographie de ce peintre, p. 157.)

65. *Locuste faisant l'essai d'un poison sur un Esclave, en présence de Narcisse, affranchi de Néron.*

Ce tableau, œuvre grandiose et terrible, avait rempli tout Paris d'admiration à l'exposition de 1824. Il nous transporte à Rome, non cette cité naissante aux mœurs austères, aux vertus sublimes ; mais Rome à son déclin, Rome sous Néron, dans ce siècle de raffinement, où l'on jetait les esclaves dans les rivières pour engraisser les murènes. Tout le caractère d'un peuple saturé de vices est écrit sur le front de Narcisse, ce confident de Néron, qui vient demander à la sorcière Locuste un poison prompt et sûr que l'empereur destine à son frère Britannicus.

Narcisse observe avec une attention parfaitement calme l'effet du breuvage sur un esclave agonisant.

Ce tableau, sans contredit le plus remarquable du Musée de Nimes, réunit tous les genres de perfection : composition, dessin, couleur, grace, élégance, vigueur, naturel, idéal.

Le peintre fut inspiré pendant une représentation de *Britannicus*, en écoutant ces vers de Narcisse à Néron :

Seigneur, j'ai tout prévu pour une mort si juste :
Le poison est tout prêt; la fameuse Locuste
A redoublé pour moi ses soins officieux,
Elle a fait expirer un esclave à mes yeux,
Et le fer est moins prompt pour trancher une vie,
Que le nouveau poison que sa main me confie.

BOURDON Sébastien, né à Montpellier en 1616, mort à Paris en 1671.

66. *Paysage.*

Il représente, au premier plan, un homme et une femme assis près d'un rocher; plus loin, deux énormes chênes; ensuite un troupeau de moutons gardé par un berger. Au second plan, on voit une roche, au haut de laquelle est bâtie une maison de forme gothique; au pied de cette roche, on remarque un pont en bois et une chute d'eau. Le fond représente deux hautes montagnes vues au lointain.

TITIEN Tiziano-Vicelli, né à Cadore en 1477, mort à Venise en 1579.

67. *Une Sainte Famille*, où l'on voit sainte Cécile et un religieux dominicain.

BARBIER W., de Nimes. (Voir le n° 1.)

68. *Portrait.*

C'est celui de M. de Seynes père, membre du conseil général du Gard. Ce portrait a été donné au Musée par son fils Alphonse de Seynes, conservateur du Musée.

SIGALON Xavier. (Voir le n° 65.)

69. *Dessin.*

Esquisse d'un grand tableau, actuellement au musée

de Nantes, représentant le massacre des enfants de la race royale, ordonné par Athalie.

STELLA Jacques, né à Lyon en 1596, mort à Paris en 1647.

70. *Une Sainte Famille.*

L'ALBANE Francesco-Albani, né à Bologne en 1578, mort en 1660.

71. *Des Enfants jouant à la Crosse.*

L'Albane eut douze enfants très-beaux qui lui servaient de modèles.

VAN-DICK. (Voir le n° 29.)

72. *Esquisse* sur cuivre représentant la sépulture du Christ.

LARGILIÈRE. (Voir le n° 31.)

73. *Portrait d'un Magistrat inconnu,* sous Louis XIV.

RIGAUD Hyacinthe, dit le Van-Dick français, né à Perpignan en 1659, mort à Paris en 1713.

74. *Portrait du maréchal de Turenne*

75. *Portrait de maître Charles Parillez*, conseiller de Louis XIV.

SIGALON Xavier. (Voir le n° 65.)

76 *Esquisse du tableau n° 65.*

C'est la première idée de notre peintre. Quelques personnes préfèrent le mouvement du personnage de la Locuste à celui que lui a donné le peintre dans son grand tableau.

RUBENS. (Voir le n° 38.)

77. *Un Faune poursuivant une Nymphe.*

CHAMPMARTIN, artiste vivant. (Ecole française).

78. *Martyre de Saint Sébastien.*

Ce Saint fut attaché à un arbre par les barbares auxquels il allait prêcher l'Evangile, et qui le firent mourir à coups de flèches.

ALIGNI, peintre vivant. (Ecole française.)

79. *Massacre des Druides.*

Ce paysage représente une forêt incendiée; les soldats romains, armés de glaives et de torches, poursuivent et immolent aux pieds de leurs idoles tous ces Gaulois qui viennent y chercher un refuge; des femmes se tuent de désespoir ou se précipitent dans un gouffre. Sur un plateau éclairé par l'incendie et par les derniers rayons du jour, on voit deux prêtres élevant les mains pour implorer leurs dieux impuissants. Cette persécution eut lieu sous l'empire de Claude.

GUERCHIN, dit le Giovani-Francesco Barbieri, né à Cento en 1590, mort en 1666 (Ecole bolonaise.)

80. *Mort de Didon.*

En apprenant le départ d'Enée, la malheureuse Didon monte sur un bûcher qu'elle même a préparé, et se perce le sein avec l'épée de son amant infidèle.

Dans le fond du tableau, on voit les vaisseaux d'Enée qui fendent l'onde et quittent le rivage de Carthage.

L'Amour, dans le coin du tableau, s'envole, et quitte les lieux qu'il a remplis de deuil.

Ce tableau est l'une des compositions les plus remarquables du Guerchin, qu'il a reproduite plusieurs fois de sa propre main. C'est l'une des toiles les plus précieuses de notre Musée.

FRANC Pierre, peintre vivant. (Ecole française.)

81. *Josabeth sauve le petit Joas du massacre ordonné par Athalie.*

L'instant choisi par le peintre est celui où Josabeth prend le petit Joas dans ses bras; elle s'enfuit chargée de ce précieux fardeau, craignant la rage de ses impitoyables assassins, pour soustraire une illustre victime à la fureur des bourreaux. La nourrice, qui a été blessée avec l'enfant, se prosterne à genoux et implore la puissance divine.

Athalie, un poignard à la main, se montre au haut de l'escalier, excitant ses soldats, et veillant à ce qu'aucune victime ne lui échappe.

VIGNAUD jeune, de Nimes. (Voir le n° 20.)

82. *Mercure donnant des Leçons de Lyre à Amphion.*

Mercure, inventeur de la lyre, chérissait Amphion; il lui enseignait à jouer de cet instrument. Debout près de son élève, Mercure semble parler, et Amphion écoute.

SACCHI Andréa, né à Rome en 1598, mort en 1661. Il fut le dernier élève de l'Albane.

83. *Esquisse.*

L'original de cette esquisse se trouve à la galerie de Florence.

NATOIRE Charles, né à Nimes en 1700, mort à Castel-Gandolphe en 1777, élève de Lemoine.

84. *Saint Jean-Baptiste.*

Le Saint, dans un désert, parle à un agneau. C'est une copie d'après le *Guide*.

BIARD, de Lyon, peintre vivant.

85. *Les Arabes dans le Désert surpris par le Simoun.*

Le vent du désert souffle et soulève des sables rendus

brûlants par les rayons du soleil ; des voyageurs se couchent à terre et s'enveloppent de leurs burnous, pour éviter la mort à laquelle ils échappent rarement.

SYRANI Elisabeth, élève du Guide.

86. *La Prodigalité.*

Une jeune et belle comtesse italienne jette l'or et les bijoux à pleines mains.

COLIN. (Voir le n° 19.)

87. *Les Bohémiens au Pont-du-Gard.*

L'auteur a été témoin de cette halte de Bohémiens groupés au Pont-du-Gard. On y voit un vieillard tenant un enfant entre ses jambes, une femme faisant têter le sien pendant que plusieurs personnages la regardent ; un homme couché par terre boit dans une gourde ; une femme demande l'aumône à des voyageurs qu'un des petits Bohémiens amuse en faisant claquer ses machoires en cadence. Dans le fond est le portrait de l'auteur.

Ce tableau fait maintenant pendant à celui dont nous avons fait la description sous le n° 19, dans l'une des salles de la Mairie, où il a été transporté.

Ce tableau a été donné au Musée par l'auteur, en 1838.

BOUCOIRAN Numa, élève de Sigalon, directeur de l'école de dessin et conservateur du Musée.

88. *Un Episode de la Peste de Rome.*

Après la mort du pape Pélage II, comme l'Eglise ne pouvait demeurer sans pasteur, le clergé, le sénat et le peuple romain élurent pour leur évêque, d'un consentement unanime, le diacre Saint-Grégoire, qui, se croyant incapable de soutenir un fardeau dont tout le monde l'avait jugé digne, se cacha, mais en vain. Il fut ordonné le 3 septembre 1590. La peste ravageait Rome alors ; il fit faire

une procession générale, d'où l'on croit qu'est venue celle du jour de Saint-Marc, appelée encore la grande Litanie. Un ange lui apparut sur le fort Saint-Ange, mettant l'épée dans le fourreau en signe de paix, et dès cet instant la peste cessa.

C'est un épisode de cet événement que l'artiste a pris pour sujet de son tableau. L'aide efficace qu'il a prêté à Sigalon pour la grande copie de la fresque du jugement dernier de Michel-Ange; l'habileté avec laquelle il a su compléter cet important travail, après la mort de son maître, par la reproduction des douze pendentifs destinés aussi au musée de l'école des Beaux-Arts de Paris, assignent à M. Boucoiran une place distinguée parmi les peintres sérieux de notre époque.

PERRIÉ, ancien directeur de l'école de dessin à Nimes.

89. *Intérieur de l'Amphithéâtre au moment d'une Lutte.*

Tableau donné par l'auteur.

CARRACHE Louis, né à Bologne en 1554, mort en 1619, élève du Tintoret, fondateur de l'école de Carrache.

90. *Un Saint Joseph.*

CARLO MARATO. (Ecole italienne.)

91. *L'Assomption de la Vierge.*

Esquisse d'un tableau qui se trouve à Rome.

Inconnu.

92. *Portrait du cardinal de Noailles.*

COLIN. (Voir les nos 19, 43, 52, 87.)

93. *Portrait de Xavier Sigalon.*

MIREVELT. (Voir le no 39.)

94. *Portrait d'un Magistrat inconnu.*

SIGALON. (Voir sa biographie et les nos 65, 69 et 76.)

95. *Portrait de M. T.... de M....*, refusé à son auteur.

GUIDO-RENI. (Voir le n° 18.)

96. *Judith.*

C'est l'instant où, parée de ses beaux habits, sa servante lui dit qu'il était l'heure de se rendre chez Holopherne.

VEENINX Jean, né à Amsterdam en 1664, mort le 20 septembre 1719. (Elève de son père.)

97. *Des Volailles.*

Un coq, des paons, des poules avec leurs poussins forment le premier plan du tableau ; le fond est une basse-cour au milieu de laquelle on voit un jet d'eau.

DETROY. (Ecole de Rubens.)

98. *Une Faucheuse endormie sur des gerbes de blé.*

RUBENS. (Voir le n° 38.)

99. *Le Repos de la Chasse.*

Un jeune chasseur et son page se reposent. Un singe habillé, un levrier, un paon, un perroquet et un cheval sont près d'un édifice.

RUYSDAEL (attribué à). (Voir le n° 51.)

100. *Marine.*

Le fond du tableau représente une ville où l'on voit un port de mer, des petits bâtiments dans le lointain. Deux rochers couverts de broussailles et deux grands arbres forment le premier plan.

ROGMAN-ROCLANT, né à Amsterdam en 1685, mort en 1797.

101. *Paysage*

Il représente une vue prise dans la Suisse. Plusieurs personnages se reposent. On voit au loin un homme prosterné devant une chapelle. Un coup de soleil éclaire le second plan.

Inconnu. (D'après Van-Dick.)

102. *Portrait de Claire Génie*, religieuse, sœur de Philippe II, roi d'Espagne.

Inconnu.

103. *Portrait d'un Trapiste espagnol*, appelé Grand-Père Basile, vice-général de son ordre en 1723.

TITIEN. (Voir le n° 67.)

104. *Tête de Saint Jean-Baptiste* dans un plat, telle qu'elle fut présentée à Hérode.

Inconnu. (Ecole flamande).

107. *Portrait inconnu.*

LESUEUR Eustache, né à Paris en 1617, mort en 1655.

106. *Le Christ mis au Sépulcre.*

BOUCOIRAN Numa. (Voir le n° 88.)

107 *Une offrande faite à la Madone.*

Ce tableau a été donné au Musée par l'auteur, en 1845.

BOUCHER François, peintre francais, né en 1704, mort en 1770.

108. *L'Education d'un Chien.*

Une femme assise pres d'une cascade regarde un jeune homme qui fait tenir un chien debout sur ses pattes de derrière.

GRESY, peintre vivant.

109. *Paysage.*

Vue prise entre Aix et Marseille. Ce tableau, peint sur bois, représente d'une manière bien vraie le ciel et la nature du terrain de cette partie de la Provence. Il a été donné au Musée par l'auteur, en 1844.

BLOEMEN Jean-François, dit Orizonte, né à Anvers en 1656, mort à Rome en 1740.

110. *Paysage.*

Sur le premier plan sont deux grands arbres et un rocher auprès duquel deux hommes semblent causer; au fond, on distingue quelques maisons au haut d'une montagne.

111. *Paysage.*

Il fait pendant au précédent. Deux personnes sont assises au pied d'un chêne. Un homme et une femme conduisent un troupeau de moutons et deux bœufs; l'homme retient un chien qui veut se lancer sur les deux premiers personnages.

VIGNAUD. (D'après CARRAVAGE.)

112. *Tête d'un Enfant qui tient le doigt sur sa bouche.*

GÉRARD. (D'après VAN-DICK.)

113. *Portrait du comte d'Arundel.*

LEBRUN Charles, né à Paris en 1619, mort en 1690.

114. *Saint Jean l'Evangéliste en extase.*

Il reçoit l'inspiration du ciel pour écrire le saint Evangile.

115. *Belle Tête du Christ.*

ANDREA-SACCHI. (Voir le numéro 83.)

116. *Esquisse.*

Cette esquisse d'un tableau de Rome représente les classes de saint Remuald, fondateur de l'ordre des Valombresiens. Le Saint explique aux religieux qui l'entourent le rêve dans lequel il lui fut prescrit de fonder leur ordre.

Inconnu. (Ecole de RUBENS.)

117. *Acis et Galathée.*

Inconnu.

118. *Léda.*

CORNEILLE Jean-Baptiste. (Voir le n° 11.)

119. *La Résurrection du Christ.*

POUSSIN Nicolas, né aux Andelys (Normandie) en 1594, mort à Rome en 1665, où il a passé une grande partie de sa vie.

120. *Paysage.*

Il représente un site montagneux couvert d'arbres et de broussailles; un voyageur descend à grands pas une montagne rapide.

Mlle BOUDON Mathilde, élève de M. Numa Boucoiran, de Nimes.

121. *La Courtisane.*

Ce tableau, copié d'après celui de Sigalon qui décore le musée du Louvre, représente une belle femme recevant d'une main un écrin que lui remet un amant, à l'instant où un autre lui fait passer un billet doux qu'elle reçoit en cachette de l'autre main.

Ce tableau a été donné au Musée par l'auteur, en 1844.

Inconnu.

122. *Paysage.*

Il représente une forêt agitée par un fort orage. Des hommes et des animaux sortent d'un bois.

RUBENS (attribué à).

123. *Trophée.*

Il représente des armes du 16me siècle.

Inconnu. (Ecole florentine.)

124. *Paysage de la Mer Rouge.* (Esquisse.)

VIGNAUD. (Voir le n° 112.)

125. *Portrait* de Mme la Marquise de Lamote.
126. *Portrait* de M. le Marquis de Lamote.
227. *Portrait* de M. de Lamote le fils.

LEFÈVRE Ch.

128. *La Chute de Satan.*

Tableau donné par le gouvernement, en 1853.

GIRAUD.

129. *Souvenir de Taïti.*

Tableau donné par le gouvernement, en 1853.

Jourdan fils de Nîmes

130 Copie de l'antiope d'après Corrège

Jean et andré Both

École . flamande 16 siè

131 Ruines d'Italie,
paysage par jean figures d'andré
veeninx, école flamde

132 Nature Morte,
Peterneff École flamde

133 Intérieur D'Église

APR 1934

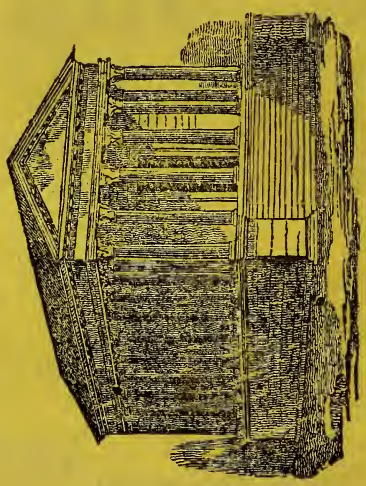

LIBRARY OF CONGRESS
0 029 954 247 6